

revue du mois, numéro 298, montréal, octobre 1965, prix 50¢

RELATIONS

La liberté religieuse

La télévision

Les religieux et l'Église

Concupiscence et médecine. — La critique littéraire en France. — Des bibliothèques universitaires. — Les jeunes et la chanson. — Grèves et rivalités syndicales. — Le salaire minimum.

SOMMAIRE

OCTOBRE 1965

Editoriaux 277
Le pèlerin de la paix. — Grèves et rivalités syndicales. — Justice pour les nations pauvres. — Un salaire minimum comparable à ceux des autres provinces?

Articles

LES RELIGIEUX ET L'ÉGLISE

SELON LE CONCILE Gilles Langevin 280
 LA LIBERTÉ RELIGIEUSE ET LE CONCILE Luigi d'Apollonia 284
 CONCUPISCENCE ET MÉDECINE — II. Marcel Marcotte 287
 L'OGRESSE DE CE TEMPS, LA TÉLÉVISION Robert Claude 290

Au service du français: Maturité J. d'Anjou 292

GÉOGRAPHIE DE LA CRITIQUE LITTÉRAIRE
 EN FRANCE Fernand Dorais 293

AURONS-NOUS D'AUTENTIQUES BIBLIOTHÈQUES
 UNIVERSITAIRES? Edmond Desrochers 295

Expériences: Les jeunes et la chanson. Jean-Paul Labelle 297

Le théâtre:

Jean Béraud. — *Mary-Mary* Georges-Henri d'Auteuil 298

Au fil du mois 299

Mission nouvelle de Saint-Jacques. — La conférence du général de Gaulle. — La guerre du Cachemire. — Enquête de sociologie religieuse chez les Jésuites. — Le R. I. N. a cinq ans. — Radiodiffusion 1965. — La liberté dans l'Église.

Les livres 303

Notes bibliographiques 308

RELATIONS

REVUE DU MOIS

publiée par un groupe de Pères de la Compagnie de Jésus

Directeur: Richard ARÈS.

Rédacteurs: Luigi D'APOLLONIA, Irénée DESROCHERS,
 Gérard HÉBERT, Marcel MARCOTTE.

Collaborateurs: Joseph D'ANJOU, Georges-Henri D'AUTEUIL,
 Jacques COUSINEAU, Fernand POTVIN, Jean-Paul ROULEAU.

Secrétaire de la rédaction: Georges ROBITAILLE.

Rédaction et abonnements:

8100, boulevard Saint-Laurent, Montréal-11.

Publicité:

Cie des Publications Provinciales Limitée,
 110, Place Crémazie (Suite 719), Montréal-11.
 Tél.: 384-6800

M. Jean-Robert GENDRON est autorisé à solliciter des abonnements pour la revue.



Relations est une publication des Éditions Bellarmin, 8100, boulevard Saint-Laurent, Montréal-11. Téléphone: 387-2541. Prix de l'abonnement: \$5 par année. Le numéro: \$0.50. Relations est membre de l'Audit Bureau of Circulations. Ses articles sont répertoriés dans le Canadian Periodical Index, publication de l'Association canadienne des Bibliothèques.

Le Ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de la deuxième classe de la présente publication.



Partout où l'on vend des stylos de qualité.

Avez-vous songé

à offrir

un abonnement

à

RELATIONS

en cadeau ?

Ceux qui le font ne le regrettent pas.

Editoriaux

Le pèlerin de la paix

DEPUIS LE MOIS DE MARS, des bruits couraient que la Secrétairerie d'État du Vatican se gardait bien soit de confirmer soit de nier. Puis cet été, Mgr Giovanni, observateur permanent du Saint-Siège à l'O. N. U., annonçait que le Saint-Père avait été invité à se rendre aux Nations Unies par son secrétaire général, U. Thant. Le 14 octobre, il adresserait la parole à l'Assemblée générale, et sa visite durerait 3 jours. Le Pape, toutefois, réservait sa réponse. Le 8 septembre, elle a été communiquée officiellement par le cardinal secrétaire d'État Amleto Cicognani, mais la visite ne durera qu'un jour.

C'est donc le 4 octobre qu'aura lieu l'événement, le très grand événement: pour la première fois, le Pape foulera cette terre du Nouveau-Monde que personne n'imaginait même à l'état de rêve, quand Pierre vint à Rome... Par un de ces hasards particulièrement heureux, M. Lyndon B. Johnson qui fait la guerre mais veut la paix, c'est évident, sera à New York, depuis quelques heures déjà.

Toutefois, le Saint-Siège est extrêmement soucieux de préciser que ce n'est pas aux États-Unis que le Pape rend visite, mais à l'O. N. U., située en territoire international et à l'invitation personnelle du secrétaire général qui est bouddhiste.

C'est le conflit indo-pakistanaï qui a décidé Paul VI à précipiter sa visite. Le même jour qu'on l'annonçait, qui était un mercredi, le Pape, lors de son audience générale à Castelgandolfo, ajoutait à son homélie, sur la Nativité de la Vierge, un appel pressant *accorato* à la paix entre « deux pays asiatiques ». « Le conflit, disait-il, semble prendre des aspects d'une gravité particulière. »

Paix et secours aux nations plus déshéritées, tel sera le thème, paraît-il, de son discours. Car la tâche d'aider efficacement les nations plus pauvres sera trop difficile et trop lente aussi longtemps que les budgets militaires engouffreront des sommes immenses des pays plus riches; et la paix elle-même restera précaire aussi longtemps que, par défaut d'une société politique mondiale ayant charge du bien commun international et, en premier lieu, de la paix entre les peuples, les nations, pour suppléer à cette grave lacune, devront préparer leur propre défense avec tous les risques d'accroître encore davantage l'anarchie. La conscience humaine, l'intelligence morale a le choix entre la paix permanente et un risque sérieux de destructions inimaginables.

Le 4 octobre est la fête de François d'Assise, le saint de la paix. Paul VI y a sans doute pensé. Après avoir été le pèlerin de l'unité chrétienne à Jérusalem, de l'Eucharistie à Bombay, voici qu'il se fait pèlerin de la paix à l'O. N. U. Et cette décision devrait faire taire les voix négatives qui s'élèvent contre cette organisation, imparfaite, bien sûr, mais parce que les hommes sont imparfaits.

Grèves et rivalités syndicales

LES NOMBREUSES GRÈVES et menaces de grèves des derniers mois s'expliqueraient-elles par la lutte que se livrent les deux centrales syndicales du Québec? On ne détruira pas l'hypothèse, juste en affirmant le contraire; elle paraît impossible à écarter complètement. Des ouvriers, directement impliqués, l'affirment carrément; les employeurs à la table de négociation en sont hantés. Cela se comprend. Quand les effectifs d'une centrale syndicale s'accroissent rapidement et

que se produisent d'importants changements d'allégeance, il tiendrait du miracle qu'il n'y ait pas surenchère: le syndicat nouvellement installé a promis un peu plus que la normale; le groupe menacé, lui, veut démontrer qu'il n'a rien perdu de sa vigueur, ou bien croit avoir un urgent besoin de se remettre en pleine lumière dans l'opinion publique.

La concurrence, de soi, n'est pas mauvaise. Elle a d'excellents effets. Elle oblige l'homme d'affaires à améliorer sans cesse son produit ou le service qu'il fournit, à offrir l'un et l'autre à meilleur prix; du côté syndical, elle empêche de s'enliser dans une confortable routine, elle peut protéger contre des ententes inavouables qui sacrifieraient les membres aux intérêts des chefs. La concurrence est le meilleur antidote aux abus des monopoles. Mais, effrénée, elle peut être mortelle. Il y a longtemps que des voix d'inspiration même divergente l'ont condamnée comme menant le peuple à la misère.

Comment juger la concurrence que se font présentement les centrales ouvrières? Toute réponse sans nuance, dans un sens ou dans l'autre, risquerait d'être erronée. Si la lutte intersyndicale a fait éclore tant de grèves, c'est qu'il y avait des difficultés réelles dans les entreprises en cause. Des dizaines et des dizaines de milliers d'ouvriers québécois, en toutes sortes de milieux, n'ont pu voter en faveur de la grève uniquement sous la pression d'agitateurs syndicaux ou par crainte d'hypothétiques repréailles: ils sont pour cela trop réalistes, trop près des nécessités quotidiennes de la vie pour s'être laissé tous emporter par les paroles enflammées d'orateurs partisans. Le climat actuel a permis de mettre à jour des situations injustes et de leur apporter un commencement de solution. Chaque cas est à juger en lui-même.

N'y a-t-il pas, par contre, certain emballement? Il semble bien. Parce qu'un groupe a obtenu davantage, un autre veut décrocher autant sinon plus. Les plus exposés à la témérité paraissent être les employés des services publics et leurs syndicats: la nature de l'emploi et la situation politique de l'employeur leur donnent un pouvoir de négociation qu'ils peuvent croire infini. L'arme toutefois n'est pas sans danger. Ou ils l'utiliseront à bon escient, ou ils s'exposeront à des mesures restrictives dont ils pourraient bien ne pas être les seuls à souffrir.

Le ministre des Ressources naturelles — qu'on ne peut accuser d'antisindicalisme — le rappelait récemment, à l'occasion d'une menace de grève à l'Hydro-Québec. De pareilles grèves, disait-il, risquent d'amener un recul dans la reconnaissance des droits syndicaux pour les employés des services publics. C'est une arme dangereuse parce qu'elle frappe alors directement le public; son utilisation n'est justifiable qu'avec beaucoup de maturité et un sens aigu des responsabilités.

Justice pour les nations pauvres

C'EST UN APPEL à plus de justice dans le monde, un appel à une prise de conscience plus vive du devoir de justice sociale internationale qu'à l'occasion de la fête du Travail l'épiscopat a lancé à tous les Canadiens.

Déjà dans toute société « nationale », la justice sociale exige que les biens individuellement possédés — tant ceux du corps que ceux de l'esprit — soient aussi et en quelque manière au service de tous, spécialement au service des plus défavorisés et des plus pauvres, afin que tous les membres de cette société aient chances égales d'accéder à un niveau humain de vie. Ce devoir de justice s'impose évidemment d'abord et surtout aux possédants, aux riches, aux *beati possidentes*, et sa mise en exécution relève principalement des institutions d'entraide et de service qui existent dans toute société, elle relève particulièrement de la plus universelle et de la plus puissante de toutes: de l'État.

Ainsi en est-il dans la société internationale. Les exigences de la justice sociale n'y sont pas moins impérieuses. Ce que les nations possèdent individuellement en biens matériels et spirituels doit aussi et en quelque manière être mis au service de toutes, spécialement de celles dont les besoins sont les plus grands et les plus urgents, afin que toutes, étant donné les ressources mondiales disponibles, soient en mesure de procurer à leurs ressortissants d'égales chances de vivre humainement leur vie d'hommes. Aux nations possédantes, aux nations riches s'impose d'abord et surtout ce devoir de justice, et sa mise à exécution appartient aux institutions d'entraide et de service déjà constituées dans la société internationale, par exemple, aux Nations Unies et à leurs organismes affiliés, mais encore, par suite des lacunes actuelles dans l'organisation de cette dernière, aux États eux-mêmes en tant que présentement — même si provisoirement — responsables de l'ordre, de la paix et du progrès social dans la communauté internationale.

Le Canada se classe dans la catégorie des pays riches; son niveau de vie est l'un des plus élevés au monde. A lui s'impose donc tout particulièrement le devoir de pratiquer la justice sociale internationale, le devoir de venir en aide, soit par l'intermédiaire des Nations Unies, soit directement par lui-même, aux plus pauvres et aux économiquement plus faibles parmi les nations. Le Canada est un pays en immense majorité de foi chrétienne; la charité du Christ dont il a reçu la révélation devrait le disposer, mieux que tout autre, à saisir les exigences actuelles de la justice sociale dans le monde d'aujourd'hui et à jouer ce rôle du bon Samaritain qui apporte secours et réconfort à qui git dans le besoin. Les catholiques enfin forment près de 90% de la population québécoise; à ce titre, ils se doivent,

plus que les autres, d'être sensibles au pressant appel que viennent de leur adresser leurs chefs spirituels.

Oui, face à la misère et à la détresse de tant de peuples, nous n'avons pas le droit de vivre et de passer indifférents, comme si cela n'était pas de nos affaires. La justice et la charité nous commandent d'y prendre intérêt et de faire notre part. Tel est le sens profond du message épiscopal: « Que chacun des individus et des peuples qui se réclament de l'esprit chrétien le mette en pratique et le monde se redressera. »

Un salaire minimum comparable à celui des autres provinces ?

LA HAUSSE RÉCENTE du salaire minimum de 70 à 85 cents dans la région de Montréal et de 64 à 80 cents dans le reste de la province constitue un événement important. Il y avait plus de cinq ans que les taux de l'ordonnance générale n'avaient pas changé. D'autres améliorations accompagnent la hausse. On annonce également que de nouvelles augmentations porteront les minima à \$1.05 et \$1.00 au plus tard le 1^{er} avril 1967.

C'est un pas dans la bonne direction, mais un pas bien timide. Les salariés les plus défavorisés obtiennent ainsi 15 ou 16 cents d'augmentation, alors que le salaire moyen s'est accru de 30 cents dans la même période. Les nouveaux taux demeurent si bas qu'un ouvrier travaillant 40 heures par semaine au salaire minimum de Montréal touchera un montant inférieur à ce que le Bien-être social lui verserait s'il a femme et enfant. Les taux qu'on nous promet pour 1967 seraient, à l'heure actuelle, déjà insuffisants; ils n'atteignent pas la moitié du salaire moyen que donne présentement l'industrie manufacturière au Canada. D'ailleurs les députés viennent de se voter à eux-

mêmes une hausse de traitement d'environ \$1.00 de l'heure (\$2000 par année).

En annonçant la hausse du 1^{er} octobre, le ministre du Travail a révélé qu'elle touchera probablement 100,000 ouvriers. Le chiffre manifeste l'ampleur du problème: 100,000 personnes au Québec ne gagnent pas 80 ou 85 cents de l'heure. Pareille situation démontre l'impérieuse nécessité d'un salaire minimum adéquat, comportant des hausses périodiques selon les exigences du coût de la vie, et minutieusement mis en vigueur par un système d'inspection efficace et incorruptible.

Le ministre aurait aussi déclaré, si on en croit les journaux, que le nouveau salaire minimum est comparable à celui des autres provinces. Lesquelles? sûrement pas les plus riches. L'Ontario, la Colombie britannique, l'Alberta et l'Ile-du-Prince-Édouard ont déjà le taux minimum de \$1.00 de l'heure, la Nouvelle-Écosse, celui de \$1.05 pour les hommes. Le ministre aurait ajouté qu'avec le taux de \$1.05 et de \$1.00 le Québec ne sera surpassé par aucune province du Canada. Faut-il croire que les autres provinces vont attendre 1967 pour ajuster leurs taux actuels?

Si le gouvernement veut placer le Québec au niveau des autres provinces, il lui faut réaliser sa promesse de \$1.05 bien avant 1967. Le bien social l'exige aussi impérieusement. Les difficultés économiques de plusieurs entreprises sont réelles, et tout le monde comprend qu'il faille procéder par étapes. Mais les hausses doivent être suffisantes et pas trop espacées; autrement nous ne rattraperons jamais le retard des dernières années. Et il ne faudrait pas oublier les employés des hôtels, restaurants, hôpitaux et exploitations foncières, régis par une ordonnance spéciale; eux — qu'ils bénéficient ou non du pourboire — en sont encore, depuis 1960, à 70, 64 et 60 cents de l'heure.

Les raisons de «Mysterium Fidei»

Parmi les personnes qui parlent ou écrivent de ce mystère très saint, il en est qui répandent au sujet des messes privées, du dogme de la transsubstantiation et du culte eucharistique, certaines opinions qui troublent les esprits des fidèles; elles causent une grande confusion d'idées touchant les vérités de la foi, comme s'il était loisible à qui que ce soit de laisser dans l'oubli la doctrine précédemment définie par l'Eglise ou de l'interpréter de manière à appauvrir le sens authentique des termes ou énerver la force dûment reconnue aux notions.

Non, il n'est pas permis, soit dit par manière d'exemple, de prôner la messe appelée « communautaire » de telle sorte qu'on déprécie la messe privée; ni d'insister sur l'aspect du signe sacramentel comme si la fonction symbolique que nul ne conteste à la sainte Eucharistie exprimait de façon exhaustive la présence du Christ dans ce sacrement. Il n'est pas permis de traiter du mystère de la transsubstantiation sans allusion à la prodigieuse conversion de toute la substance du pain au corps du Christ et

de toute la substance du vin au sang du Seigneur — conversion dont parle le concile de Trente — et d'en rester simplement à ce qu'on appelle « transsignification » et « transfinalisation ». Il n'est pas permis de présenter et de suivre dans la pratique l'opinion selon laquelle Notre-Seigneur Jésus-Christ ne serait plus présent dans les hosties consacrées qui restent après la célébration de la messe...

Nous ne voulons certainement pas nier chez ceux qui répandent ces singulières opinions l'effort louable de scruter ce sublime mystère, d'en faire valoir les inépuisables richesses et d'en révéler le sens aux hommes d'aujourd'hui; Nous reconnaissons plutôt et Nous approuvons leur effort. Mais Nous ne pouvons approuver les opinions émises par ces chercheurs et Nous sommes conscients de Notre devoir de vous avertir du danger sérieux qu'elles font courir à la vraie foi.

(S. S. PAUL VI: Encyclique *Mysterium Fidei*.)

Les religieux et l'Église selon le Concile

Gilles LANGEVIN, S. J.

IL ÉTAIT NORMAL que, dans l'immense effort de réflexion et de renouvellement auquel elle se livre en ces années-ci, l'Église s'interrogeât sur l'état, sanctionné et béni par elle, où se sont engagés par la profession de conseils évangéliques deux millions de nos contemporains. Aussi ne serons-nous pas étonnés que trois documents conciliaires, considérant le sujet de points de vue différents, nous entretiennent de l'état religieux. Une série de propositions portera sur l'adaptation et le renouvellement de la vie religieuse; une section du texte sur la fonction pastorale des évêques sera consacrée aux rapports qui doivent exister entre les pasteurs et les religieux; enfin, un chapitre de la Constitution dogmatique sur l'Église, le seul exposé qui soit déjà promulgué des trois qui nous intéressent ici, situe les religieux dans l'ensemble de la vie de l'Église.

Ce dernier texte, le moins important des trois à l'origine, a progressivement éclipsé les autres et a donné lieu, lors de la seconde session du Concile, à de vigoureux débats sur la condition ecclésiale de la vie religieuse. Sans doute les Pères s'entendaient-ils pour placer les considérations sur les religieux dans le prolongement d'un exposé sur la vocation universelle à la sainteté dans l'Église, la pratique des conseils évangéliques apparaissant comme « un témoignage remarquable et un éclatant exemple de cette sainteté » (39). On ne s'opposera pas non plus à ce que ces paragraphes précèdent immédiatement le chapitre qui est consacré au caractère eschatologique de l'Église. L'état religieux ne manifeste-t-il pas mieux que toute autre forme de vie chrétienne l'arrivée des derniers temps et la validité de l'espérance chrétienne (44)?

On s'accordera moins quand il sera question de détacher du chapitre sur la vocation universelle à la sainteté la section relative aux religieux et de l'isoler en un chapitre distinct. La solution qu'on donnait à ce problème, d'allure toute rédactionnelle en apparence, décidait, estima-t-on, de la place qu'on faisait à la vie religieuse dans l'Église. Il y allait, pensa-t-on, de l'affirmation ou de la négation d'un aspect *institutionnel* à côté de l'aspect *commun* des éléments dont se compose l'Église; il y allait de l'existence de *structures*, donc d'*éléments essentiels*, qui ne soient pas seulement hiérarchiques dans l'Église. On ne voulait pas, d'un côté, que la vie religieuse apparût comme une *pure modalité historique* de l'appel général à la sainteté; on craignait, d'autre part, de sembler *confisquer la perfection chrétienne* au bénéfice des religieux en leur consacrant un chapitre, ou de sembler reconnaître un statut d'origine directement divine à l'état religieux.

Il faudra se rappeler ces préoccupations des Pères et ces problèmes si l'on veut bien comprendre ce que dit la Constitution *Lumen Gentium* sur la *signification*, sur le *rôle* et sur la *place* de la vie religieuse dans l'Église.

I

L'UNION AU MYSTÈRE DE L'ÉGLISE

L'Église se présente à nous, dès le début de la Constitution, comme « le sacrement, c'est-à-dire le signe et le moyen de notre union intime avec Dieu et de l'unité de tout le genre humain » (1). On nous dit encore, pour préciser la source de cette unité, que c'est « un peuple qui tire son unité de l'unité du Père, du Fils et de l'Esprit-Saint » (4). Comme c'est l'Esprit qui unit au cœur de la Trinité, les autres Personnes divines, et qu'il est répandu en nos cœurs avec la charité, parler du mystère de l'Église, c'est parler d'une communion de tous, Dieu et les hommes, dans la charité. L'Amour subsistant du Père et du Fils habite tout entier en chacun des baptisés, comme il habite unique en toute l'Église. Comme c'est au baptême que nous sommes régénérés dans l'Esprit, parler du mystère de l'Église, c'est encore parler de la nature baptismale de la réalité chrétienne.

Or, la vie religieuse nous apparaît dans la Constitution *Lumen Gentium* tout au service de la charité et de la consécration baptismale. On nous dit, en effet, que la profession des conseils évangéliques procède d'un amour où Dieu est aimé par dessus tout (44), et que la perfection de la charité est favorisée ou stimulée de manière spéciale (42), singulière (45) ou puissante (46) par la pratique des conseils.

Par les vœux, ou par d'autres liens sacrés, apparentés aux vœux, par lesquels il s'oblige à observer les trois conseils évangéliques (de chasteté, de pauvreté et d'obéissance), le fidèle se donne totalement à Dieu, aimé par-dessus tout, si bien que c'est à un titre nouveau et particulier qu'il s'attache au service et à l'honneur de Dieu. (44.)

Nouveau et particulier, ce titre l'est par rapport au baptême, qui déjà consacre à Dieu. Tandis que le baptême porte directement sur la *fin* à laquelle Dieu me destine et qui est Dieu lui-même, la profession des conseils porte sur des *moyens* qui me conduiront de façon spéciale vers Dieu et auxquels je me lie par vœu.

Sans doute, par le baptême [le fidèle] est-il mort au péché et consacré à Dieu; cependant, pour tirer plus de fruits de la grâce baptismale, il entend, par la profession des conseils évangéliques dans l'Église, se libérer des empêchements qui pourraient le retarder dans la ferveur de la charité et la perfection du culte divin. (44.)

Ainsi voit-on que la vie religieuse, loin d'établir *en marge* de la vocation baptismale et de la voie de la charité, y fait pénétrer *plus avant*. Loin de se présenter comme un *absolu*, comme une grandeur qui se suffirait à elle-même, elle se présente, de plus, comme toute *relative* à l'amour pour Dieu et pour le prochain. Enfin, on perçoit pourquoi « les conseils évangéliques... unissent de façon spéciale ceux qui les pratiquent à l'Église et à son mystère » (44).

L'union au mystère de l'Église, elle est assurée à des titres divers dans la vie religieuse par les *conseils évangéliques*, par la *vœux* qui confèrent une valeur spéciale à la pratique des conseils, par les *institutions* enfin qui assurent plus de stabilité et de rectitude au mode de vie qui naît de la profession des conseils.

C'est d'abord comme moyens de *purification du cœur et de libération spirituelle* (46) que les conseils évangéliques de chasteté, de pauvreté et d'obéissance nous sont présentés; ce sont les conditions d'une liberté supérieure pour qui désire que rien n'entre en comparaison ou en concurrence dans sa vie avec Dieu et le service des frères à qui l'on veut donner Dieu. La renonciation à des biens limités s'effectue en vue d'assurer l'adhésion constante au Bien infini et donc d'établir dans une liberté parfaite.

Ainsi la pauvreté installe-t-elle celui qui la choisit par amour de Dieu dans « la liberté des fils de Dieu » (42). Elle apparaît comme une suprême garantie que, sur l'invitation du Seigneur et avec l'assurance de sa protection, le chrétien prend contre les appels de la convoitise et de la cupidité.

L'usage des choses du monde et un attachement aux richesses contraire à l'esprit de la pauvreté évangélique (peuvent entraver) la poursuite de la charité parfaite. Aussi l'Apôtre nous met-il en garde: « Ceux qui usent de ce monde ne doivent pas s'y arrêter, car elle passe, la figure de ce monde » (1 Cor. 7 1). (42.)

En tête des conseils — dont le Seigneur propose dans l'Évangile l'observance à ses disciples — il faut placer le don précieux de la grâce que le Père accorde à certains (cf. Mt 19 11; 1 Cor 7 7), de se vouer à Dieu seul, plus facilement et sans partage du cœur, par la virginité ou le célibat (cf. 1 Co 7 32-34). Cette continence parfaite, qu'on pratique en vue du Royaume des cieux, l'Église l'a toujours tenue en haute estime; elle y voit un signe et un stimulant de la charité, ainsi qu'une source peu commune de fécondité spirituelle pour le monde. (42.)

C'est encore dans le dessein de « renforcer la liberté » (43), c'est-à-dire de la libérer pleinement, que l'on choisit « d'obéir à un homme par amour pour Dieu au-delà de la stricte mesure du précepte, en ce qui a trait à la perfection » (42). Pour se prémunir contre toute complaisance envers soi dans la recherche du vouloir divin, on s'abandonne, en une démarche qui est tout le contraire d'une aliénation, aux directives d'un autre.

La connexion des conseils avec la charité, c'est dans la vie et dans l'enseignement du Christ que le chrétien l'aperçoit, plus encore que dans l'analyse du comportement humain. Rien ne saurait échapper chez le Christ, on le sait, au propos de glorifier le Père et de sauver les hommes; le mode de vie qu'il a librement adopté est sans doute le plus en accord avec la nature du Royaume qu'il vient instaurer.

« Don divin que l'Église a reçu de son Seigneur » (43), les conseils évangéliques de chasteté consacrée à Dieu, de pauvreté et d'obéissance sont fondés sur les paroles et les exemples du Seigneur (43).

L'état religieux imite plus fidèlement et sans cesse représente dans l'Église le genre de vie que le Fils de Dieu a embrassé, quand il est venu dans le monde pour faire la volonté du Père, et qu'il a lui-même proposé aux disciples qui l'accompagnaient. (44.)

Les conseils sont capables, plus que toute autre chose, de conformer le chrétien à cette vie de virginité et de pauvreté que le Christ Notre-Seigneur a choisie pour lui et que la Vierge, sa Mère, embrassa. (46.)

C'est en vue de la charité, de l'unité qui doit régner dans la communauté, que la Constitution nous invite à éprouver les sentiments qui furent dans le Christ Jésus: il

s'est anéanti lui-même, prenant condition d'esclave..., obéissant jusqu'à la mort (Phil 2 7-8) et pour nous « de riche qu'il était, il se fit pauvre » (2 Co 8 9). Il faut que se perpétuent au milieu des disciples l'imitation et l'attestation de cette charité et de cette humilité du Christ. Aussi notre Mère l'Église se réjouit-elle de trouver en son sein un grand nombre d'hommes et de femmes qui suivent de plus près et montrent de façon plus éclatante l'anéantissement du Sauveur, embrassant la pauvreté dans la liberté de Dieu et renonçant à leur volonté propre. Ceux-là, au-delà de la mesure du précepte, se soumettent à un homme pour Dieu, afin de se conformer davantage au Christ obéissant. (42.)

La nature même des conseils devait rapidement amener à en faire l'objet de *vœux*, ou de promesses faites à Dieu: étroitement reliés à la charité, les conseils sont appelés comme elle à « ne point passer ». Le vœu fait survoler le temps et, imitation sur le mode créé de l'immutabilité divine, enclôt toute l'existence dans un instant pour la vouer au Seigneur. Plutôt pourtant que de s'attarder à ces considérations, le Concile, attentif à tout relier à l'Église, dégage le rapport qui unit le vœu à l'amour indissoluble du Christ pour l'Église. « La consécration sera d'autant plus parfaite que des liens plus solides et plus stables représenteront mieux l'amour indissoluble du Christ pour l'Église, son Épouse. » (44.) C'est de la même source que le mariage et la vie religieuse tirent leur indissolubilité, celle-ci reliant immédiatement à Dieu, celui-là passant par le truchement d'une personne créée.

Tout un réseau d'*institutions* s'est enfin constitué, sous l'autorité de l'Église, pour assurer la stabilité et la qualité de la pratique des conseils et des vœux. Des familles variées se sont constituées,

qui procurent à leurs membres les moyens d'une stabilité plus ferme dans le genre de vie qu'ils ont adopté, une doctrine éprouvée pour la poursuite de la perfection, la communion de frères engagés eux aussi dans la milice du Christ, le renforcement de la liberté par l'obéissance. Autant de secours pour exercer en sécurité et garder avec fidélité la profession religieuse, comme aussi pour marcher joyeusement dans la voie de la charité. (43.)

II

LE RÔLE DANS L'ÉGLISE: SERVIR ET TÉMOIGNER

Parce que la charité, à laquelle la vie religieuse conduit, porte indivisiblement sur Dieu et sur le prochain, l'union au mystère de l'Église implique le *service de l'Église et du monde*. « Aussi, continue le Concile, convient-il que la vie spirituelle de ceux qui pratiquent les conseils évangéliques soit consacrée au bien de toute l'Église. » (44.) Loin que les religieux soient présentés comme une corporation *close sur elle-même*, toute consacrée à la seule sanctification de ses membres, ils apparaissent, dans *Lumen Gentium*, au *service de tous leurs frères*, les hommes, notamment dans le TÉMOIGNAGE qu'ils portent sur des réalités du plus haut prix.

Ils ont « le devoir de travailler, dans la mesure de leurs forces et selon leur vocation particulière, soit par la prière, soit par l'activité extérieure, à enraciner et à fortifier dans les âmes le Règne du Christ, et à l'étendre à toutes les parties du monde » (44).

Le saint Concile encourage et loue les hommes et les femmes, Frères et Sœurs, qui, dans les monastères, les écoles, les hôpitaux

et les missions embellissent l'Épouse du Christ... et rendent généreusement à tous les hommes les services les plus divers. (46.)

A ceux qui craindraient que les religieux, « du fait de leur consécration, deviennent étrangers aux hommes et inutiles dans la cité terrestre », le Concile répond:

Même si parfois les religieux n'apportent pas une aide directe à leurs contemporains, ils leur sont plus profondément présents dans le cœur du Christ — intercédant pour eux et souvent à leur place — et ils collaborent spirituellement avec eux: ils concourent à ce que la construction de la cité terrestre parte toujours du Seigneur et se dirige vers lui, pour que ne travaillent pas en vain ceux qui la construisent. (46.)

Par leur vie de charité constante et multiforme, les religieux continuent et rendent présente dans le monde l'œuvre salvifique du Christ lui-même:

Avec une grande sollicitude, les religieux mettront l'Église à même de manifester chaque jour davantage, grâce à eux et en toute vérité, aux fidèles comme aux infidèles, le Christ en contemplation sur la montagne, le Christ guérissant les malades et les blessés, convertissant les pécheurs à une meilleure vie, bénissant les enfants, faisant du bien à tous, et surtout obéissant toujours à la volonté du Père qui l'a envoyé. (46.)

Mais dans un document où les notions de *signe*, de *témoignage* et d'*exemple* jouent à tous les échelons un si grand rôle, on souligne particulièrement le rôle *prophétique* de la vie religieuse. L'état religieux proclame et montre à tous les hommes pour qu'ils s'en approchent les réalités dont il vit. Traitant de la diversité qui règne au sein de l'unité ecclésiale, on dira ainsi:

Plusieurs, marchant vers la sainteté par une voie plus étroite, dans l'état religieux, stimulent leurs frères par leur exemple. (13.)

On lit plus loin:

La profession des conseils évangéliques apparaît comme un signe qui peut et doit inciter efficacement tous les membres de l'Église à l'accomplissement joyeux des devoirs de la vocation chrétienne. (44.)

Sur quoi la vie religieuse porte-t-elle spécialement témoignage? Sur la *transcendance* de Dieu et de son Royaume, nous répond la Constitution; sur le caractère *eschatologique* de la vie chrétienne; sur la *charité* et l'*humilité* du Christ, pauvre, chaste et obéissant; sur la *sainteté* de l'Église; sur la nécessité d'imprégner de l'*esprit des Béatitudes* cette transformation du monde à laquelle s'applique l'humanité.

Évoquant d'abord l'élément *eschatologique*, le texte nous dit:

Comme le Peuple de Dieu n'a pas ici-bas de cité permanente, mais qu'il chemine, en quête de la cité future, l'état religieux, dont les adeptes sont plus libres à l'endroit des soucis de la terre, manifeste davantage la présence, déjà survenue dans le monde, des biens célestes; témoigne plus éloquemment de la nouveauté et de l'éternité de la vie que la Rédemption du Christ nous a acquise; annonce enfin avec plus de force la résurrection future et la gloire du Royaume des Cieux. (44.)

Du Christ, on a déjà vu que la vie religieuse imite et atteste la charité et l'humilité; (42) elle rend manifeste l'activité incessante du Christ dans le monde (46). Dans le paragraphe qui est consacré à la mission prophétique de la vie religieuse, on ajoute:

L'état religieux imite plus fidèlement et représente à perpétuité dans l'Église le genre de vie que le Fils de Dieu a embrassé,

quand il est venu dans le monde pour faire la volonté du Père, et qu'il a lui-même proposé aux disciples qui l'accompagnaient. (44.)

Quant à la *transcendance* du Royaume et à la *puissance* du Dieu Trinité, on nous dit:

L'état religieux manifeste d'une façon particulière l'élévation du Royaume de Dieu — à quoi l'on sacrifie tout — au-dessus de toutes les choses terrestres, et il en découvre les exigences souveraines; il démontre aussi la grandeur suréminente de la force du Christ régnant, et la puissance infinie de l'Esprit-Saint, qui agit merveilleusement dans l'Église. (44.)

De la *sainteté* de l'Église, le monde trouve dans la pratique des conseils « un témoignage remarquable et un exemple éclatant » (39). Enfin, par rapport aux *tâches terrestres*,

les religieux, dans leur condition de vie particulière, témoignent d'une manière splendide et singulière que le monde ne saurait être transfiguré ni offert à Dieu sans l'esprit des béatitudes (31).

III

CARACTÈRE INSTITUTIONNEL ET CHARISMATIQUE DE LA VIE RELIGIEUSE DANS L'ÉGLISE

Étroitement reliée à l'Église considérée comme mystère, tout ordonnée au service de l'Église et du monde, la vie religieuse occupe-t-elle une *place à part* dans les institutions de l'Église, forme-t-elle une *réalité ecclésiale spécifique*? Si c'est une structure définie de la vie de l'Église sans appartenir pourtant à la constitution divine et hiérarchique de l'Église, où la situer par rapport à cette constitution hiérarchique et comment la caractériser? On a déjà dit que ces questions avaient retenu longtemps l'attention des Pères du Concile.

Il est d'abord nettement rappelé que l'état religieux *n'appartient pas à la structure hiérarchique de l'Église* (43, 44), qu'il n'est pas intermédiaire entre la condition cléricale et la condition laïque, puisqu'il reçoit ses membres de l'une et l'autre condition (43). Le Concile reprend ici l'enseignement du Concile de Trente (session XXIII) et du Droit canonique (c.107; c.108 § 3) sur la distinction, d'institution divine, des clercs et des laïcs dans l'Église. En refusant de traiter des religieux avant de parler des laïcs, le Concile montrera combien il tient à ne pas confondre structure hiérarchique et état de vie dans l'Église. S'il parle parfois de trois catégories quand il énumère les membres de l'Église (13; 31), on ne saurait se méprendre sur les rapports qu'il met entre elles.

Distinct de la Hiérarchie, l'état religieux lui est soumis quant à la *sanction* qu'il reçoit comme état canonique, et quant à l'*action liturgique* qui le sanctifie comme consécration à Dieu. Si les conseils évangéliques sont un don de Dieu à son Église, « l'autorité de l'Église s'est, pour sa part, employée à les interpréter, à en régler la pratique et à instituer à partir d'eux des formes de vie stables » (43). On lit plus loin:

La Hiérarchie ecclésiastique a pour mission de paître le Peuple de Dieu et de le conduire vers des pâturages très fertiles (cf. Ez 34 14). Il lui appartient donc de régler avec sagesse par ses lois la pratique des conseils évangéliques... En outre, c'est elle qui, docile aux impulsions de l'Esprit-Saint, accueille les règles proposées par des hommes et des femmes de première valeur et, une fois achevée la révision de ces règles, les approuve avec autorité. Elle

accorde aussi la protection de son autorité vigilante aux Instituts érigés en tous lieux pour l'édification du Corps du Christ, afin qu'ils croissent, se développent et fleurissent, fidèles à l'esprit des fondateurs. (45.)

Ce n'est pas seulement une activité de caractère *juridique* que l'Église exerce à l'égard de l'état religieux; elle l'enchaîne, peut-on dire, dans sa *liturgie* pour l'unir à la consécration parfaite du Fils incarné à son Père:

L'Église ne se contente pas d'élever la profession religieuse à la dignité d'un état canonique par la sanction de sa loi; par son action liturgique, elle la présente comme un état consacré à Dieu. L'Église elle-même, en effet, de par l'autorité que Dieu lui a confiée, reçoit les vœux de ceux qui font la profession religieuse; elle supplie Dieu, par sa prière publique, de les aider et de leur accorder ses grâces; elle les recommande à Dieu et leur accorde la bénédiction dans l'Esprit, unissant leur oblation au sacrifice eucharistique. (45.)

S'il n'est pas à insérer dans la structure hiérarchique de l'Église, l'état religieux jouit pourtant d'une *identité ecclésiale bien définie*. Il n'est pas seulement la forme *principale* que prend dans l'Église la pratique des conseils évangéliques; il en constitue la forme *normale, institutionnelle*. Le fait qu'on ait détaché du chapitre sur la vocation universelle à la sainteté les considérations sur les religieux n'est pas sans enseignement à ce sujet. Dès le début de la Constitution, on distingue nettement d'autres formes de diversité que celles qu'impose le critère hiérarchique:

Le Peuple de Dieu... se compose en lui-même de catégories différentes. Il existe, en effet, entre ses membres une diversité, soit dans les charges (certains remplissant une fonction sacrée en vue du bien de leurs frères), soit encore dans l'état de vie et l'orientation, alors que plusieurs, vivant dans l'état religieux, tendent à la sainteté par une voie plus étroite et stimulent leurs frères par leur exemple. (13.)

Le dénombrement, tripartite qu'on fait parfois dans *Lumen Gentium* des membres de l'Église (30, 31) suggère la même conclusion. Aussi le texte peut-il conclure:

Un tel état, qui est constitué par la profession des conseils évangéliques — il ne s'agit donc pas de la simple pratique des conseils, mais de l'acte public par lequel on s'engage à les pratiquer — s'il n'appartient pas à la structure hiérarchique de l'Église, est cependant lié de manière indiscutable à la vie et à la sainteté de l'Église » (44).

La règle de langage de la foi

L'Église, au cours des siècles et non sans l'assistance du Saint-Esprit, a établi une règle de langage et l'a confirmée de l'autorité des conciles. Cette règle, qui plus d'une fois a donné à l'orthodoxie son mot de passe et ses enseignes, doit être religieusement respectée. Que personne ne s'arroge le droit de la changer à son gré ou sous couleur de nouveauté scientifique. Qui pourrait jamais tolérer un jugement d'après lequel les formules dogmatiques appliquées par les conciles œcuméniques aux mystères de la Sainte-Trinité et de l'Incarnation ne seraient plus adaptées aux esprits de notre temps, et la substitution osée d'autres expressions à celles-là? De même on ne saurait tolérer qu'un particulier touche de sa propre autorité aux formules dont le concile de Trente s'est servi pour proposer à la Foi le mystère eucharistique. C'est que ces formules, comme les autres que l'Église adopte pour l'énoncé des dogmes de Foi, expriment des concepts qui ne sont pas liés à une certaine forme de culture, ni à une phase déterminée du progrès scientifique, ni à telle ou telle école théologique. Elles reprennent ce que l'esprit humain emprunte à la réalité par l'expérience universelle et nécessaire,

Indiquer ce rapport à la vie et à la sainteté de l'Église, c'est déjà caractériser la structure qui l'assure: elle est de nature charismatique, non hiérarchique. Le Concile n'emploie pas l'expression, mais il nous semble qu'elle recouvre assez bien les termes par où les Pères veulent désigner l'état religieux comme catégorie spéciale dans l'Église. Des conseils, on nous dit qu'ils sont un « *don divin*, que l'Église a reçu de son Seigneur et que, par le moyen de sa grâce, elle conserve toujours » (43). Les fidèles qui forment l'état religieux « sont appelés par Dieu à jouir d'un *don spécial* dans la vie de l'Église » (43). L'autorité ecclésastique n'intervient, par rapport à la vie religieuse, que pour reconnaître et sanctionner l'initiative que l'Esprit-Saint a prise chez certains fidèles, en vue d'une réalisation et d'une manifestation institutionnelle de la fin de l'Église (39, 45).

On a déjà signalé que le chapitre sur les religieux n'avait pas cette espèce de fraîcheur et d'ampleur que donne à d'autres sections de la Constitution sur l'Église une large et pénétrante utilisation de l'Écriture et de la Tradition. On a noté également un manque de profondeur théologique dans l'étude de la nature de la vie religieuse. Il nous semble, par exemple, qu'on aurait pu dégager davantage le rôle de l'Esprit-Saint dans cette union toute spirituelle à Dieu en quoi consiste la consécration religieuse. Nous aurions aimé, enfin, qu'on se prononçât avec plus de clarté sur la place de l'état religieux dans l'Église.

Il faut pourtant savoir gré au Concile d'avoir accordé une telle importance à l'état religieux dans la vue qu'on voulait proposer de l'Église, et d'avoir montré que c'était bien en rapport avec l'Église, nullement en marge d'elle, qu'il fallait considérer la profession des conseils évangéliques. A cet égard, il faut se féliciter de la force avec laquelle on a parlé du service et du témoignage que les religieux sont appelés à rendre dans l'Église et dans le monde. Nous sommes heureux enfin qu'on ait pu situer la consécration religieuse dans le prolongement de la vocation universelle à la sainteté sans avoir pourtant sacrifié le caractère ecclésial spécifique que présente l'état religieux.

*Faculté de théologie de la Compagnie de Jésus,
Montréal.*

et en même temps, ces formules sont intelligibles pour les hommes de tous les temps et de tous les lieux. La tâche la plus sacrée de la théologie n'est pas d'inventer de nouvelles formules dogmatiques pour remplacer les anciennes, mais plutôt de défendre et d'expliquer les formules adoptées par les conciles de façon à démontrer que la Révélation divine est la source des vérités qu'elles expriment.

On peut assurément, comme cela se fait avec d'heureux résultats, donner de ces formules une explication plus claire et plus ouverte, mais ce sera toujours dans le sens selon lequel elles ont été adoptées par l'Église: ainsi la vérité immuable de la Foi restera intacte tandis que progressera l'intelligence de la Foi. Tel est, en effet, l'enseignement du premier concile du Vatican: « Le sens des dogmes sacrés qui doit toujours être conservé est celui que notre Mère la sainte Église a déterminé, et jamais il n'est loisible de s'en écarter sous le prétexte et au nom d'une intelligence plus profonde. » (Const. dogm. *De Fide Cathol.*, c. 4.)

(S. S. PAUL VI: Encyclique *Mysterium Fidei*.)

La liberté religieuse et le Concile

Luigi d'APOLLONIA, S. J. *

À ROME, le compte à rebours est commencé, et s'ouvrira bientôt la 4^e session du Concile, dernière de la série dite *aggiornamento*. Beaucoup, il est vrai, a déjà été accompli; l'essentiel même avec la constitution dogmatique sur l'Église, la constitution sur la liturgie, le décret sur l'œcuménisme. Il reste cependant fort à faire: 11 schémas¹, grands et petits, plus ou moins au point, à discuter, amender, voter, promulguer. On votera d'abord sur les amendements au schéma sur la Révélation. Puis, à moins de changements à la dernière heure, on abordera la déclaration sur la liberté religieuse, œuvre de patience, de sagesse, de mesure. Ce sera le premier grand débat.

1. ŒUVRE DE PATIENCE

Certains Pères ont exprimé le désir de commencer la session avec le schéma XIII sur *l'Église dans le monde de ce temps*, élevé maintenant à la dignité de constitution pastorale — une nouveauté pour les canonistes. La discussion de ce texte, monument de 100 pages, promet d'être longue et difficile, et on voudrait assurer plus de temps pour la rédaction définitive. Charitable pensée!

Il est peu probable, toutefois, qu'on change l'ordre du jour. « Il sera traité du schéma de la déclaration sur la liberté religieuse lors de la prochaine session du Concile et, si possible, avant que ne soient examinés les autres schémas », a promis le Pape. Et c'est justice!

Deux fois renvoyé, une première fois à la fin de la 2^e session et une autre fois à la fin de la 3^e, après des jours agités où l'on vit, même au Concile, jouer la psychologie des foules, la préséance donnée à ce schéma devrait avoir pour bienfait de rétablir un climat de confiance et de rasséréner le ciel romain. Ce n'est pas que la discussion ne puisse être, encore cette fois, énergique...

Du premier texte (*textus prior*), celui qui fut discuté, l'an dernier, par l'Assemblée, il ne reste plus grand-chose. Ce texte amendé (*textus emendatus*) au point de devenir pratiquement nouveau, et sur le fond duquel on demandait un vote, n'a pas été discuté dans l'*Aula*, et ne le sera pas. A la lumière des observations faites de vive voix et par écrit, on a rédigé un troisième texte (*textus reemendatus*). C'est celui-ci qui sera, de nouveau, examiné, discuté, corrigé et vraisemblablement approuvé et promulgué pour

* Notre rédacteur est maintenant à Rome et y séjournera jusqu'à la fin du Concile.

1. Un 12^e schéma sur le mariage a été remis au Pape qui le promulguera de son propre mouvement; 5 ont été promulgués; total 17. Avec beaucoup de courage et une hâte juvénile, le Concile, en 1962, en avait préparé 77.

devenir enfin, de schéma-toile-de-Pénélope, document conciliaire.

Et pourtant, d'après la « Relation sur les observations » du 2^e texte, tous les Pères, *duobus exceptis*, sauf deux sont en faveur d'une déclaration sur la liberté religieuse. Bien plus, une déclaration purement pratique comme celle proposée, l'an dernier, par le cardinal Ritter, de Saint-Louis, ferait l'unanimité conciliaire.

D'où vient alors la difficulté? De ce que la déclaration proposée par le Secrétariat pour l'Unité va plus loin. Le Secrétariat veut une déclaration fondée doctrinalement, justifiant les conclusions à partir de principes, valant pour tous les hommes et toutes les familles spirituelles, en tout temps et en tous lieux. L'enthousiasme pastoral ne suffit pas... A tout prix, on ne veut laisser croire que, minoritaire, l'Église est tolérante; que, majoritaire, elle serait intolérante. L'importance de la question tant pour l'opinion publique que pour l'œuvre missionnaire et le dialogue œcuménique rend nécessaire une telle déclaration à base doctrinale, mais qui soit en quelque sorte parfaite, et qui coule profonde, limpide, eau vive pour tous.

C'est pourquoi la Commission propose comme fondement à la liberté religieuse ni le bien commun ni la loi naturelle où les discussions risqueraient de s'enliser, encore moins les droits de la conscience (droite ou erronée), mais « la dignité de la personne humaine (dont) les hommes, à notre âge, prennent de plus en plus conscience ». Ce sont là les premiers mots du schéma.

On se rend compte, une fois les esprits apaisés, que l'ancien texte ne satisfaisait ni la minorité qui l'attaquait ni la majorité qui l'approuvait. Une promulgation hâtive n'aurait pas été digne du Concile. Elle aurait fini par trahir l'attente de tous, car « le maximum de clarté doctrinale » lui faisait défaut. Tel est l'avis de Mgr Carlo Colombo, théologien du pape et témoin, le 19 novembre dernier, du *Dies irae*, du jour de colère. Et il ajoute:

On peut comprendre qu'un certain nombre de Pères conciliaires — particulièrement les Nord-Américains pour lesquels la déclaration sur la liberté religieuse a pour ainsi dire valeur de test *stantis vel cadentis Concilii* — aient manifesté quelque impatience devant tout retard qui pouvait empêcher l'approbation immédiate, et surtout qu'ils aient été déçus par le renvoi. Mais, d'autre part, beaucoup d'entre eux également n'étaient pas satisfaits d'une déclaration encore bien imparfaite et, à la réflexion, ils ont compris que le prestige et l'autorité morale de la déclaration en face de l'opinion publique du monde entier aurait été très diminuée par une approbation hâtive qui n'aurait pu réunir une véritable unanimité².

2. La *Revista del Clero*, janvier 1965. La pétition des Pères en faveur d'un vote immédiat aurait, d'après les journalistes et même d'excellents chroniqueurs du Concile, réuni 800 et même plus de 1,000 signatures. Elle en comptait 441.

Le texte dans sa forme actuelle est-il parfait ? A lire les nombreuses observations des Pères, il est à craindre qu'il provoquera de vives discussions avant d'être accepté. De toute façon, l'agitation des eaux conciliaires, à la fin de la 3^e session, aura signalé le passage de l'ange...

2. ŒUVRE DE SAGESSE

Œuvre de patience, de voix diverses, des délais de temps, la déclaration sera aussi, par décantation, une œuvre de sagesse.

De la liberté religieuse ou du droit de la personne et des communautés à la liberté en matière religieuse, tel est le titre complet et fort latin de la déclaration. Elle se divise en quatre parties: une déclaration (chap. I), la preuve par la raison (chap. II), la preuve par la Révélation (chap. III), une conclusion pastorale (chap. IV).

Les idées maîtresses, au cœur de la déclaration, sont nettes. D'abord, le droit à la liberté en matière de religion est fondé sur la dignité de la personne humaine. Ce qui signifie que ni un homme, ni toute l'assemblée des hommes, ni aucune puissance sur terre ne peut me forcer à penser ou à agir contre ma conscience, soit en privé soit en public, compte tenu de certaines limites. C'est l'aspect individuel et communautaire de la liberté religieuse.

Ensuite, ce droit et de l'individu et des communautés doit être reconnu par la loi. C'est l'aspect social et juridique de la liberté religieuse.

Enfin, ce droit n'exempte, en aucune façon, l'homme de s'enquérir de la vérité. Ainsi sont repoussés l'indifférentisme, le relativisme et le totalitarisme, et demeure « intacte la doctrine catholique sur la vraie religion et l'unique Église du Christ ».

Ce qui frappe à première lecture c'est la méthode même que suit la déclaration. La liberté religieuse, à distinguer des libertés physique, morale, évangélique auxquelles elle est vitale ment liée, est un concept juridique, politique et moral. La condamnation au siècle dernier de ce qu'on appelle les « libertés modernes » ayant créé bien des malentendus, la deuxième rédaction officielle (le texte qui ne fut pas discuté) expliquait comment l'Église avait défendu la liberté en combattant le libéralisme dont la fausse philosophie exaltait à tel point « les libertés modernes » que les obligations de l'homme à l'égard soit de la vérité soit du bien commun disparaissaient simplement, englouties dans l'absolue autonomie de la raison, source de toute vérité, et de la volonté, source de tout droit. On laisse tomber ce passage complètement. Il rouvrirait de vieilles blessures, n'était pas dans le ton pastoral et œcuménique du Concile.

Par contre, on a gardé la preuve par la raison. Mais, comme dans cet ordre la philosophie n'est pas la sagesse suprême, ni la raison le meilleur des guides, on a introduit un chapitre nouveau sur « la doctrine de la liberté religieuse à la lumière de la Révélation ». D'abstrait, l'argument — un argument de convenance, de consonance — devient factuel et historique.

Le chapitre III recueille donc en abondance des textes bibliques. Par le récit de l'histoire du salut, les exemples de Dieu dans l'Ancien Testament, de Jésus-Christ et des Apôtres dans le Nouveau, il montre, s'il ne démontre pas,

le droit de la personne humaine à la liberté religieuse. Bien sûr, la définition de ce droit comme *immunité contre toute coercition extérieure en matière religieuse* ne se trouve pas formulée en ces termes juridiques dans les Livres saints. Son fondement, toutefois, savoir la dignité de la personne humaine, y est proclamé dans toute sa dimension transcendante. « Que sert à l'homme de gagner l'univers s'il vient à perdre son âme ? » Seul le Christ a dit cela.

Autre chose qui surprend agréablement: on a beau lire et relire le texte, on n'y dénicherait nulle part l'expression « liberté de conscience ». Ce ne peut être un effet du hasard, car le hasard n'a pas cette perspicacité théologique. La chose est voulue. Même si l'expression peut avoir un sens acceptable comme Léon XIII le reconnaissait dans l'encyclique *Libertas praestantissimum* sur la liberté, il n'en demeure pas moins que, historiquement, elle fut le cri de bataille du laïcisme européen, sa déclaration d'indépendance à l'égard de Dieu, et que théologiquement, l'expression demeure équivoque et n'est certes pas digne de fonder le droit à la liberté religieuse.

La liberté religieuse implique, en effet, une double exigence: n'être pas contraint d'agir contre ma conscience et n'être pas empêché d'agir suivant ma conscience. Or personne ne doit être contraint d'agir contre sa conscience, — et ce droit est *absolu* — non pas parce que sa conscience est libre, mais parce que sa conscience est liée à une loi inscrite dans la nature de l'homme: fais le bien, ne fais pas le mal; fais ceci, ne fais pas cela. La conscience n'est donc pas sa propre norme de rectitude. Elle est réglée par une norme supérieure qui n'est pas l'œuvre de sa création, mais l'œuvre de la loi éternelle de Dieu. Elle n'est pas législatrice mais « légismédiatrice ». Elle n'est pas Dieu, mais la voix de Dieu. Et c'est ma dépendance à l'égard de cette voix que j'écoute et que je consulte et que je fais mienne librement qui fonde mon indépendance à l'égard de tout le créé et de toute puissance sur terre.

Et personne ne doit être empêché d'agir suivant sa conscience, non pas encore parce que je suis libre de dire ou de faire ce que je veux, — c'est souvent le propre des imbéciles, — mais parce que j'ai des devoirs à l'égard de Dieu et de la société, et que m'empêcher de remplir ces devoirs, c'est porter atteinte à ma dignité de personne humaine, saper ma personnalité morale, entraver mon droit le plus sacré et le plus fondamental qui est d'aimer Dieu et mon prochain comme moi-même.

C'est pourquoi, au lieu de chercher à fonder la liberté religieuse sur un sable aussi mouvant que la « liberté de conscience », le Concile l'établit sur le roc de la dignité humaine, non pas Dieu mais image de Dieu.

3. ŒUVRE DE MESURE

Patience fait sagesse, sagesse fait mesure. Entendez mesure dans le sens négatif de limite, pourvu que vous l'entendiez avant tout dans le sens positif d'harmonie.

Qu'il soit dans la nature de la vérité religieuse, comme dans la nature de toute vérité, de n'être pas imposée, la chose est claire. Ce qui l'est moins, c'est que la liberté religieuse, entendue comme l'immunité contre toute coercition extérieure, est un droit de la personne humaine qui l'exerce dans la société, qui est un corps politique, qui reçoit

sa structure d'un ordre juridique et qui gouverne par les pouvoirs publics. Voilà donc la liberté religieuse non seulement liée à Dieu mais reliée à un ordre de choses que la loi humaine fonde, protège et, au besoin, venge. L'homme ne connaît pas l'infinie solitude de Dieu. Par le fait même qu'il appartient à la « nature humaine » et ne l'absorbe pas, l'homme la partage avec d'autres hommes, et est constitué en état d'inachèvement. La plus frêle des créatures, il coexiste et il est co-libre, et d'une co-liberté qui n'existe pas comme du tout fait, mais comme capable de se faire et de s'épanouir.

Si donc l'autorité politique, quelle que soit sa puissance, n'a ni autorité ni compétence pour imposer ou pour interdire au domaine secret et ardent des cœurs une croyance religieuse, ni d'ailleurs une philosophie, une biologie, un système mathématique, une école d'art, — bien que les philosophes, les savants, les mathématiciens, les artistes soient nécessaires à la Cité des hommes, — dans une société organisée, aucun droit, pas même le droit de liberté religieuse, n'est absolu dans son *exercice*.

Ici commencent les difficultés, qui ne seront jamais tout à fait résolues. Car nous n'avons plus affaire à la simple reconnaissance abstraite d'un droit mais à la détermination de l'ordre des valeurs et des principes qui présideront à l'exercice concret de ce droit dans la société, soit en harmonie soit en dissonance avec la dignité humaine.

Le texte ne traite pas des rapports entre l'Église et l'État. Le mot État n'est même pas mentionné. Le Concile ne tient pas à faire la leçon aux autorités publiques, ni à rien réclamer pour l'Église expressément. Encore une fois, il entend demeurer pastoral et œcuménique. Et c'est pour tous qu'il demande la liberté religieuse. Il parle donc des rapports entre les communautés religieuses, la chose religieuse, les actes religieux privés et publics, l'exercice de la religion, la liberté religieuse, d'une part, et l'autorité publique, le pouvoir civil, la société civile, d'autre part. Il évite de parler d'ordre spirituel et d'ordre temporel, des choses de Dieu et des choses de César.

Il n'en reste pas moins vrai, même avec les termes employés dans le texte, que le premier principe immuable en la matière est la reconnaissance *concrète* par l'autorité publique des droits de la personne humaine, partant de son droit à la liberté religieuse, puisque la conscience de l'homme ne souffre point de n'être pas obéie, et que l'autorité publique n'a pas autorité pour imposer, interdire, gouverner une religion. Et c'est toujours en vertu de l'éminente dignité de la personne humaine. « Les actes religieux, dit le texte, ... de par leur nature transcendent l'ordre des choses terrestre et temporel. » En termes classiques, nous parlerions de la primauté du spirituel, de la supériorité de l'ordre spirituel sur l'ordre temporel, des choses qui sont à Dieu sur les choses qui sont à César. Qui dit distinction dit ordre de valeurs; qui dit ordre de valeurs dit subordination. Mais le texte évite ce langage.

Le deuxième principe immuable est la coopération mutuelle entre les communautés religieuses et les autorités publiques, fût-ce pour cette simple raison que l'homme, sujet à la fois de la loi divine et de la loi humaine, ne saurait être coupé en deux. En conséquence, les communautés religieuses et les autorités publiques (nous dirions l'ordre

spirituel et l'ordre temporel) ne sauraient vivre dans l'ignorance les uns des autres, ni dans un isolement pur. C'est la grande équivoque du laïcisme. Car, bon gré mal gré, relations il y aura. Si elles ne sont pas des relations de coopération, elles seront des relations d'opposition.

La première forme positive de coopération sera pour le pouvoir temporel d'accomplir son devoir d'état par rapport à son ordre propre, c'est-à-dire de créer dans la société des conditions politiques, sociales, économiques, culturelles qui favorisent l'exercice des droits de l'homme, la justice, l'épanouissement de la personnalité, l'obéissance à la conscience afin que l'homme puisse atteindre sa fin ultime: « Du reste, dit le texte, plus la société civile fournira des conditions propices et favorables à la vie religieuse, plus elle jouira de ces biens qui proviennent de toutes parts de la fidélité de l'homme envers Dieu et sa sainte volonté. »

Une autre forme positive est la reconnaissance officielle de Dieu, source de tous droits; car si les droits de l'homme sont inviolables et inaliénables, ils ne le sont pas de par une gracieuse faveur de l'autorité politique. Le texte, dans sa forme actuelle, ne touche pas ce point, du moins ouvertement³. Une incise suffirait puisque le Concile n'entend pas écrire un traité.

Une autre forme encore de coopération sera pour les pouvoirs publics de recourir à l'assistance des communautés religieuses pour aider au bien commun temporel lui-même en favorisant les libres institutions, les foyers de charité, la liberté scolaire, en facilitant l'effort des apôtres pour aller aux masses, développer dans le peuple le sens de la liberté, de la justice, de la fraternité, de la paix civile. On voit la chose se produire actuellement chez le peuple américain, à propos de la question raciale et l'aide aux catégories faibles de la société. Le texte, toujours dans sa forme actuelle, parle bien de reconnaître aux groupes religieux le droit à ces activités; il ne parle pas de leur demander leur assistance. Le texte final, sera-t-il plus positif? Cette question est fort importante dans notre monde en voie de socialisation, et qui risque d'enlever tout espace vital à l'action charitable, culturelle, sociale des familles.

Dans le cas où une religion, catholique, protestante ou musulmane serait dans un pays acceptée de la très grande majorité, il est évident que les membres de cette confession religieuse seraient pratiquement seuls à jouir de l'aide des pouvoirs publics en tant que citoyens. Cet état de fait ne devrait impliquer aucune discrimination contre des minorités religieuses ni au plan civil, ni devant la loi, ni, à plus forte raison, dans l'exercice de la religion. La question d'une religion officielle devient alors une question, somme toute, secondaire et, en grande partie, académique.

Ceci dit, l'autorité publique, impuissante à forcer la personne humaine à agir contre sa conscience mais habilitée à protéger l'ordre public, peut exiger que les groupes religieux et les individus ne se mettent pas à l'abri de la liberté religieuse pour violer cet ordre, c'est-à-dire la paix publique qui est le bien politique de la société, la morale publique qui est son bien moral, le droit des autres qui est son bien de justice.

3. Les évêques américains ne s'y opposeraient certes pas, puisque les États-Unis se proclament *one nation under God* et que leur monnaie porte la devise *In God we trust*.

Toutefois, l'histoire et la méchanceté des temps actuels enseignent que les pouvoirs publics abusent facilement de ce droit. Aussi l'autorité politique évitera l'arbitraire et agira sous la loi. De plus, prévaudra le principe juridique qu'il faut favoriser la liberté et ne la restreindre que « si nécessaire et dans la mesure où c'est nécessaire ». Le mot tolérance n'est pas prononcé, et le texte ne se réfère ici ni à la loi naturelle à suivre, ni au bien commun temporel à promouvoir, mais à l'ordre public à sauvegarder: « soin suffisant de la paix publique », « protection adéquate de la moralité publique », « composition pacifique... des droits des citoyens ». Ce langage mesuré sous-entend qu'une saine législation — dont l'objet est de rendre les hommes moralement bons et, en particulier, de résister au relâchement des consciences et à la décadence des mœurs — doit, cependant, s'adapter à la capacité morale de la multitude. Ce problème est particulièrement difficile, et requiert une grande prudence politique et une extrême mesure. En fin de compte, tout dépendra de la vitalité religieuse et morale des citoyens.

Le Pape a fait allusion à la déclaration sur la liberté religieuse en commentant, au cours de l'audience générale du 28 juin, la parole du Christ: « Venez à moi... »

Il invite à venir à Lui. Il invite à la foi. Il crée une obligation morale pour les hommes auxquels parvient son invitation; mais il ne contraint pas. Il n'ôte pas sa liberté physique à l'homme qui doit décider de lui-même, consciemment, de son destin et de ses rapports à l'égard de Dieu... Ainsi, poursuivait le Pape, vous verrez résumée une grande partie de ces doctrines capitales par deux propositions fameuses: en matière de foi que personne ne soit empêché; que personne ne soit contraint.

Non, le Concile n'aura pas traité à la hâte le grave problème de la liberté religieuse. S'il l'avait fait, comme on le lui aurait reproché! Fruit d'une patience, d'une sagesse, d'une mesure vraiment « collégiales », ce texte, écrit pour un nouvel âge de civilisation, défendra, sans être *spéciquement* catholique mais en juste accord avec la Révélation, la cause de la liberté et la cause de la religion au nom de la dignité et de la vocation de la personne humaine. Car, en fait, tout cela se tient. Et c'est le devoir du Concile de le dire.

Concupiscence et médecine — II

Marcel MARCOTTE, S. J.

LA MÉDECINE prend pour acquis et considère comme normaux les désirs que l'homme, à l'instar de tous les vivants sensibles, éprouve pour certaines catégories de biens matériels, à condition que la réalisation de ces désirs coïncide avec la fonction qu'ils sous-tendent et que leur intensité ne fausse pas radicalement le jeu de la connaissance et de la liberté. C'est seulement au delà de cette norme qu'on tombe dans l'anormal, le pathologique, et qu'il y aurait lieu, du point de vue médical, de parler de concupiscence, de mouvement désordonné de l'appétit sensible.

Tropismes et réflexes

Pour comprendre, au niveau commun des explications scientifiques, comment, par quels mécanismes se forment et agissent en nous des appétits dérégés, il faut poser d'abord une question plus radicale: Comment se fait-il que nous désirions quelque chose? D'où viennent les attraits, les appétits susceptibles de se dérégler?

Pour répondre à cette question, la biologie fait intervenir tout d'abord la notion de tropisme. La vie est par nature assimilation, c'est-à-dire utilisation pour sa propre persistance des éléments extérieurs mis à sa portée par le milieu où elle baigne. Mais cette assimilation serait impossible si la vie ne comportait pas aussi une sensibilité spéciale en présence des éléments assimilables, doublée d'une certaine capacité de choisir entre l'agréable et le déplaisant, l'utile et le nuisible. En langage physiologique, on exprime cette nécessité en disant que la vie ne peut subsister qu'à condition de percevoir certains *stimuli* en provenance du monde extérieur et de répondre à ces *stimuli* de façon active. Cette réponse vitale aux stimulations venues du milieu ambiant s'appelle un tropisme.

Les explications mécanistes de la vie ont abusé de la notion de tropisme, ramenant tout, même chez l'homme, à de simples réactions des cellules. Néanmoins, l'homme est un vivant et participe, comme tel, aux privilèges et aux infirmités des vivants. Dans la genèse des attraits sensibles qu'il éprouve, il faut bien admettre l'influence de certaines substances chimiques, de certains agents physiques comme la lumière, la chaleur, les odeurs, etc., qui, par le truchement du corps, affectent le psychisme. Dans la mesure où cette influence existe et se fait sentir, les tropismes constituent, au niveau purement biologique, l'amorce de la concupiscence.

Cependant, au fur et à mesure qu'on s'élève dans l'échelle des vivants, les mécanismes d'assimilation et de défense se compliquent et deviennent du même coup plus électifs, plus perfectionnés. Les tropismes sont des réactions globales de l'être unicellulaire, ou mieux de la cellule vivante considérée isolément de l'organisme où elle est implantée. Chez les vivants dont la constitution est très différenciée, et notamment chez ceux qui sont dotés d'un système nerveux, apparaissent les réflexes.

La notion de réflexe est une notion familière. Il comporte une excitation extérieure, — physique (lumière, chaleur), chimique (saveur) ou mécanique (choc, contact). Cette excitation est transmise par voie centripète jusqu'à un relais situé dans une cellule nerveuse. Celle-ci réagit par une commande d'influx nerveux qui chemine par voie centrifuge pour aboutir à un organe périphérique dans lequel elle détermine un mouvement précis, automatique: propulsion de la jambe en avant quand la rotule est frappée, contraction de la pupille sous un jet de lumière, retrait de la main qui fuit la brûlure, etc.

Ces réflexes sont innés et spontanés; la volonté ne peut ni les inhiber, ni modifier leur déroulement. Tout se passe en réalité comme si, pour assurer la perpétuité de la vie, toujours menacée, la nature, réfractaire aux risques, avait confié aux réflexes, irrépressibles et immuables, la garde des fonctions les plus vitales de l'organisme: alimentation, conservation des réserves nutritives, leur utilisation pour les activités motrices et psychiques propres à chaque espèce, élimination des déchets, respiration, sommeil, reproduction. Sur chacune de ces grandes activités biologiques, la volonté n'a pas de prise directe, dans ce sens qu'elle n'est pas capable de les empêcher d'exister, — de supprimer, par exemple, le besoin de boire et de manger, ou encore de radicalement détruire, à l'âge de l'amour, l'attirance des sexes. Tout au plus la volonté peut-elle éduquer les besoins et apprivoiser les instincts correspondants en empêchant que se réalisent les conditions où se déclenchent les réflexes involontaires.

On peut étudier dans cette perspective toute la gamme des concupiscences. A l'instinct de nutrition se ramènent la gourmandise et l'ivrognerie. A la fonction de garder des réserves correspondent l'avarice, qui vise à accumuler les biens matériels en marge ou au delà des besoins réels, et l'envie, polarisée vers les richesses, corporelles ou spirituelles, que possèdent les autres. Au besoin d'action, d'utilisation des énergies disponibles, se relie l'orgueil, l'instinct de puissance et de domination, avec son corollaire, la colère, qui est la révolte contre les résistances qui font obstacle à la réalisation du vouloir. Au besoin de repos se rattache la paresse, tandis que l'instinct de reproduction est à l'origine de toutes les formes de la luxure. Tous les péchés capitaux, en somme, s'enracinent dans la chair et peuvent, à ce niveau, être considérés comme des manifestations de l'instinct vital. Cette relation constante marque déjà fortement la liaison entre les états somatiques ou psychiques que la médecine observe et la concupiscence à laquelle la morale est intéressée.

Réflexes acquis et habitudes

Cependant, les choses se compliquent et s'affinent par l'intervention, dans toute l'épaisseur de la vie du corps et de l'esprit, de réflexes plus particuliers et fortement individualisés qui, au lieu d'être innés, sont acquis. On les appelle, suivant la terminologie célèbre de Pavlov, les « réflexes conditionnels ».

Partons de l'expérience la plus connue dans ce domaine. Quand on présente à un chien des mets appétissants, le réflexe salivaire, qui est naturel, inné, se déclenche aussitôt. Si on fait entendre au même chien un son de cloche, il est bien évident que le réflexe salivaire, faute d'excitation appropriée, ne jouera pas. Mais qu'à force de répétitions, on associe, dans la mémoire du chien, l'audition du son de cloche et la présentation des aliments savoureux, la liaison des deux phénomènes deviendra tellement fixée par l'habitude qu'il suffira du son de cloche pour que le chien salive, même si son odorat n'est excité par aucun fumet agréable. Les mêmes résultats peuvent être obtenus à l'aide d'une grande variété d'agents, un jet de lumière par exemple. Et la précision, la délicatesse de ces associations créées par l'accoutumance est telle que l'animal ne réagira pas à une cloche qui ne rendra pas exactement le même son que celle utilisée par son entraîneur, ni à une lumière d'intensité ou de tonalité différentes.

On tient là l'explication scientifique des habitudes. Le dressage chez l'animal et la première éducation chez l'enfant consistent, pour l'essentiel, dans l'acquisition progressive des réflexes conditionnels — des bonnes habitudes — qui doivent suppléer, pour l'un et l'autre, à l'absence ou à la faiblesse de la réflexion et de l'autonomie intérieure. Même chez l'adulte, les réflexes conditionnels, qu'ils aient fait, ou non, l'objet d'un choix conscient et délibéré, qu'ils aient été, ou non, imposés par les circonstances et le milieu de vie, jouent dans le comportement et les attitudes de chacun un rôle immense. Nous sommes toujours, bien plus que nous ne le soupçonnons, bénéficiaires ou victimes de notre passé, des habitudes bonnes ou mauvaises contractées en cours de route, des attirances ou des répulsions, des engouements ou des phobies dont nos conduites s'inspirent.

Ainsi, dans le mécanisme de nos désirs et de nos appétits sensibles, un autre facteur intervient, qui n'est plus simplement organique, comme étaient nos réflexes innés, mais psychique aussi bien que somatique, et qui est la mémoire. C'est par elle que se réalise, à la jointure de la matière et de l'esprit, l'individualisation de nos appétits; par elle que les concupiscences natives et spontanées revêtent pour chacun leur forme et leur intensité particulières. Tout être humain, par exemple, est apte à ressentir l'attrait pour la nourriture qui correspond au besoin d'alimentation: il s'agit là d'un réflexe inné. Mais aucun aliment donné n'exerce la même séduction ni ne fait naître le même appétit chez tous les humains. En raison d'expériences passées, remontant parfois très loin, même aux toutes premières sensations de la petite enfance, et dont notre mémoire consciente a régulièrement perdu le souvenir, nous sommes plus ou moins sensibles à tel mets en particulier, ou nous éprouvons au contraire une répulsion plus ou moins vive pour tel ou tel aliment, indépendamment de sa valeur nutritive, de son analyse chimique et même, à l'occasion, des réactions courantes de l'entourage. Non seulement les goûts nationaux diffèrent, mais aussi les goûts individuels. Ces différences s'expliquent par les réflexes conditionnels où la mémoire, et donc l'esprit, fait sentir son influence.

On doit faire la même remarque à propos de l'attirance sexuelle. Elle n'est pas chez l'être humain la simple conséquence de la différence des sexes et de l'appel de l'instinct, du moins chez ceux qui sont le moins raffinement dans ce domaine. Là se manifeste, à l'intérieur des grands automatismes montés par la nature en vue de la propagation de l'espèce, un choix strictement individuel, lié, comme l'a montré la psychologie des profondeurs, à toutes les expériences antérieures et au contenu de l'inconscient. L'un ne sera sensible qu'à telle couleur de cheveux, telle forme du corps, tel timbre de voix; l'autre exigera de l'être aimé des qualités de cœur et d'esprit dont son entourage familial ou ses rencontres sociales, par abondance ou par défaut, l'ont secrètement prédisposé à subir l'ascendant.

Il en va de même pour toutes nos passions. Par delà le fonds commun de grandeur et de misère qui constitue la condition même de l'homme, esprit incarné, elles ont pour chacun la couleur et la force de son tempérament propre et aussi de son passé organique et psychique, de l'histoire de son corps et de son âme; elles sont tributaires tout ensemble des déterminismes, des réflexes spontanés, sur lesquels la liberté n'a pas de prise, et des habitudes de sentir,

de penser, de vivre, des réflexes conditionnels, à l'égard desquels nous ne sommes pas entièrement désarmés. L'homme, dit saint Thomas, n'a pas sur ses passions de pouvoir despotique, mais seulement politique. Impuissant à les extirper jusqu'à la racine, il reste quand même capable de les soumettre à un ordre — de les ordonner — en les asservissant à la poursuite de ses fins d'homme, qui sont toujours spirituelles. L'exercice de ce pouvoir, quand il s'inspire de motifs moraux et religieux, coïncide avec l'effort ascétique; autrement, il relève d'une simple pédagogie de l'esprit et de la volonté; mais la médecine, dans un cas comme dans l'autre, est appelée à rendre, à son rang, d'irremplaçables services. Les uns se situent au niveau du diagnostic, les autres, au niveau de la thérapeutique proprement dite.

Diagnostic des concupiscences

Dans l'optique de la théologie chrétienne, tout homme naît concupiscent et même pécheur. Mais, d'un individu à l'autre, les concupiscences, comme les péchés, varient à l'infini. Ces différences ou ces nuances individuelles, qui font que jamais les appétits de l'un ne ressemblent tout à fait aux appétits de l'autre, n'empêchent pas que les attractions ou les répugnances sensibles ne restent, le plus souvent, dans le cadre de ce que la médecine considère comme normal. Mais il arrive aussi assez souvent que, par gauchissement ou par excès, ils compromettent la santé physique ou l'équilibre psychologique de ceux qui les éprouvent. A ce moment, la médecine juge à bon droit qu'elle doit intervenir.

L'intervention commence avec le diagnostic, avec la recherche des signes, des symptômes qui manifestent la présence d'une condition pathologique. Comment, par quels mécanismes, du point de vue médical, un attrait sensible peut-il être faussé ou s'exaspérer au delà du normal? La réponse à cette question doit tenir compte des facteurs somatiques et des facteurs psychiques qui influent, on l'a vu, sur le jeu des appétits.

A un niveau profond d'enracinement dans la chair, on trouve des troubles fonctionnels résultant d'imprégnations chimiques anormales. Il peut s'agir d'intoxication par des substances étrangères à l'organisme: toxines microbiennes, virus filtrants qui imbibent tout l'ensemble du système nerveux. Il arrive aussi que les troubles fonctionnels soient occasionnés par des modifications autogènes. Dans le domaine des glandes endocrines, par exemple, les découvertes récentes de la médecine sont extrêmement éclairantes et suggestives: tendance à la colère de l'hyperthyroïdien, lenteur et paresse du myxoedémateux, érotisation par les hormones sexuelles, etc.

Alexis Carrel, dans ses *Réflexions sur la conduite de la vie*, écrit :

Il suffit que le plasma sanguin soit privé de certaines substances chimiques pour que les plus nobles aspirations de l'âme s'évanouissent. Quand la glande thyroïde, par exemple, cesse de sécréter de la tyroxine dans les vaisseaux sanguins, il n'y a plus ni intelligence, ni sens du mal, ni sens du beau, ni sens religieux. (P. 35.)

Les découvertes récentes de l'endocrinologie n'ont fait que confirmer ces observations. L'état de nos glandes exerce une influence profonde sur la genèse et l'évolution des grandes concupiscences. Certaines altérations anatomi-

ques qui les affectent s'accompagnent infailliblement de désordres précis et caractérisés intéressant l'affectivité, l'intelligence, le caractère, le sens moral : lésions de la surrénale et de la thyroïde dans les impulsions à la violence, du pancréas dans les gourmandises, de l'hypophyse ou de l'hypothalamus dans les orgueils, etc. Le jeu des interrétions hormonales est trop complexe pour qu'on conclue toujours à une étiologie élective, à un rapport déterminé entre tel trouble endocrinien et telle manifestation de la concupiscence. Il n'en reste pas moins que toute déficience hormonale retentit à travers l'organisme entier et se répercute dans toute la vie intérieure.

Il en va de même à fortiori pour les maladies du système nerveux et du cerveau. Retenons à titre d'indication que les virus filtrants qui lèsent l'intégrité histologique des cellules cérébrales dans l'encéphalite peuvent transformer brusquement en voleur, en menteur, en lubrique, un sujet qui, jusqu'alors, ignorait tout de ces impulsions.

Cependant, les perturbations de l'appétit sensible ne sont pas toujours d'origine somatique et organique. Le plus souvent, elles sont liées à des faux plis, à des réflexes conditionnels, des habitudes physiques ou psychiques qui interfèrent avec le jeu normal des besoins et des désirs naturels.

Le fait d'avoir cédé une fois, dix fois, cent fois à une impulsion, surtout à un moment où l'on était particulièrement impressionnable et réceptif — dans l'enfance et l'adolescence par exemple — accroît dans des proportions qu'on ne pourra jamais évaluer avec exactitude leur force contraignante. Les bonnes habitudes, les habitudes de maîtrise, parce qu'elles imposent aux appétits des limites et des contraintes, ne s'acquièrent que lentement, à force de répétitions. Mais il peut suffire d'un seul abandon, d'un accident en quelque sorte, pour qu'une mauvaise habitude s'installe et devienne aussitôt tyrannique, car il n'y a qu'à suivre alors sa pente. Autour de la passion naissante, on dirait que toute la vie s'agglutine et se fige.

Ces cristallisations jouent un rôle très important dans la vie des passions, et notamment dans les déviations sexuelles. Avant d'arriver au stade nettement différencié d'hétérosexualité et de déboucher dans l'amour personnel, l'enfant puis l'adolescent passent par des phases de polyvalence sexuelle au cours desquelles peuvent se produire, sous l'influence de causes variées, imprévisibles, des traumatismes psychiques susceptibles de provoquer des fixations sur certains modes de désir et d'empêcher peu ou prou la sexualité d'évoluer normalement.

Nous ne voulons pas nous appesantir sur ce point ni sur d'autres que la psychologie moderne a mis en relief. Retenons seulement que toutes les concupiscences, y compris celles dont l'origine est avant tout organique, poussent tôt ou tard dans le psychisme des racines profondes, et que le médecin, à l'heure du diagnostic, doit tenir compte de cet enracinement pour interpréter correctement les symptômes et amorcer le traitement.

A ce moment, psychiatre, neuro-chirurgien ou endocrinologue, le médecin vient en contact — et peut-être en conflit — avec la morale et la religion. Comment, dans quel esprit ces contacts doivent-ils s'établir? Par quels moyens ces conflits peuvent-ils être évités ou résolus? C'est ce que nous dirons dans notre prochain article.

L'ogresse de ce temps, la télévision

Robert CLAUDE, S. J. *

I. — Visages multiples

QUE LIVRE AU SPECTATEUR une émission de télévision? Voici comment se répartissaient les émissions à la télévision française, en janvier 1961: 25%: informations; 22%: variétés; 20%: documentaires (arts, littérature, religion, émissions scolaires); 9.5%: jeunesse; 7.5%: sports; 5%: films; 5%: théâtre; 1%: musique, etc.

L'information, qui est le domaine propre de la télévision, y prend de multiples visages. Elle s'adapte aux enfants de différents âges, à la femme qui reste chez elle, à celle qui travaille en dehors, à l'agriculteur, au cinéophile, etc. Elle satisfait les goûts du sportif, de l'amateur de théâtre ou de cinéma, fait rêver l'amateur d'aventures sur les récits de lointains voyages, explique au profane la vie mystérieuse d'un tableau et en donne au connaisseur la rubrique artistique la plus qualifiée. Elle aborde les grands problèmes de l'heure, livre les secrets du monde, ceux de la nature et ceux des grands courants d'idées, perce le mystère de la vie.

Elle atteint même l'intime des personnalités et la solitude des consciences, et les révèle à travers un mot, un geste, l'ombre d'un sourire, ou bien dans le silence du sujet interviewé. A la suite d'une interview-choc d'Édith Piaf, un critique disait:

L'indiscrétion des mots n'est rien. Ce qui est à craindre, c'est l'indiscrétion des visages. Un pli au coin de la bouche, provoqué par une question, est plus révélateur que n'importe quelle réponse à cette question.

L'émission rend au monde ce qu'il a perdu. Qu'il était saisissant à la télévision ce portrait-souvenir de Jean Cocteau, quelques jours après sa mort! Ce mort était là devant nous, tout frémissant de vie. Mauriac note:

Ces morts qui reviennent sur le petit écran et qui reviennent chez nous, qui nous parlent familièrement, c'est le miracle propre de la télévision, c'est son mystère. J'ai revu une fois encore Gérard Philippe (l'acteur). « L'influence des voix chères qui se sont tuées », Verlaine eût été étonné, il y a 80 ans, si on lui avait prédit que ce vers ne trouverait son sens qu'aujourd'hui.

Pour capter les images et les sens qu'elle offrira « en direct » à l'usager, la télévision pénètre partout: au cœur des guérillas vietnamiennes, dans la basilique Saint-Pierre de Rome, au palais de l'O. N. U., dans la salle d'hôpital où opère un chirurgien, dans les galeries d'une mine, dans le cratère d'un volcan... Elle s'infiltre dans l'intimité d'un foyer. Même dans les salles des commissions parlementaires. Le célèbre sénateur MacCarthy, s'opposant à l'armée devant la Commission d'enquête, s'entendait dire: « Depuis six semaines le peuple américain vous regarde. » Le débat dura 36 jours et fut suivi par des millions de téléspectateurs américains.

Récemment, à l'occasion de son 25^e anniversaire, la B. B. C. a réalisé un reportage qui permit à ses spectateurs de saisir la puissance mondiale de la télévision. Dans ce but ses reporters sont allés se promener à travers le monde, partout où fonctionne le petit écran. Les séquences de ce reportage font voir, dans chaque pays visité, les publics de la télé-

vision, leurs réactions, la réalisation des émissions, et même la fabrication des postes.

L'impression dominante qui se dégage de la vision de ce reportage, c'est la puissance obsédante de la télévision; c'est aussi la variété de l'usage qu'on peut en faire: transmission immédiate des nouvelles, émission d'un spectacle de cirque à domicile, propagande politique, diffusion de la culture, prolongement de l'enseignement, projection d'un film, musique, sports, etc. La télévision, c'est tout cela, chez nous, à la portée de notre main et de nos yeux. Dans les cafés de Milan, sur les places du Caire, dans les foyers des cinq continents, des hommes, des femmes, des enfants, se rassemblent, devenus soudain immobiles, passifs, bouche bée et yeux fixes, pour regarder les images qui passent rapides sur le petit écran. Combien sont-ils dans le monde à être soumis, chaque jour, à chaque instant, à cette extraordinaire suggestion?

II. — Dictature universelle

Il y a aujourd'hui dans le monde environ 130 millions de postes récepteurs, ce qui fait 650 millions de téléspectateurs. En 10 ans, de 1955 à 1965, le nombre total de récepteurs a augmenté de 75 millions. Réservé à l'origine aux pays industrialisés, cet essor a atteint les nations les moins favorisées. La télévision fonctionne aujourd'hui dans 72 pays et est en voie d'installation dans 23 autres. Elle compte aujourd'hui 1962 postes émetteurs. Chaque jour 10 mille nouveaux téléviseurs entrent en service, soit chaque jour 50,000 téléspectateurs. D'après les statistiques officielles, pendant les derniers jeux Olympiques, 25,000 nouveaux appareils ont été achetés en Suède; en Finlande, la vente a décuplé.

L'expansion de la télévision est spectaculaire dans des pays comme le Japon, qui possède 108 postes émetteurs et 5 chaînes, ou les États-Unis, dont elle est la quatrième industrie nationale, avec 54 millions de téléviseurs, 592 postes émetteurs indépendants et dans certaines villes 7 programmes simultanément offerts jour et nuit aux téléspectateurs; 98% des foyers y possèdent un poste et 10% de ceux-ci en ont deux¹.

En 1960, la Belgique possédait 400,000 postes, la France 1,900,000, l'Allemagne fédérale 4 millions, la Grande-Bretagne 12 millions, les États-Unis 53 millions. Ceci fait: États-Unis, 1 poste par 3 habitants; Angleterre, 1 par 4 habitants; Allemagne, 1 par 12; Belgique, 1 par 21; France, 1 par 22.

Des pays de vieille civilisation, comme la France et la Belgique, ont longtemps hésité, soit qu'ils n'y croyaient pas, soit qu'ils considéraient la télévision comme un moyen d'expression inférieure. Mais aujourd'hui, ce cap des hésitations et des tâtonnements est franchi d'un pas alerte. Actuellement, en France, un million de postes sont vendus chaque année, soit 3,000 par jour.

Sans que nous nous en doutions, la télévision exerce dans les pays les plus démocratiques une véritable dictature. Des centrales de production d'émission choisissent les pièces de

1. N. D. L. R. — D'après le Rapport du Comité sur la Radiodiffusion, 1965, le Canada compte « 75 émetteurs de télévision et 138 émetteurs-relais ou stations réémettrices » et, en janvier 1965, « le nombre des foyers dotés de la télévision atteignait presque 4,500,000, soit plus de 92 pour 100 de tous les foyers canadiens (pp. 9-10) ».

* Auteur de livres pour la jeunesse: *La lumière de la montagne*, *Adolescent, qui es-tu?* et secrétaire de la Compagnie de Jésus pour les communications sociales.

théâtre que nous allons voir, nous offrent à domicile certains films et non pas d'autres, composent à notre place les spectacles de variétés qui nous distraient, rassemblent et interprètent les événements d'actualité qui nous seront présentés sous un certain angle.

Quel risque de conditionnement, et de conditionnement politique, physique, psychique, mental, social, total! Si nous considérons la polyvalence de la télévision et ses aspects multiformes, nous ne pouvons pas ne pas réprimer un premier geste d'effroi. Cette « propagande » dont nous dénonçons l'horreur dans les États totalitaires, parce que, prenant le citoyen dès son enfance, elle le mène à travers les lavages de cerveau jusqu'à une sorte de monotonie totale dans le jugement, la réflexion et les façons de voir, et même de vivre..., voici qu'elle apparaît chez nous sous une forme insidieuse, confortable et familiale.

III. — Dans la vie quotidienne

Combien de temps passe-t-on devant le poste? Dans des pays comme la France et la Belgique, il semble que la moyenne, tant pour les jeunes que pour les adultes, soit de 2 heures par jour. Cela ne paraît pas excessif à première vue: mais ces 15 heures hebdomadaires de télévision sont prises sur les 25 heures de loisirs dont dispose normalement un travailleur de ces pays: ceci mérite réflexion. Nous sommes loin cependant de ce que révèle une enquête faite en Californie auprès de jeunes étudiants du secondaire: 30 heures de télévision par semaine, contre 25 heures de classe!

Le temps passé devant le poste dépend évidemment de différents facteurs. Pas de l'âge, semble-t-il, bien qu'il existe un âge privilégié de la télévision: de 10 à 12 ans. Freinent l'usage du poste: les tâches professionnelles (on connaît pourtant des médecins qui changent leurs heures de consultation à cause de la télévision), les travaux scolaires, les devoirs sociaux, l'inscription à un club sportif ou à un groupement quelconque.

La télévision recule aussi l'heure du coucher. Il est certain qu'en ce siècle de la télévision on se couche tard. Mais la télévision ne fait que suivre le courant du siècle. Avant de charger la télévision, chargeons notre époque de noctambulisme. La moitié des Français reconnaissent se coucher plus tard à cause de la télévision. En Angleterre, plus d'un tiers des enfants sont devant le poste après 22 heures. En Californie, 58% des enfants suivent les émissions après minuit, au moins une fois par semaine.

L'influence de la télévision se fait sentir dans l'ameublement et le vêtement. Dans les revues féminines, on trouve la mention: « Vêtements pour le spectacle télévisé: tenues d'intérieur soignées, ou robes somptueuses pour recevoir vos amis. » Et encore: « Pour vos télé-lunches: le « bras-palette », très long, qui présentera vos sandwiches et vos gâteaux sans déranger vos invités — verres TV, sur pied, de 25 cm: on boit sans quitter des yeux l'écran, etc. » Tel fabricant a fait fortune en construisant des « tables en tiers de cercle », permettant de dîner en famille tout en regardant la télévision.

IV. — Langage nouveau

Mais, face à la dictature de la télévision, il y a d'autres techniques de communication: la presse, la radio, le cinéma, le livre permettant à l'usager d'établir des comparaisons, de garder son esprit critique, de se défendre, en un mot, contre l'envahissement du petit écran. Que faut-il en penser?

Il y a crise de la *presse écrite*, quotidienne et périodique; elle est même, dans certains cas, particulièrement grave. En 1958, les journaux nationaux anglais ont vendu 800,000

exemplaires de moins que l'année précédente; en 1959, ils ont continué à perdre des lecteurs. Les journaux les plus atteints sont les quotidiens du soir. Aux États-Unis, les quotidiens ont vu leur augmentation de tirage diminuer depuis une dizaine d'années.

Le journal écrit est distancé, directement et indirectement, sur le plan de la vitesse, par la diffusion de nombreuses informations audio-visuelles à la maison, et, sur le plan des loisirs, par la diminution du temps réservé à la lecture; l'usager doit choisir entre le journal télévisé et le journal écrit. Situation sans précédent, les journalistes s'adressent aujourd'hui à des lecteurs qui connaissent déjà l'essentiel des faits dont ils vont leur rendre compte. Les quotidiens ont perdu le monopole de la nouveauté. La presse écrite est ainsi rendue à son destin, qui est de commenter, de situer, d'expliquer et de prolonger une nouvelle.

Pour les *périodiques*, la concurrence est encore plus rude. La télévision apporte à ses clients un magazine permanent vivant, et bien plus complet. En Angleterre et aux États-Unis, les périodiques illustrés ont été durement frappés, par la diminution de leur tirage et de leurs recettes publicitaires. Le *Collier's* et le *Picture's Post* ont cessé de paraître alors qu'ils atteignaient encore plusieurs millions de lecteurs². Ils étaient en déficit à cause de la baisse de leurs recettes de publicité; en effet, les grandes marques préfèrent donner leurs annonces aux chaînes de télévision. Pour faire front à cet orage imprévu, les magazines se sont jetés vers la spécificité de la presse écrite, et ont publié davantage d'articles sérieux, accompagnés d'excellentes photos documentaires en couleurs.

D'après un sondage de la télévision française auprès du grand public, 54% des téléspectateurs affirment moins lire, 40% autant, 6% plus. Mais une enquête plus approfondie révèle que

l'introduction de la télévision dans une ville fait généralement baisser la lecture des romans, et quadrupler la lecture des ouvrages géographiques, des récits de voyages, des manuels techniques et des livres d'art. En un mot, la télévision paraît combler les aspirations romanesques en même temps qu'elle suscite une curiosité nouvelle pour la réalité³.

Y a-t-il concurrence *télévision* et *radio*? Le fait que télévision et radio scolaires coexistent prouve l'utilité de l'une et de l'autre. Mais il est vrai que la télévision réduit fortement le volume d'écoute journalière de la radio: un possesseur de récepteur de télévision, le soir, regardera la télévision plutôt que d'écouter la radio.

Cependant la radio conserve son rôle. Les deux techniques ne s'adressent pas exactement au même public. Le transistor se déplace avec bien plus de facilité qu'un récepteur de télévision. De plus, l'émission radiophonique satisfait ceux dont les yeux se fatiguent vite; elle ne s'oppose pas absolument à ce que l'auditeur soit occupé à un certain travail, comme lire et écrire. Ajoutons que la télévision constitue une activité de loisir familial ou amical; l'écoute de la radio tend de plus en plus à devenir une activité individuelle.

Mais des données plus fondamentales distinguent les deux langages. La télévision usant de l'image, concrétise ce qu'elle transmet: elle constitue ainsi un mode d'expression merveilleux, mais aussi nettement limité. La radio, aveugle, parce qu'elle laisse l'auditeur créer librement ses représentations, possède un pouvoir d'évocation infini. Elle est à son aise dans le monde de la pensée, de la poésie et de la musique, celui des impressions suggérées. Les enquêtes montrent que la vogue actuelle du disque favorise la radio au détriment de la télévision.

2. *Le Monde*, 16 octobre 1964.

Sans avoir eu à livrer combat, la télévision a conquis également une partie de la place occupée par le *cinéma*. Aux États-Unis, la fréquentation hebdomadaire est tombée de 82 millions de spectateurs, en 1946, à 46 millions, en 1955. Cependant, d'autres causes que la télévision contribuent à menacer le cinéma: le développement de l'automobile, le plus grand confort des maisons, un goût plus répandu pour une certaine lecture. Pour durer, le cinéma s'est tourné vers ce qui est interdit à la télévision: des productions à grand spectacle, avec écran cinémascopique, figuration somptueuse, d'une durée de trois heures et plus, telles que *Les Dix Commandements*, *Laurence d'Arabie*.

Le langage cinéma et le langage télévision ont certes des points communs; tous deux présentent au public, par l'intermédiaire de l'image mouvante et sonore, le déroulement d'une action vraie ou imaginaire. Mais ces analogies couvrent des différences. Le film de cinéma possède son champ étendu, son rythme rapide, ses plans larges qui livrent les détails d'une action ou d'un objet. Le cinéma joue à la fois avec le plan d'ensemble et le gros plan, la télévision ne réussit que dans le gros plan. Aussi, le créateur d'images est-il beaucoup plus à l'aise sur un écran cinémascopique que sur le petit écran. Il y a plus. L'impression donnée par un film est nettement différente suivant qu'il est vu par une personne isolée ou une famille ou par un spectateur mêlé aux réactions d'une foule anonyme, et qui a choisi sa salle, son heure et son film.

Ces caractéristiques prouvent que l'un et l'autre langage sont appelés à satisfaire des besoins différents. L'enfant préfère la télévision, tandis que l'adolescent reste fidèle au cinéma: il aime sortir de la maison et se retrouver avec d'autres, besoin social et psychologique que la télévision ne peut satisfaire. Il ne faut pas oublier que 45% des amateurs de cinéma ont 16 à 23 ans.

V. — bouleversements socio-culturels

La raison principale de l'influence exercée par la télévision, c'est qu'elle atteint tout le monde dans une société globale donnée. Les hommes, chargés d'établir les programmes ou de réaliser des émissions, s'adressent de plus en plus à l'ensemble de la nation: hommes et femmes, riches et pauvres, enfants, adultes et vieillards, croyants et athées, ruraux et citadins.

Ainsi, chaque jour, chaque homme connaît cette magnifique et terrible servitude de la télévision. Il est évident que l'homme qui sera assis devant son petit écran deux heures durant, chaque jour, et cela durant dix ou vingt ans, ne sera plus le même. Un nouvel humanisme est né. Il est évident aussi que cette télévision, qui convient aux riches comme aux pauvres, aux malades comme aux bien-portants, aux actifs et aux retraités, aux Canadiens et aux étrangers, entraîne déjà et entraînera de plus en plus un phénomène de « massification », de standardisation.

Nous assistons ainsi à une révolution qui est à la fois politique, sociale, culturelle et religieuse. Nous sommes en face d'un phénomène aussi important dans l'histoire de l'humanité que l'apparition du livre imprimé. Les grandes centrales de la télévision jouent désormais dans le monde un rôle aussi capital que celui pris par les premiers imprimeurs le long des bassins du Rhin et du Rhône, depuis Anvers jusqu'à Milan.

La Renaissance, la Réforme, l'apparition du capitalisme, sont nées de quelques inventions dont celle du livre est la principale. De la télévision sont en train de sortir des bouleversements aussi importants.

L'homme collectivisé de la télévision sera aussi différent de l'homme des livres que celui-ci l'était de l'homme des cathédrales ou de l'homme des papyrus.

Maturité

SUFFIT-IL que des gens, adultes (d'âge) et censés instruits, emploient une expression pour qu'elle obtienne automatiquement droit de cité linguistique? Des grammairiens, des linguistes, ceux-ci plus que ceux-là enclins à l'indulgence, le croient volontiers. A tort, il me semble. Mais l'usage? On ne conteste pas sa souveraineté. Pardon: il y a bon et mauvais usage. Même Grevisse, grammairien de grande réputation, mais trop complaisant à mon gré, intitule sa grammaire *le Bon Usage*. Il y en a donc un mauvais? Celui que désapprouve M. Grevisse? Critère au moins discutable. L'usage d'une langue formée diffère de celui grâce auquel elle se forme. Et l'on ne peut sagement soumettre l'évolution du français d'aujourd'hui aux caprices ou à la paresse d'écrivains mineurs ou médiocres, tels Roger Vailland ou Françoise Sagan, tels la plupart des journalistes.

Une langue aussi acquiert une certaine maturité, qu'il convient de respecter. Elle vit alors de principes qui lui permettent de durer sans se figer. Or, note Jean Guittou dans son *Journal*, rien de plus français que l'économie. Pourquoi forger des termes inutiles? Servons-nous intelligemment des « mots de la tribu ». A quoi bon « solutionner »? Nous avons *résoudre*: apprenons à le conjuguer. Résistons à la manie d'inventer des vocables pseudo-savants, surtout quand ils ne sont qu'un décalque de l'anglais ou de l'américain.

On entend et on lit, même sous la plume d'écrivains de France, les mots « mature » et « mûré », alors qu'il s'agit de qualifier une personne *adulte* ou *mûre*, psychologiquement ou moralement. Or, « mature » (prononcez comme nature) ne peut absolument pas tenir lieu des adjectifs *mûr* ou *adulte*. De Jeanne ou de Jean, si vous désirez souligner le défaut de maturité, dites qu'il ou elle n'est pas adulte, pas mûr(e); spécifiez même: psychologiquement, moralement, puisqu'il y a non seulement des degrés, mais des plans de maturité. Ne recourez pas au participe « mûré ». Il faudrait que l'infinitif « mûrer » existe ou qu'on en ait vraiment besoin. Ce n'est pas le cas. Le verbe *mûrir*, l'expression *devenir adulte* satisfont à la souplesse comme à la clarté. Exemple: Paul a mûri, devient ou est devenu adulte, plus adulte, parfaitement adulte. Vous n'exprimez pas une idée plus nette ou plus juste en traduisant littéralement le participe anglais *matured*, dérivé correctement de l'infinitif *to mature*: mûrir, devenir adulte.

Le faux adjectif « immature » et le faux participe « immature » ne valent pas mieux que « mature » et « mûré ». Mais avec maturité on compose normalement *immaturité*. De même, *maturation*, qui désigne l'acte ou le fait de mûrir, mérite notre accueil; il ajoute une nuance psychologique au sens physique ou biologique de *mûrissement*. On parlera de la maturation de la personnalité, mais du mûrissement des fruits. Reconnaissons que l'anglais, avec l'épithète *immature* (prononcez à l'anglaise), marque un point. En français, ni « immature » (comme adjectif), ni « immature » (participe) ne correspondent au génie de la langue. Sachons alors dire, comme il le faut: Paul n'a pas mûri, il n'est pas mûr (adulte), il manque de maturité.

Par ce respect des exigences du français, vous manifesterez votre propre maturité. Un des traits par quoi se distingue l'adulte consiste dans l'acceptation des ordres de choses qui dépassent sa compétence ou ses prises. Un autre consiste, bien sûr, à créer du neuf, pourvu que cette création enrichisse ou perfectionne un équilibre acquis. Ne confondons pas l'anarchie et le dérèglement avec la création.

J. D'ANJOU.

Géographie de la critique littéraire en France

Fernand DORAIS, S. J. *

LA FRANCE d'après-guerre a connu une importante révolution dans la critique littéraire. En face de la critique traditionnelle, humaniste ou universitaire, s'est dressée une jeune et vigoureuse nouvelle critique. Le Canada français n'a pas tardé à prendre conscience de ce courant nouveau: dans ses milieux de recherche, dans ses universités, se donnent déjà cette année de nombreux cours sur les orientations actuelles de la critique littéraire en France. Pour faire le pont entre les spécialistes et le grand public, le présent article présente une géographie de la nouvelle critique.

Dans une série de conférences données à Paris en 1922, Albert Thibaudet dressait la topographie suivante de la critique en France. Il distinguait la critique des professeurs (qu'on songe ici au lansonisme alors en vigueur), la critique des journalistes (Paul Souday, par exemple, à la tribune du *Temps*) et la critique des créateurs (de Chateaubriand à Barbey d'Aurevilly).

Quarante ans après, le lecteur qui se tourne vers la critique risque d'être bien dépaycé. Le dernier livre paru de Roland Barthes porte pour titre *Essais critiques*¹. Une trentaine d'articles le composent, écrits de 1953 à 1963. Ces textes donnent une cartographie de la critique littéraire actuelle en France, en même temps qu'ils en précisent le vocabulaire et la méthode.

a) « Les Deux Critiques » s'ouvrent par ces lignes qui enregistrent deux tendances et une tension dans la critique littéraire présente en France:

Nous avons actuellement en France deux critiques parallèles: une critique que l'on appellera pour simplifier *universitaire* et qui pratique pour l'essentiel une méthode positiviste héritée de Lanson, et une critique d'interprétation, dont les représentants, fort différents les uns des autres, puisqu'il s'agit de J.-P. Sartre, G. Bachelard, L. Goldman, G. Poulet, J. Starobinski, J.-P. Weber, R. Girard, J.-P. Richard, ont ceci de commun que leur approche de l'œuvre littéraire peut être rattachée, plus ou moins, mais en tout cas d'une façon consciente, à l'une des grandes idéologies du moment, existentialisme, marxisme, psychanalyse, phénoménologie, ce pour quoi on pourrait aussi appeler cette critique-là *idéologique*, par opposition à la première, qui, elle, refuse toute idéologie et ne se réclame que d'une méthode objective. (P. 246.)

... et l'A., à la fin du même article, de tracer les trois voies de la deuxième critique, que nous baptiserons du nom de la Nouvelle Critique:

... la critique phénoménologique (qui explicite l'œuvre au lieu de l'expliquer), la critique thématique (qui reconstitue les métaphores intérieures à l'œuvre) et la critique structurale (qui tient l'œuvre pour un système de fonctions). (P. 251.)

* L'auteur poursuit, à l'Université de Montréal, la préparation d'une thèse de doctorat sur le *Journal* de Charles du Bos.

1. Roland BARTHES: *Essais Critiques*, Coll. « Tel quel ». — Paris, Ed. du Seuil, 1964, 275 pp.

b) « Qu'est-ce que la Critique? », pour sa part, fixe les quatre points cardinaux de la Nouvelle Critique:

... c'est ainsi que depuis une quinzaine d'années, la critique française s'est développée, avec des fortunes diverses, à l'intérieur de quatre grandes « philosophies ». Tout d'abord, ce que l'on est convenu d'appeler, d'un terme très discuté, l'existentialisme, qui a donné les œuvres critiques de Sartre... Ensuite le marxisme...: celle de L. Goldman... Ensuite encore, la psychanalyse; il existe une critique psychanalytique d'obédience freudienne, dont le meilleur représentant en France, actuellement, serait Charles Mauron (sur Racine et sur Mallarmé); mais c'est ici encore la psychanalyse « marginale » qui a été la plus féconde; partant d'une analyse des substances (et non des œuvres), suivant les déformations dynamiques de l'image chez de très nombreux poètes, G. Bachelard a fondé une véritable école critique, si riche que l'on peut dire que la critique française est actuellement, sous sa forme la mieux épanouie, d'inspiration bachelardienne (G. Poulet, J. Starobinski, J.-P. Richard). Enfin, le structuralisme (ou pour simplifier à l'extrême et d'une façon sans doute abusive: le formalisme); on sait l'importance, on pourrait dire la vogue, de ce mouvement, en France, depuis que C. Lévi-Strauss lui a ouvert les sciences sociales et la réflexion philosophique; peu d'œuvres critiques en sont encore issues. (PP. 252-253.)

c) Jusqu'ici, on nous a dit qu'il faut aujourd'hui distinguer critique historique lansonienne universitaire et nouvelle critique. S'orientant dans trois directions (phénoménologique, thématique, structurale), la nouvelle critique évolue le regard fixé sur quatre idéologies (existentialisme, marxisme, psychanalyse, structuralisme). — « Littérature et Signification » nous apprend que déjà une fissure divise en deux camps la nouvelle critique:

La critique de signification dont vous parlez peut elle-même, me semble-t-il, se diviser en deux groupes distincts; d'un côté une critique qui donne une très grande plénitude et un contour très ferme au signifié de l'œuvre littéraire, puisque, pour tout dire, elle le *nomme* (et l'A. de citer la critique sociologique marxiste de Goldman et la critique « des profondeurs » de Mauron).

Toujours dans la critique de signification, mais en face, le groupe des critiques que l'on pourrait appeler d'une manière expéditive *thématique* (Poulet, Starobinski, Richard); cette critique peut en effet se définir par l'accent qu'elle met sur le « découpage » de l'œuvre et son organisation en vastes réseaux de formes signifiantes. (PP. 267-268.)

La nouvelle critique voit donc s'opposer ceux que retient le signifié ou le contenu et ceux qu'intéresse le « signifiant » ou la forme qui structure l'œuvre littéraire. Les premiers retracent la genèse de l'œuvre, soit que celle-ci soit mise en relation avec le contexte sociologique déterminé qui l'a vue naître, soit qu'elle révèle le psychisme profond de l'écrivain. Un certain extrinsécisme, un déterminisme certain commandent de telles études critiques. Les seconds retiennent surtout l'œuvre elle-même et y découvrent de subtiles architectures qui l'explicitent et en donnent le sens vrai.

d) Dans la nouvelle critique, toute la sympathie de M. Barthes va à la critique dite structuraliste, quoique, de

l'aveu même de l'A., très peu d'œuvres critiques en soient jusqu'ici sorties. Toutefois, M. Barthes essaie de préciser le vocabulaire, de dégager une méthode venue de « l'Activité structuraliste » (pp. 213-220). A cette fin, il en appelle au système de variations de Troubetskoy en phonétique, à la mythologie fonctionnelle de Georges Dumézil, à la structuration que Propp fit du conte populaire slave, et, évidemment, à l'anthropologie structurale de Claude Lévi-Strauss. Il évoque aussi les règles élaborées par G.-G. Granger pour étudier l'économie et les exposés de J.-C. Gardin sur la statuaire préhistorique. Voilà pour l'A., on le sent bien à travers tous ses *Essais critiques*, les voies que la nouvelle critique devrait emprunter, les méthodes dont elle devrait s'inspirer pour comprendre l'œuvre des écrivains. A la limite, ne se retrouve-t-on pas en présence d'une sorte de logique symbolique que la critique littéraire est en train d'élaborer ? Du moins, certains passages de *Qu'est-ce que la Critique ?* le laissent à entendre (cf. pp. 255-256).

Telle est la géographie nouvelle de la critique que nous propose M. Barthes. Comme nous sommes loin déjà de Thibaudet ! Claire et vigoureuse, cette géographie est-elle exhaustive ? est-elle exacte ? Exhaustive : non. Mais qui pourrait se flatter d'être complet dans l'exposé qu'il présenterait d'une littérature qui se crée sous nos yeux ?

Il serait bien ambitieux de prétendre tracer en quelques pages les diverses perspectives dans lesquelles s'engage cette sorte de critique « philosophique » dont la naissance a marqué l'après-guerre.

Nouvelle critique qui est loin d'être toute la critique actuelle, mais qui confère une nouvelle dignité à un genre qui se situe désormais aux frontières de la philosophie².

Exacte ? Pour notre part, nous aimerions esquisser une physiologie légèrement modifiée de la critique. Le principe qui inspire ce nouveau classement s'énonce comme suit : il est temps, pensons-nous, de distinguer entre idéologie et méthodologie en critique littéraire. L'idéologie est la pensée humaniste ou philosophique, voire théologique, qui baigne une critique ; elle fournit presque toujours une critériologie et risque, par là, de faire sombrer la critique littéraire dans le dogmatisme et l'exclusivisme. La méthodologie, elle, emboîte le plus souvent le pas aux sciences exactes qui lui sont contemporaines ; elle se propose d'analyser une œuvre avec un instrument précis, sans cesse renouvelé, et le plus objectif (scientifique) possible.

I. — IDÉOLOGIES

La distinction amorcée nous conduit à considérer une partie de la critique littéraire actuelle comme évoluant dans des « climats » idéologiques variés et souvent critériologiques. Nommons du côté de l'athéisme surtout : l'existentialisme (ou le sartrisme ?) et le marxisme ; du côté du catholicisme : la critique théologique et la critique morale, le personnalisme ; athée ou chrétien : l'humanisme. S'élaborent aussi d'autres conceptions de l'homme et du monde qui inspirent l'anti-théâtre, le nouveau roman, l'apoésie et l'essai métacritique, dont dérive une critique philosophique.

II. — IDÉOLOGIES ET MÉTHODOLOGIES

Ces « philosophies » favorisent ou créent des méthodologies, mais ne les créent pas toutes. Ainsi l'approche phénoménologique d'une œuvre fait bon ménage avec l'existentialisme ; le marxisme rencontre sa critique la plus heureuse dans la sociologie de la littérature. Par contre, certaines « idéo-

logies » s'accommodent fort bien de plusieurs méthodologies ; que l'on pense à des catholiques aussi différents que Pierre-Henri Simon, Luc Estang et Jean Cayrol, sans oublier Charles Moeller, Louis Barjon et surtout André Blanchet. Enfin, des méthodes éprouvées et depuis longtemps appliquées continuent d'être pratiquées. La méthode universitaire, dite historique et rattachée à Lanson, demeure indispensable. D'aucuns se récrieront, soutenant qu'elle mène jusqu'au seuil de l'œuvre, mais n'en franchit pas la porte, quand elle n'en interdit pas l'entrée. C'est là une charge, et très injuste. Non, la critique universitaire, illustrée par des chercheurs tels que Pierre Moreau et Henri Guillemin, P.-G. Castex, G. Blin et Raymond Lebègue, retient tous ses droits et conserve sa place qui est aux tout premiers rangs dans la critique littéraire.

III. — MÉTHODOLOGIES

La critique littéraire se divise en trois parties : les auxiliaires de la critique, la critique littéraire proprement dite, l'esthétique³.

1. Le premier auxiliaire de la critique est l'*histoire littéraire*, et c'est à Gustave Lanson que revient l'honneur d'en avoir mis au point la méthodologie. Mais, comme nous venons de parler du lansonisme, ou de l'étude des sources, des influences et des genèses strictement historiques, nous n'y revenons pas⁴.

2. La Critique littéraire proprement dite

a) d'abord, une critique d'information pour le grand public, celle que Thibaudet a qualifiée de critique des journalistes.

b) De toujours, « la critique des créateurs », selon l'expression de Thibaudet encore une fois, — ou mieux la critique humaniste (voire impressionniste à la Lemaitre). Essentiellement intuitive, cette critique demeure peut-être, en dernière analyse, la plus originale, la plus riche, sinon en aperçus nouveaux, profonds, du moins en approches d'une pénétration juste et juteuse⁵. Pensons aux notations que Gide consigne dans son *Journal* sur les lectures qu'il poursuit ; au Proust des *Pastiches et Mélanges* et des *Chroniques* ; aux positions de Claudel, aux articles de Valéry, au marivaudage de Giraudoux, aux bloc-notes de Mauriac... Pour nous, c'est lorsque Sainte-Beuve et Taine, Renan et Brunetière s'oublient et oublient les présupposés de leur critique, c'est lorsqu'ils redeviennent simplement eux-mêmes, les fins humanistes qu'ils étaient, qu'ils nous apparaissent le plus vrais et le plus intéressants.

c) Parallèles, d'autres méthodes s'appliquent toujours avec fruit. Les unes sont d'hier, celles venues de la psychologie soit expérimentale soit pathologique ; le « régionalisme », la « géographie des lettres », la notion des « générations littéraires » de Thibaudet. Les autres paraissent plus jeunes, plus neuves ; telle la psychanalyse ; car, il ne faudrait pas oublier qu'en ce domaine les premières publications de Charles Baudouin remontent à 1924 et 1929.

3. Sur l'esthétique, voir le *Traité d'esthétique* de M. R. BAYER (1956), la *Revue d'esthétique*, et les ouvrages de M. Jean HYTIER.

4. Sur le lansonisme, bref et bon exposé dans CARLONI et FILLOUX, *op. cit.*, pp. 64-71.

5. « Éternel débat de la critique méthodique et de celle des créateurs : « Notre thèse (proteste Péguy), à nous écrivains, est que nous avons sur les œuvres et sur les vies et dans les œuvres et dans les vies de nos modèles et de nos maîtres des intelligences profondes que les non-écrivains n'ont pas. Il y aura toujours ceux qui sont du métier et ceux qui n'en sont pas. » Cité dans *La Critique littéraire en France*, par Pierre MOREAU, — Paris, Librairie Armand Colin, 2^e éd., 1965, p. 174.

2. J.-C. CARLONI et Jean-C. FILLOUX, *La Critique littéraire*, coll. « Que sais-je ? ». — Paris, P. U. F., 1963, pp. 100-101.

d) Enfin, la nouvelle critique.

A seule fin de clarté, nous schématisons ici l'exposé:

— comme l'a bien montré M. Barthes, une partie de la nouvelle critique se tourne vers la genèse et le conditionnement de l'œuvre: la critique sociologique marxiste de Lucien Goldmann, la critique psychanalytique de Charles Mauron;

— l'autre face de la nouvelle critique se penche surtout sur l'œuvre elle-même: la critique bachelardienne, sui generis; la critique phénoménologique de Sartre (son Baudelaire, son Saint Genest); la critique thématique des J.-P. Weber, J.-P. Richard, G. Poulet, J. Starobinski; la critique structuraliste.

e) Reste toute une partie de la critique actuelle qu'on rattache à la nouvelle critique et qu'on étiquette métacritique ou critique philosophique. Souvent sans allégeance idéologique clairement déclarée, elle ne nous paraît pas non plus présenter une méthodologie toujours bien définie, et définissable. Nous pensons ici, par exemple, à l'*Ere du soupçon* de Nathalie Sarraute, aux essais de R. Caillois, de M. Butor, de C.-E. Magny; aux écrits sur l'allittérature de C. Mauriac et de Maurice Blanchot; aux réflexions métaphysiques sur la stylistique de G. Antoine, de L. Spitzer, de Jean Paulhan; aux traités de décomposition de Cioran. Et nous en passons, et des meilleurs, puisqu'il s'agit de R.-M. Albérès, Gaétan Picon, Alain Bosquet, Maurice Nadeau, etc. Tous ces essais sont des sources vives où vient puiser la critique littéraire actuelle. Bien plus, ils forment l'aile marchante, l'avant-garde audacieuse de cette critique. Mais quant à les classer avec plus de précision, à en dégager une méthodologie critique spécifique, la chose nous paraît encore trop hasardeuse pour que nous nous y risquions.

Pour conclure, rappelons que, quelle que soit la géographie de la critique que nous adoptions, la seule chose importante reste toujours d'aller à l'œuvre. L'œuvre qui est miracle à comprendre et à expliquer dans un contexte de foi intelligente. L'œuvre qui, en elle seule et par elle seule, se tient, pour devenir bientôt miroir énigmatique aux générations futures et par là se révéler protéenne. Le critique, lui, demeure l'homme qui, au nom de son époque et avec les instruments par elle fournis, interpelle l'œuvre et transcrit la réponse qu'elle livre. Le critique est un lieu privilégié, un milieu au sens theilhardien, où se poursuit un dialogue entre deux subjectivités qui se rencontrent, subjectivités soumises à l'évolution qui, seule, par et dans l'épaisseur des trois coordonnées temps-espace-événement, révèle l'homme à lui-même et l'œuvre à elle-même et à l'homme.

Par ailleurs, les géographies de la critique littéraire en France que nous venons de tracer obligent tout critique littéraire, tout professeur de littérature à s'interroger sur la « métaphysique », si inconsciente qu'on voudra, qui anime leur travail, donne une consistance vraie à leurs exposés. La littérature a fait une embardée du côté de la métaphysique. La critique a suivi qui, selon le mot de Paul Souday, est la conscience de la littérature. On peut déplorer la déviation, on ne saurait l'ignorer. « Tous nous offrent une littérature métaphysique » Pierre de Boisdeffre conclut-il son *Histoire vivante de la Littérature d'aujourd'hui*. Tous, critiques plus qu'auteurs. Le critique ne peut plus échapper à critiquer sa critique, non plus qu'à la « situer ». Ce qui est requis de lui maintenant, c'est de forger la grille et d'élaborer le chiffre à décoder. Quand une tâche devient inévitable, il n'est que de s'y mettre. C'est ce que nous avons voulu faire dans le présent article.

Saint-Jérôme.

Aurons-nous d'authentiques bibliothèques universitaires?

Edmond DESROCHERS, S. J.

LE RÉCENT CONGRÈS de l'Association générale des étudiants de l'Université de Montréal, en août 1965, a entendu un rapport excellent sur le problème urgent que pose la bibliothèque universitaire. A partir des paragraphes du rapport Parent consacrés aux bibliothèques universitaires (nos 351 et 1175) et d'un certain nombre de faits indéniables, le rapport recommandait la tenue immédiate d'une enquête par des spécialistes et « une action correspondant à une situation d'urgence: action rapide, incisive et ordonnée ».

L'accroissement du nombre des facultés, des écoles et des cours nouveaux, l'explosion scolaire dans le nombre des étudiants, etc. urgent un développement de la bibliothèque. De même, le rythme accéléré de l'édition. Dans un livre qui vient de paraître, un spécialiste de la sociologie de la littérature¹ nous informe que le nombre des livres édités chaque année a presque doublé dans le monde de 1952 à 1962 et aux États-Unis entre 1960 et 1964. La bibliothèque qui doit

choisir les livres importants de l'année est obligée, en pareille période, au moins de doubler son budget des livres et d'augmenter proportionnellement ses locaux et son personnel.

Incontestablement la bibliothèque de l'Université de Montréal a connu des progrès immenses pendant la période 1950-1965. Le *Relevé des Bibliothèques du Bureau fédéral de la statistique* y constate un total de 150.000 volumes à la bibliothèque centrale pour l'année 1951, et un total de 300.000 pour l'année 1962-1963. Il faut donc admettre l'immense effort accompli en 12 ans pour ainsi doubler la collection.

Progrès analogue dans le personnel. Il est passé de 21 à 50; il a doublé lui aussi. Et il s'est qualifié. L'Université McGill a créé son école proprement universitaire de bibliothéconomie en 1927, et l'Université de Montréal, la sienne, seulement en 1961. Mais cette École, de 1961, aura parcouru en 5 ans les étapes de trois différents programmes afin d'élever son programme d'étude au niveau de la maîtrise. Tous ses professeurs ont aujourd'hui le diplôme de la maîtrise et le directeur de l'École est en train de préparer un doctorat

1. Robert ESCARPIT: *La Révolution du livre*.

en bibliothéconomie. Ce corps professoral se compare bien à celui des autres écoles du Canada et des États-Unis. Le nombre des étudiants a crû de même. L'école a commencé en 1961 avec un groupe de 14 étudiants, et déjà le total est monté à 90 étudiants pour 1965-1966. La bibliothèque de l'Université de Montréal, et celles de nos autres universités, ont bénéficié immédiatement de bibliothécaires professionnels à la hauteur de la situation de développement de leurs services; leur nombre cependant ne correspond pas encore aux besoins actuels.

On pourrait encore signaler les améliorations accomplies dans certains locaux et la création de quelques bibliothèques de faculté, et conclure de nouveau qu'en 15 ans l'université a fait beaucoup pour le développement de ses bibliothèques.

Il semble, cependant, qu'il subsiste un problème d'envergure et urgent, si l'on examine les trois points suivants de la bibliothèque universitaire: la collection, le nombre de prêts et les locaux. Ces points ont d'ailleurs entre eux des rapports étroits.

La collection

Au sujet de la collection, si on considère l'université simplement comme un *college* avec des sous-gradués (ils étaient 6,880 en 1963-1964), la bibliothèque leur offre bien au-delà du minimum reconnu comme essentiel pour ce genre d'institution, soit de 100,000 à 200,000 volumes.

Mais si l'on considère le groupe des 876 étudiants diplômés et le groupe des 869 professeurs, le terme « université » doit s'entendre dans son sens propre et la bibliothèque qui leur convient est une « bibliothèque de recherche ». Pour appuyer la qualité des licences, maîtrises et doctorats sur des études universitaires de ce niveau, il faut certaines ressources de laboratoire et de bibliothèque. Lesquelles? Le vice-président de l'American Council on Education, M. Allan Cartter, vient de rappeler leur rareté et leur envergure:

Seulement 25 universités (*graduate schools*) peuvent se vanter de posséder le million et demi de volumes que le Council considère comme un minimum essentiel... il y a un rapport étroit entre l'envergure d'une bibliothèque et la qualité d'une université².

Au Canada, l'Association nationale des universités et collèges canadiens chargeait, en 1962, M. Edwin Williams de faire enquête dans 14 universités canadiennes dont Laval, McGill et Montréal. Les rapporteurs ont estimé critique l'état de ces bibliothèques et y ont vu un « danger national »; ce jugement a été accepté et confirmé par des présidents, des professeurs et des bibliothécaires. Dans son mémoire à la Commission Bladen, l'Association canadienne des bibliothèques de collèges et d'universités observait:

La conclusion la plus importante du rapport de M. Williams est, naturellement, que la plupart de nos collections de recherche sont négligeables et que, dans de nombreuses disciplines, nous ne possédons en fait que peu de collections permettant d'appuyer efficacement un enseignement sous-gradué sérieux.

Pendant 10 ans (1951-1961), l'Université de Montréal a acquis en moyenne 15,000 volumes par année. Sans doute la collection a doublé. Mais, à ce rythme, la collection atteindra le tiers du minimum essentiel en 1976, la moitié (ou 750,000 volumes) en l'an 2026, et le « minimum essentiel » (1,500,000) en 2076, c'est-à-dire dans un siècle! En 1963-1964, l'augmentation était à McGill de 43,395 volumes, à l'Université de Colombie de 55,274, à celle de l'Alberta de 57,488, à la seule

bibliothèque centrale de Toronto de 73,299 et de 31,713 dans les bibliothèques des autres facultés de Toronto. Il semble qu'à l'Université de Montréal une décision majeure s'impose en faveur de l'accroissement de la collection, avec la désignation, comme c'est l'usage dans les grandes universités, d'un spécialiste qui s'occupe à plein temps de ce travail.

Les locaux

C'est depuis longtemps, en milieu universitaire, un principe que l'ensemble de la collection doit être à la disposition immédiate des professeurs et des étudiants. Depuis 1950, on a conçu les bâtisses en vue de cet objectif pédagogique. A Montréal, le magasin des livres de la tour centrale est absolument incapable de loger la future collection, et surtout d'en permettre l'accessibilité, ce qui est cependant la condition indispensable d'une bibliothèque de travail, d'étude ou de recherche.

Depuis quelques années, la priorité n'est plus donnée à la conservation, mais à l'usage pédagogique de la bibliothèque; cela a entraîné la construction de bâtisses nouvelles dans les universités. Aux États-Unis, de 1957 à 1962, les universités ont doublé le capital investi dans les nouveaux locaux (211 millions de dollars). De 1963 à 1968, en six ans, elles l'auront triplé, et auront dépensé 650 millions de dollars³.

Au Canada, de 1945 à 1962 les constructions et les agrandissements étaient en plein essor; en 1962, 6 nouvelles bâtisses et 2 agrandissements furent élevés. En 1964, dans au moins 10 universités nouvelles, des bâtisses de bibliothèque étaient en construction ou à l'état de projet. Presque toutes les bibliothèques universitaires du Canada devront s'agrandir avant 1975. L'Université McGill, qui a sa bâtisse pour les sous-gradués, bâtit sa bibliothèque de recherche.

À l'Université de Montréal, le *Rapport annuel 1963-1964* ne donne pas de renseignements sur la priorité qui doit être accordée à la bâtisse de la bibliothèque générale. Le Plan général d'aménagement semble reporter à un avenir éloigné, indéterminé, la construction de cette bibliothèque. Néanmoins, le tableau I, page 21, du *Rapport annuel* prévoit 11,700 étudiants en 1968-1969 et 20,000 en 1975. Les locaux actuels sont déjà absolument incapables de desservir les étudiants actuels. On a tendance présentement à constituer des petites bibliothèques de secteur; cela risque de faire obstacle à l'établissement d'une véritable bibliothèque de recherche, indispensable pourtant à une université, sans qu'on n'assure d'ailleurs le service à l'ensemble des étudiants.

Les prêts

Les bibliothèques de l'Université de Toronto ont dépensé, en 1962-1963, 1,514,099 dollars et celles de McGill 978,858 dollars. Le capital investi dans une bibliothèque est considérable et doit produire des résultats, surtout pédagogiques; on estime que le nombre des prêts est un des indices révélateurs du résultat. Or, on constate une différence effarante entre les institutions du Canada anglophone et celles du Canada francophone. Pour des universités ayant à peu près le même nombre de professeurs et d'étudiants, les statistiques donnent, en 1962-1963, 56,167 prêts de livres à Assumption University, 51,570 prêts à Mount Allison, 104,239 à l'Université de l'Alberta à Calgary, 103,442 à Carleton d'Ottawa, et seulement 13,500 à l'Université de Sherbrooke.

On a relevé 649,410 prêts à l'Université de Colombie, 402,000 à l'Université de l'Alberta, à Edmonton, 199,251 en Saskatchewan, 549,116 à la seule bibliothèque centrale de

2. *Time*, 3 septembre 1965, p. 36.

3. *Time*, 3 septembre 1965, p. 36.

l'Université de Toronto, et 337,978 à McGill. Par ailleurs, Laval accuse 36,959 prêts, et Montréal, 63,000.

Il n'y a pas que la richesse des collections et l'ordonnance des locaux qui expliquent le niveau du service rendu par la bibliothèque aux professeurs et aux étudiants. La méthode d'enseignement en ce domaine est primordiale. Dans les universités anglophones, les cours spécialisés ont pris de plus en plus d'importance et les recherches et les études indépendantes ont fait leur apparition au niveau sous-gradué. Les manuels ont été en grande partie remplacés par des canevas de cours avec des listes de références à des ouvrages que les étudiants doivent utiliser. Cette méthode, entre 1960 et 1965, s'est généralisée dans les écoles secondaires et les collèges classiques du Québec. Une nouvelle génération d'étudiants y a grandi, formée à cette méthode, et prête à utiliser, au niveau universitaire, de façon intensive, une bibliothèque telle que l'exigent désormais les travaux personnels. Cette méthode est en plein essor à l'École des Hautes Études commerciales, et, en conséquence, on constate à sa bibliothèque 60,000 prêts de livres, presque autant qu'à l'Université de Montréal (63,000), et presque le double des prêts à Laval (36,969).

L'ordonnance des locaux et la collection à l'Université de Montréal peuvent, avec peine et misère — le rapport des étudiants en témoigne bien calmement — assurer 63,000 prêts ou 80,000. Il faut une collection et des locaux pour les 100,000 et 200,000 prêts qu'exigeront très bientôt les professeurs et les étudiants. Les locaux de la tour rendent impossibles le véritable service de l'utilisation des livres par les 10,000 professeurs et étudiants de 1965, et on n'ose exprimer ce qui arrivera très vite en 1970 et en 1975.

*

Ces quelques réflexions voudraient mettre en lumière un problème et son envergure. Elles s'appliquent, croyons-nous, à toutes les bibliothèques universitaires du Québec, quoique McGill ait déjà mis en train son plan de développement. Les enquêtes faites par des spécialistes à Laval, en 1962, et à McGill, en 1964, avec les rapports qui ont suivi ont grandement contribué à décider les autorités universitaires à planifier leurs projets. L'année 1965 devrait apporter à l'Université de Montréal le même service; une enquête par des spécialistes, suivie d'un rapport de qualité, devrait fonder solidement une politique nouvelle de la bibliothèque.

EXPÉRIENCES

Les jeunes et la chanson

Jean-Paul LABELLE, S. J.

IL FAUT FÉLICITER l'Office catholique national des techniques de diffusion d'avoir pris comme thème de sa semaine annuelle « La chanson, reflet du monde ». Et, encore davantage, d'avoir rassemblé une merveilleuse documentation à l'usage des journalistes, des responsables de la radio et de la télévision et des offices diocésains. Nul doute que la réussite de cette semaine, à la fin de septembre, doive beaucoup à cette soigneuse préparation.

Les parents et les éducateurs qui ne prêteraient pas attention à l'influence de la chanson sur la vie de nos jeunes manqueraient gravement à leur devoir et risqueraient de laisser se fausser complètement l'éducation de ceux qui leur sont confiés.

Depuis trois ans, dans les expériences que nous poursuivons auprès des Cœurs-Joie (des jeunes de treize à quinze ans), nous avons pu toucher du doigt la présence certaine de la chanson dans le comportement de nos adolescents.

Il sera bon d'abord de bien situer la chanson. Elle n'est pas un simple divertissement; elle véhicule une philosophie de la vie. Si le christianisme a eu ses

chansonniers comme Marie-Claire Pichaud ou le Père Duval, le marxisme et l'existentialisme ont eu, eux aussi, leurs prophètes.

On distingue, dans la chanson populaire (nous ne parlons pas ici du chant folklorique), la chanson de rythme (twist, rock'n'roll, yé-yé, etc.) et la chanson poétique qu'inspirent l'amour, le travail, la souffrance, le mal, la mort, l'espoir ou le désespoir, et qui est attentive aux mille détails de la vie quotidienne: le parapluie, le pont de Paris, etc.

Quelle chanson, en particulier, attire et marque les 13-15 ans? Sans conteste, la chanson de rythme. Les jeunes de cet âge ne prêtent aucune attention aux paroles; ils sont sensibles au rythme qui exalte leur potentiel d'énergie et leur donne la sensation d'entrer dans un monde à part, bien à eux.

A ce propos, voici une aventure qui arriva l'an dernier, à un camp d'amitié des Cœurs-Joie (section adolescente du mouvement Jeunesse en marche). Les équipières, en général, avaient 14 ans, leurs monitrices, 17. Celles-ci étaient d'anciennes Cœurs-Joie qui venaient nous prêter main-forte. Les monitrices, em-

ballées de Vigneault (dont le triomphe a été souligné à Montréal par suite du prix international de Monique Leyrac), de Léveillé, de Leclerc et d'autres chansonniers de la même trempe, voulurent faire partager leur enthousiasme aux jeunes de 14 ans. Elles échouèrent complètement: les plus jeunes se rebiffaient. Je suggérai aux monitrices de laisser les équipières choisir elles-mêmes. Elles réclamèrent les Beatles et se mirent à danser. Les monitrices découragées me demandèrent: « Étions-nous comme cela à leur âge? — Certainement! Vous aussi, vous étiez entichées des chansons de rythme. Vous avez mûri et maintenant vous préférez la chanson poétique qui traduit un message plus riche. »

Autre fait qui nous découvre la complexité des influences. Nous roulions en autobus vers le camp des Cœurs-Joie, à Rawdon, et toutes les campeuses chantaient à qui mieux mieux le P. Duval, Jacqueline Lemay ou de la chanson plus profane, d'excellente qualité. Au retour, le même groupe défila tous les *hit parade* américains et en savait toutes les paroles par cœur, sans en comprendre le sens.

Ce qui démontre que nous ne devons pas nous faire d'illusion sur notre influence. Il faut, au moyen de chansons-clubs, amener nos adolescents à réfléchir et à développer leur sens critique, tout comme on le fait au ciné-club. Sinon, nos jeunes ne distingueront pas la paille du bon grain et ne mûriront pas.

Un autre camp eut une expérience assez révélatrice: au chanson-club, nous avons mêlé disques de qualité et pacotille commerciale. Un disque, en particulier, assez sensuel, fut rejeté à l'unanimité. Mais, quand on mit les Beatles, la moitié de l'auditoire se mit à battre du pied et à frapper des mains, pendant que

l'autre moitié (par révérence? par conviction?) marquait sa désapprobation. Notre groupe était pourtant la crème de nos écoles. Un auditoire moyen serait entré en bloc dans le jeu et aurait acclamé les Beatles.

Dernière expérience, cette fois, en milieu ouvrier, à Montréal: elle révéla l'emprise de la publicité sur nos jeunes. Ils étaient 150 élèves. Nous avons fait jouer des chansons de Michel Louvain et de Pierre Lalonde. Nous demandons ensuite: «Aimez-vous cette chanson? — Oui!!! — Pourquoi? — Yé beau! (traduisez: le chanteur est beau).» Ce qui les intéressait, ce n'était pas la chan-

son, mais le physique du chanteur-idole des moyens publicitaires.

La conclusion se dégage d'elle-même: nous devons être très lucides à propos de nos jeunes; nous ne devons pas nous opposer systématiquement à leurs goûts, mais essayer d'abord de les comprendre. Il y a, en gestation, dans la chanson populaire, des valeurs humaines et chrétiennes que nous devons reconnaître et exploiter; elles constituent une excellente pré-catéchèse (il faudrait un autre article pour expliquer comment faire cette pré-catéchèse). Si nous savons relever le défi, nous conduirons nos jeunes vers une maturité rayonnante.

Le théâtre

JEAN BÉRAUD

DANS LES DERNIERS JOURS D'AOÛT, le vétéran des critiques dramatiques nous a quittés. Avec Jean Béraud c'est toute une époque qui disparaît. Depuis quarante ans qu'on lui avait confié la chronique du théâtre à *La Presse*, il faisait le lien entre la génération de la première grande guerre et la nôtre, issue du dernier conflit mondial. C'était un témoin d'une importance unique. Enfoncé dans son fauteuil de spectateur averti et redouté, il a vu de son oeil narquois de connaisseur, se dérouler sur toutes les scènes de notre ville les œuvres théâtrales les plus diverses et les plus opposées: tragédies antiques ou classiques, drames romantiques ou bourgeois, pièces à thèse, ébouriffants mélodrames, comédies de tout acabit, farces boulevardières et revues ordinairement fort salées et pimentées.

En dépit de cette avalanche hétéroclite peu fournie de chefs-d'œuvre, Béraud est toujours demeuré fidèle au théâtre, sans le sacrifier au nouveau dieu des salles obscures: le cinéma. Avec constance, chaque saison nouvelle — et cet été encore — il a suivi avec intérêt et sympathie la production de nos troupes comme, celle, épisodique, de compagnies étrangères en tournée. Par une note juste, un jugement ordinairement pondéré, il soulignait en quelques phrases la valeur des pièces présentées. Rien du parti pris ou de la passion dans ses appréciations, qu'il distribuât louanges ou blâmes.

Sans doute, comme bien d'autres, l'actuel théâtre d'avant-garde, théâtre

de l'absurde ou de la dérision, ou encore théâtre de propagande politique, ne l'emballait pas outre mesure. Certains pouvaient lui reprocher de préférer Guitry à Ionesco: affaire de goût, de tempérament, de formation. Mais, toujours il a voulu rendre justice à ce théâtre, insolite pour lui, et l'apprécier avec la plus grande objectivité.

Cette objectivité, il l'a manifestée à l'égard des comédiens qui, c'est bien connu, ont l'épiderme sensible. Certains, je le sais, se sont crus presque persécutés parfois et ont crié à l'incompréhension.

Il n'en était rien, j'en suis sûr. Mais appuyé sur une longue expérience et une fréquentation des plus grands interprètes de notre temps, Béraud pouvait s'autoriser à dire la vérité à un artiste. Cette franchise du critique n'avait rien de hargneux ou de méprisant.

En effet, Béraud était plutôt encourageant pour les comédiens de chez nous. Il soulignait avec sympathie leurs efforts dans la recherche, le renouvellement, la poursuite ardente d'une plus haute perfection. Sa critique était positive, sachant discerner le toc et le clinquant du matériau solide et vrai. Il savait que tout ce qui brille n'est pas or.

Jean Béraud, avec une persévérance admirable a été, pendant quarante ans, un guide judicieux pour l'amateur de théâtre et un vigoureux stimulant pour les artistes de la scène. Il a bien mérité de la cause difficile de la survie du théâtre chez nous. Sa mort brusquée fait disparaître des pages du spectacle du grand quotidien montréalais une figure familière et attachante.

Georges-Henri d'AUTEUIL, S. J.

MARY-MARY

Ce soir-là, le dernier d'août, dans la courrette gazonnée de la Poudrière, à l'île Sainte-Hélène, une dame charmante — et pourtant cultivée — me disait qu'elle aimait bien une pièce gaie, qui la fasse rire. C'était pour elle, alors, une détente bienfaisante.

Beaucoup se récrieront: ceux-là, amers ou déçus qui affirment — avec le dernier auteur qu'ils viennent de lire — que la vie est absurde et ne peut être rien d'autre, et que donc, le théâtre, miroir de la vie, doit tout simplement en refléter l'image; ou ceux encore, l'esprit hanté des grands et sérieux problèmes de l'homme, qui repoussent dédaigneusement le théâtre de «divertissement», comme trop vulgaire et dénué de valeur culturelle.

Déjà les anciens enseignaient qu'on ne discute pas des goûts — qui sont tous dans la nature, — mais il ferait preuve d'en manquer totalement celui qui ne se plairait pas à la représentation de la comédie de Jean Kerr, adaptée de l'américain par Marc-Gilbert Sauvajon, *Mary-Mary*, que nous offre, cet automne, madame Jeanine Beaubien, à son petit théâtre de l'île.

En effet, gaie, fine, endiablée, cette pièce déclenche le rire le plus spontané et aussi, pour qui sait regarder et écouter, éveille des réflexions non pas très profondes, mais utiles et pratiques. On y apprend, en tout cas, au milieu de folies indescriptibles, que l'amour véritable peut bien, un moment, et ordinairement par notre faute, sembler s'émousser,

s'éclipser même et disparaître, il reste pourtant toujours là, tenace, au fond de deux cœurs qui se sont, une bonne fois, déjà totalement donnés.

Pas n'est besoin, pour cela de recourir à tout l'arsenal ennuyeux de discours et sentences solennels des pièces à thèse. Un habile agencement de l'intrigue, une heureuse distribution des événements auxquels s'affrontent les personnages suffisent à Jean Kerr pour obtenir ce résultat dans une atmosphère joyeuse et naturelle.

Sans doute les raisons de ce rassemblement collectif dans l'appartement de l'éditeur malchanceux Bob Mackellaway, de l'épouse d'hier toujours aimée, de la fiancée d'un jour, du célèbre acteur de cinéma, Dick, en mal de publier d'insignifiants mémoires et du conseiller juridique Oscar, ne sont pas très rigoureuses et nécessaires. Il y a là le coup de pouce de l'auteur; car, enfin, pour qu'il y ait une action dramatique, il faut bien

des personnages et qui se rencontrent et qui réagissent l'un sur l'autre.

Or Dieu sait — et nous aussi — s'ils réagissent, les personnages dans *Mary-Mary*. Et la salle aussi réagit avec bonheur par ses rires et applaudissements sans se poser — ils n'en ont pas le temps — toutes sortes de questions sur la vraisemblance de l'arrivée de celui-ci ou de celle-là. On les trouve tous aimables et intéressants, voilà!

Cette euphorie des spectateurs provient, elle aussi — en plus des charmes de la pièce — de l'interprétation des comédiens qui est proprement enlevée.

En *Mary*, Patricia Nolin est tout à fait remarquable. Cette jeune et élégante actrice a beaucoup évolué et pour le mieux. Très dégagée, naturelle et intelligente, elle incarne son rôle avec une finesse et un mouvement dignes de tout éloge. Son mari, Bob, lui donne la réplique par la bouche de François Car-

tier, coutumier des situations complexes et embarrassantes. Par un jeu trop nerveux parfois, il ajoute encore, ici ou là, sans raison au rythme trépidant de la pièce. On désirerait un mouvement plus contenu.

Georges Carrère est splendide d'aisance et d'aplomb comme vedette de cinéma assez sophistiquée. En Tiffany, la petite amie temporaire de Bob, spécialiste en diététique et pharmacodynamie, Françoise Lemieux est agréable — même quand elle récite un peu trop son texte. De son côté, Jean Faucher, qui a remplacé au pied-levé Roger Garceau, joue son rôle de prince sans rire d'Oscar avec beaucoup de naturel. En fait, comme metteur en scène de *Mary-Mary*, il connaissait bien le caractère des personnages et celui de l'avocat dépanneur de Bob en particulier.

Une belle réussite qui devrait faire longue carrière, comme la pièce originale, cet été.

AU FIL DU MOIS

Mission nouvelle de Saint-Jacques

Il n'y a pas si longtemps, tout le monde croyait que l'église Saint-Jacques de Montréal, où les Sulpiciens ont admirablement œuvré pendant plus de 140 ans, allait être livrée au pic des démolisseurs. Or, voici qu'une mission nouvelle lui est confiée, qui attirera dans ses nefs un flot de fidèles non seulement du diocèse, mais du monde entier.

Saint-Jacques, en effet, devient l'église du Métro et de l'Expo 67. Située à la croisée des 3 lignes du Métro, elle est on ne peut mieux placée pour offrir ses services spirituels aux Montréalais et aux visiteurs. Le ministère y sera bilingue et pas moins de quinze messes y seront célébrées chaque dimanche.

C'est par une disposition assez providentielle que Saint-Jacques se voit attribuer ce rôle. En effet, le pavillon chrétien accueillant les diverses confessions chrétiennes, il a été décidé que les lieux de culte ne seraient pas sur le terrain de l'Expo, mais au cœur même de la ville. Or l'église Saint-Jacques se trouvera, par le Métro, à trois minutes de l'Expo, aussi facilement accessible que si elle était sur place.

Les drapeaux de tous les pays qui participeront à l'Expo 67 sont déjà installés dans Saint-Jacques; ils manifestent

à la fois l'intérêt que porte l'Église à cet événement mondial — non pour y triompher, mais y servir les hommes — et l'inspiration spirituelle que les peuples attendent d'elle. « L'Église a comme mission de travailler à la civilisation sur la terre des hommes », disait le cardinal Léger à la cérémonie du 8 septembre que nous évoquons ici. Il concluait ainsi son homélie:

Que les croyants ne se soustraient pas de ce monde en évolution, mais qu'au contraire, ils s'y incarnent dans un but de rédemption, qu'ils affichent au sein de l'humanité une compétence humaine telle, que leur foi leur donne un goût toujours plus profond de la création dans l'esprit de cette sagesse divine, qui était présente à l'intelligence de Dieu avant même que la TERRE DES HOMMES n'existât.

Le ministère spirituel que Saint-Jacques est appelé à remplir ne durera pas seulement le temps de l'Expo 67. Beaucoup de Montréalais, sans doute, en apprendront le chemin pour s'y recueillir. Elle sera paroisse métropolitaine. Le clocher élané de Saint-Jacques sera illuminé durant l'année de l'Expo: symbole du feu sacré que l'Église apporte à l'humanité rassemblée parmi nous, à toute la TERRE DES HOMMES.

Jean-Paul LABELLE.

Maison Bellarmin.

La conférence du général de Gaulle

Pour la 12^e fois depuis son septennat, le président de Gaulle a donné une conférence de presse. Coup d'envoi électoral, le discours intéresse surtout les Français, à trois mois de se désigner un président sans encore savoir si le général daignera présenter sa candidature.

Mais comment passer sous silence ce qu'il a dit de l'Europe des Six si l'on a souci de la vérité historique?

Ce qui s'est passé à Bruxelles, le 30 juin, au sujet du règlement financier agricole a mis en lumière deux choses: d'abord une résistance persistante de nos partenaires à faire entrer l'agriculture dans le Marché commun des Six...

« Faire entrer l'agriculture. » Faut-il recourir à l'exégèse et dire que le président de France fait ici allusion aux difficultés concrètes des négociations? Car on ne peut nier que le traité de Rome prévoyait expressément l'inclusion de l'agriculture dans la communauté économique.

Pour la C. E. C. A., continuait le général de Gaulle, indépendamment du rapprochement franco-allemand qu'elle voulait manifester, elle consistait essentiellement à rendre à l'Allemagne la disposition qu'elle avait perdue de son charbon et de son acier, et donner à l'Italie, qui est naturellement dépourvue de fer, la possibilité de s'en procu-

rer à assez bon compte, pour se créer à son tour une puissante industrie métallurgique.

L'accord, signé en 1952, créant la C. E. C. A. n'était pas d'inspiration allemande ou italienne, mais bien d'inspiration française; et il avait pour but premier ni de rendre à l'Allemagne son acier ni de permettre à l'Italie de s'en procurer à bon compte, mais de poser la première pierre d'une construction européenne. Après quoi, M. de Gaulle pouvait décrire la fédération européenne comme régie par un « aéropage technocratique, apatride et irresponsable », car il n'y a pas de moyen plus simple de critiquer une institution que d'en faire d'abord la caricature. Ni Schuman ni de Gasperi, pour parler des morts, n'étaient des apatrides; et, sans les technocrates « irresponsables », il n'y aurait pas eu de Marché commun.

A la suite de cette conférence, Jean Monnet, président du Comité d'action pour les États-Unis d'Europe, et qui est français, a fait à l'agence France-Presse la déclaration suivante:

Ce qui me frappe surtout dans la conférence de presse du général de Gaulle, c'est la vue nationaliste qu'il prend des affaires du monde...

C'est aussi qu'il répète que l'action collective des peuples d'Europe peut être organisée par la coopération entre États, tandis que l'expérience nous a montré que la coopération est une forme périmée, impuissante à réaliser l'union des nations européennes.

Luigi d'APOLLONIA.

La guerre du Cachemire

La guerre du Cachemire reprend, après seize ans d'un cessez-le-feu... Dans les affaires politiques comme dans les affaires de famille, il importe que les testaments soient couchés en termes précis, surtout si on prévoit que les héritiers se querelleront.

* * *

Ayant, malgré l'opposition de Gandhi, partagé sur une base confessionnelle entre l'Inde hindoue et le Pakistan musulman les territoires de son ancien empire, la Grande-Bretagne laissa à la succession le soin de décider du sort des nombreux États à maharadjas dont elle était la suzeraine sans être la propriétaire. Deux considérations devaient prévaloir: la proximité géographique et l'accord des populations. Six principautés rallièrent le Pakistan, les autres l'Inde. Il y eut trois cas exceptionnels dont le Cachemire, le plus beau joyau de l'ancienne couronne impériale avec ses ciels purs, ses lacs limpides, ses atouts stratégiques puisque ce pays est à la fois la porte et le verrou de la plaine du Gange.

Or, le maharadja du Cachemire était hindou, Nehrou y avait vu le jour et sa famille y vivait parmi les roses. Par contre, ce pays prolongeait naturellement le Pakistan et sa population était musulmane aux trois quarts. Quand l'Inde voulut en faire le 15^e État de l'Union, le Pakistan s'y opposa. Et ce fut la guerre.

Le Pakistan porta la question devant le Conseil de Sécurité de l'O. N. U. qui obtint rapidement un cessez-le-feu et recommanda un plébiscite. En attendant, le Pakistan occuperait l'ouest, le nord et le nord-est, partage qui sera respecté par les deux côtés malgré une série d'escarmouches, d'incursions, accompagnée d'explosions verbales à Delhi et à Rawalpindi, les deux capitales, et au Conseil de Sécurité.

* * *

Il n'est pas douteux que c'est une action pakistanaise qui est à l'origine *immédiate* du conflit. Il est tout aussi évident que l'Union indienne n'est pas sans reproche. Elle a commis la grave faute de porter la guerre en territoire pakistanaise, préférant à la non-violence les armes traditionnelles comme lors de la « glorieuse campagne » pour l'annexion de Goa. Plus encore, c'est elle qui a constamment refusé le plébiscite sous les auspices de l'O. N. U., expressément prévu par l'accord du cessez-le-feu, et vingt fois recommandé par le Conseil de Sécurité à l'unanimité, moins une voix essentielle, celle de l'U. R. S. S. A cause de ce refus inaltérable de l'Inde, la trêve du 31 décembre 1948 n'a pas trouvé sa conclusion logique dans un traité en bonne et due forme. Elle a, au contraire, pris avec les années un caractère passionnel et tourné en obsession. Jamais éteint, le conflit vient de reflamber.

Des deux côtés on semble vouloir ignorer les appels à la raison lancés par le Conseil de Sécurité qui se penche sur la question pour la 101^e fois, par les chancelleries surtout de Londres et de Washington qui sont fort mécontentes, et par le Pape que « l'affaire, a-t-il dit, afflige et inquiète particulièrement ». Peine perdue! Aux nouvelles qui nous arrivent, la parole est toujours aux armes. Les frères ennemis qui ont eu le même maître, la Grande-Bretagne, et le même apôtre de l'indépendance, le mahatma Gandhi, s'obstinent à poursuivre cette folle guerre au lieu de celle plus digne, plus difficile à mener, contre la pauvreté, l'analphabétisme, la maladie, le sous-développement industriel et agricole. Et dans leur haine mutuelle, ils ne se rendent pas compte qu'ils ne sont pas seuls dans cette affaire.

Depuis quelques années, un géant est apparu en maître de l'Asie, lui aussi

héritier, mais de l'ancienne Chine impériale. Il a démoli le prestige de l'Inde, conclu des accords frontaliers avec le Pakistan et dans le conflit du Cachemire dénonce les « menées colonialistes » de l'Inde et « l'encouragement de l'U. R. S. S. à l'agression ». « La Chine soutient à fond l'action du Pakistan contre la tyrannie de l'Inde », proclame Chen Yi, ministre des Affaires étrangères de la Chine rouge. Et, dans une note particulièrement violente, Pékin somme Delhi de retirer ses troupes de la frontière sino-indienne plusieurs fois violée.

L'U. R. S. S. embarrassée ne prend pas parti ouvertement. Mais le parti communiste indien, vrai porte-parole de Moscou en l'affaire, accuse à grands cris la Chine rouge de faire le jeu des « impérialistes américains » en soutenant le Pakistan. Dans chaque pays, d'ailleurs, les manifestants, comme d'habitude, s'en prennent aux ambassades américaines!

* * *

Le malheur veut que, fanatisme contre fanatisme, ni l'Inde du Nord (car l'Inde du Sud est loin du théâtre et de la capitale) ni le Pakistan n'aient la moindre conscience de ce qui se passe et ne savent pour qui ils se battent. Delhi et Rawalpindi publient de claironnants bulletins de victoire. Et après?

Luigi d'APOLLONIA.

Enquête de sociologie religieuse chez les Jésuites

Récemment les Jésuites annonçaient leur intention de procéder à une étude sociologique de leurs activités apostoliques au Canada français. A l'aide des plus récentes techniques de la sociologie religieuse, un groupe de spécialistes s'efforcera au cours des prochains mois de préciser quelle contribution spécifique la Compagnie de Jésus peut apporter à l'effort de l'Église canadienne pour mieux répondre aux besoins nouveaux et aux aspirations religieuses de notre société. Cette révision se fera en tenant compte des programmes de pastorale de NN. SS. les Évêques. Des consultations avec leurs collaborateurs ainsi qu'avec des laïcs sont prévues.

C'est une perspective de service qui, dès le départ, a inspiré cette initiative; elle se trouve ainsi dans la ligne de l'adaptation de l'Église au monde moderne prônée par le Concile et conforme aux dispositions de la dernière Congrégation générale des Jésuites. Dans un milieu particulier, un ordre religieux est à la fois une cellule d'Église et une institution de la société civile. De cette situation naît une double série de respon-

sabilités dont le contenu doit être déterminé en collaboration avec les autres forces en présence.

Cette décision des Jésuites de réexaminer leur action, afin de mieux l'adapter au milieu, survient à une époque où la société canadienne-française subit de profondes transformations dans ses structures et où les chrétiens redécouvrent le sens de l'Église comme peuple de Dieu. Par ailleurs, les responsables de cette recherche entendent poursuivre leurs travaux dans le respect des caractéristiques propres à la Compagnie de Jésus et en union très étroite avec les autres groupements apostoliques qui travaillent dans notre milieu. Malgré la rapidité de l'évolution actuelle, il a semblé qu'il fallait consacrer à cette recherche les ressources et le temps nécessaires et recourir aux méthodes scientifiques les plus éprouvées. Il nous reste à souhaiter plein succès à cet effort de présence de l'Église au monde d'aujourd'hui.

Jean-Paul ROULEAU.

Le R. I. N. a cinq ans

Après cinq années d'existence, le Rassemblement pour l'Indépendance Nationale continue de faire parler de lui. Les uns regrettent qu'il ne soit pas déjà disparu, les autres, que son audience demeure encore si limitée. Par un curieux paradoxe, nombre de Québécois, qui ne souhaitent pas l'indépendance politique totale de leur province, reconnaissent pourtant que cette perspective a exercé une influence favorable sur l'ensemble de notre vie politique. C'est précisément cette contribution, qu'à l'occasion de cet anniversaire, nous voudrions analyser brièvement.

Pour beaucoup, le premier mérite du R. I. N. est d'avoir présenté une issue politique à une idéologie nationaliste. Mouvement idéologique à ses débuts, il avait lui-même largement contribué au réveil nationaliste de la jeunesse. En acceptant de se constituer comme

parti, le R. I. N. a réussi peu à peu à orienter vers l'action politique des énergies dont beaucoup commençaient à dépasser les limites de l'exaspération. Certes, cela n'a pas suffi à désamorcer toutes les bombes, mais on peut vraisemblablement penser que, sans lui, la violence aurait fait plus de victimes encore.

Partout, les partis politiques, à tort ou à raison, ont plutôt mauvaise presse. Sans prétendre être devenu un modèle du genre, le R. I. N. offre incontestablement l'exemple d'une formation à la fois assez souple pour être démocratique, assez ferme pour éviter l'anarchie. Si les tensions et les ruptures survenues au cours des dernières années ont mis à nu de profondes divergences entre les responsables, elles ont démontré, par contre, que ce groupe avait su éviter le style fasciste, si fréquent parmi les partis de type nationaliste.

Enfin, l'accession du R. I. N. au statut de parti politique l'a obligé à donner un contenu à l'idée d'indépendance. Il semble, en effet, qu'au début on ait espéré que les grands partis se rallieraient rapidement à cet idéal. Le R. I. N. dut bientôt se rendre à l'évidence que les hommes au pouvoir, comme ceux de l'opposition, n'oseraient jamais se tourner vers une option aussi radicale à moins d'y être contraints par un puissant mouvement d'opinion. Aussi bien, les responsables du R. I. N. furent-ils très tôt placés devant ce dilemme: ou bien ils continuaient à prêcher l'indépendance sans se préoccuper des réactions passionnées qu'ils soulevaient ainsi dans la jeunesse, mais c'était là amorcer un processus qui ne pouvait aboutir qu'au terrorisme; ou bien il leur faudrait désormais présenter l'indépendance comme un point de départ qui permettrait aux Québécois, une fois affranchis de la tutelle fédérale, d'avoir une politique intérieure et extérieure plus conforme à leurs besoins et à leurs aspirations.

C'était là toutefois accepter un défi d'envergure, car il ne s'agissait de rien

moins que d'élaborer un programme politique complet et cohérent. Depuis deux ans environ, les responsables du R. I. N. s'emploient à cette tâche et cette nouvelle orientation semble avoir profondément modifié leurs attitudes. Ainsi, il est remarquable de constater que l'*Indépendance*, l'organe officiel du R. I. N., qui dans les débuts s'attachait presque exclusivement à pourfendre le mythe d'un Canada bilingue, biculturel, etc., s'intéresse désormais beaucoup plus aux problèmes concrets qui touchent immédiatement la population. Tout le monde se rend compte, en effet, que l'aliénation des Québécois n'est pas que politique; elle est aussi économique, sociale, culturelle etc. Mais il appartient au R. I. N. de démontrer, de façon satisfaisante, que sa solution est la meilleure, en d'autres mots que l'indépendance politique est une condition préalable et nécessaire, bien que non suffisante, d'une authentique libération nationale.

Fernand POTVIN

Radiodiffusion 1965

Le rapport du Comité sur la Radiodiffusion 1965 constitue un modèle de rapport lucide et courageux. Bien composé, structuré en chapitres clairement disposés, rédigé en une langue souple mais incisive, il s'attache au problème existentiel de la diffusion canadienne; sa caractéristique même paraît le ton personnel, concret, vivant, de même que la vigueur du jugement. Les trois membres du Comité ont délibérément écarté la méthode habituelle des commissions royales d'enquête; ils ont lu les mémoires de qui croyait avoir des idées ou des faits à soumettre; ils ont interrogé de leur propre initiative, au Canada ou ailleurs, les autorités qu'ils estimaient compétentes en matière de diffusion; enfin ils ont délibéré entre eux, discutant les rapports d'experts par eux sollicités. Au bout de quinze mois de travail, forts de la vaste expérience de leur pré-

LAVALLÉE, BÉDARD, LYONNAIS, GASCON, LUSSIER, NOISEUX, SENÉCAL

Comptables agréés

Hector Lavallée, C. A.
Roger Lyonnais, C. A.
Jean Lussier, C. A.
René Senécal, C. A.
Maurice Saint-Louis, C. A.
Marcel Demers, C. A.
Paul Hébert, C. A., Syndic

Romain Bédard, C. A.
Lionel Gascon, C. A.
Paul Noiseux, C. A.
Pierre Bédard, LL. L., C. A.
David Crockett, C. A.
André Lussier, C. A.

215, rue SAINT-JACQUES, MONTREAL
Tél. : 849-7791

TROIS-RIVIERES

SHERBROOKE

sident, M. Robert Fowler, et de la contribution juridique, sociologique et culturelle des autres, ils livrent aujourd'hui le fruit de leurs travaux. On se sent devant des hommes qui pensent droit et ferme et s'expriment sans ambages, même si la nuance et l'humour accompagnent toujours la précision de leur diagnostic et la hardiesse de leurs orientations.

*

Le nouveau rapport Fowler va au cœur des problèmes de la radiodiffusion au Canada. En somme, au point de vue technique, notre système actuel de radio-télévision a atteint sa maturité, notre pays jouit des services de postes publics et privés de radio et de télévision qui rejoignent presque tous les usagers possibles; il reste à s'occuper sérieusement de « ce qui est le plus important dans la radiodiffusion... le contenu des émissions; tout le reste est secondaire ». (Ce sont les tout premiers mots du rapport.) Cette production d'émissions doit viser et atteindre certains objectifs nationaux du système général de la radio-télévision canadienne que la législation actuelle a indiqués et qui font l'objet d'un rappel et d'un commentaire approprié par le Comité. Pour y arriver, « les radiodiffuseurs doivent faire preuve de courage, de logique et de hardiesse dans l'élaboration de leurs lignes de conduite » et, parce que « la nécessité d'un contrôle public du système de la radio-télévision ne fait aucun doute à notre avis », « l'État ne devrait pas limiter à l'attribution essentielle des fréquences et des canaux sa participation à la radiodiffusion, mais devrait contrôler, surveiller et stimuler le comportement des radiodiffuseurs dans l'utilisation qu'ils font des biens publics qu'on leur a confiés ».

Le rapport aboutit donc à cette recommandation centrale: un organisme appelé Régie canadienne des ondes, ayant charge de la poursuite des objectifs généraux de la politique nationale de radiodiffusion, politique que devrait définir éventuellement une loi du Parlement en même temps qu'elle répartirait les responsabilités. Pour compléter et étayer cette loi qui touche un domaine tellement complexe, le Gouvernement devrait, selon le Comité, faire préparer et déposer au Parlement, sous la forme d'un Livre blanc, « un exposé de principes complet qui définisse de façon plus précise les rôles des divers organismes publics et privés concernés et les mesures qu'ils devraient prendre pour collaborer utilement à la réalisation des objectifs du système de la radio-télévision nationale ».

On recommande l'établissement de cette Régie canadienne des ondes en

fonction de l'excellence de la programmation, de la qualité des émissions, et des principes qui doivent, dit le Rapport, guider les radiodiffuseurs. Cette préoccupation de la qualité constitue le mérite majeur du rapport, bien que l'étude qui en est faite soit d'ordre surtout quantitatif pour des raisons qui se justifient et qu'on a clairement énoncées. On y reconnaît que la radiodiffusion canadienne est dans son ensemble de plus en plus dominée par la plus mauvaise programmation américaine, on y parle, à propos des postes privés, d'une médiocrité systématique des émissions qui serait « déplorable », on regrette que les radiodiffuseurs en général n'aient pas concouru « à éveiller le public canadien aux réalités canadiennes » et on blâme en particulier Radio-Canada de n'avoir pas réussi « à bien s'acquitter de l'obligation qu'elle a de favoriser la compréhension entre les deux grands groupes culturels du pays ». Le secteur privé, en ce domaine, aurait fait moins encore.

D'une première lecture rapide du rapport, nous retiendrons une recommandation, à savoir qu'« Il est grand temps pour les radiodiffuseurs publics et privés de concentrer leur attention et leurs ressources sur l'amélioration de la qualité, de la diversité et sur le caractère canadien des émissions. »

Il faudra revenir sur les autres aspects du rapport, les structures juridiques et administratives, le traitement séparé accordé à la radio, la place recommandée en faveur de la télévision scolaire et, plus encore, du service de l'éducation. Il convenait de souligner sans retard que le rapport du Comité Fowler a ouvert le débat avec vigueur et autorité sur les problèmes fondamentaux de la radiodiffusion canadienne.

Jacques COUSINEAU.

La liberté dans l'Église

Il faut éviter de confondre la liberté dans l'Église et la liberté dans la société. En matière religieuse, ni l'Église ni la société civile ne peuvent imposer l'acte de foi, ni l'une ni l'autre ne peuvent obtenir l'assentiment intérieur par la coercition extérieure. Ce n'est pas que l'homme ait la liberté de se refuser à la vérité. Tout simplement, il est de la nature de la vérité de n'être pas contrainte. La liberté religieuse n'est pas fille de roi qu'on peut sacrifier en mariage à l'agrandissement du royaume ou à l'agrandissement de l'Église. Ici cesse toute ressemblance entre l'Église et la société civile en matière de religion.

Avoir la foi, faire un acte de foi, c'est adhérer au Christ et professer le mystère surnaturel qu'est l'Église, corps même du Christ qui en est la tête, et qui conti-

nue, en elle et par elle, de sanctifier, enseigner, gouverner la multitude des âmes. Le catholique accepte non seulement l'Église, mystère de grâce et de charité, l'Église invisible, mais le mystère de sa constitution qui est l'Église visible, et non seulement sa liturgie et ses sacrements, mais son enseignement et sa discipline. Il se donne corps et âme au Christ présent, vivant, agissant dans l'Église, et embrasse les contraintes que l'Église lui impose, en matière de foi et de morale, parce qu'il se les est imposées à lui-même dans son acte de foi, et que son âme en fait ses délices, les connaissant de moins en moins du dehors comme loi et de plus en plus du dedans comme amour, et entraîné par ce poids.

Est-ce à dire que l'autorité dans l'Église ne doit adapter sa discipline aux différents âges de civilisation? Loin de là. Au cours des siècles, par souci des âmes, elle l'a fait; et elle s'appête à le faire de nouveau. On peut donc lui demander avec le respect d'un fils — c'est le rôle de « l'opinion publique » dans l'Église — de ne plus recourir aujourd'hui aux mesures disciplinaires du Droit canon sinon rarement et dans des cas extrêmement graves, de changer les méthodes du Saint-Office, de laisser les théologiens se disputer entre eux... Mais alors c'est la manière d'exercer son autorité qu'on lui demande de modifier, non son droit d'enseigner et de commander. Ceci, elle ne le peut; car son autorité, en matière de foi et de morale, n'est rien d'autre que l'obligation qui la lie à Dieu et à sa mission de servir les âmes et, Berger, de les guider et de les nourrir. Gouverner, c'est servir, comme ne cesse de le répéter Paul VI. Et ce siècle ne peut prétendre « démocratiser » la constitution que le Christ lui-même a donnée à l'Église; et l'autorité pour la protéger vient également de Lui, non du peuple de Dieu; le Pape est le vicaire du Christ. Tandis que dans la société civile, l'autorité monte du peuple tout en venant de Dieu en dernier ressort: les gouvernants sont les vicaires du peuple.

On distingue l'Église-institution et l'Église-événement, l'Église visible et l'Église invisible, l'Église juridique et l'Église d'amour. A bon droit. Distinguer, toutefois, n'est pas séparer. Et le fidèle doit comprendre que l'autorité dans l'Église n'est rien d'autre que l'expression juridique de son amour, et que c'est le Pape qui le premier obéit à Dieu en gouvernant quand il demande à qui a la foi d'obéir: Serviteur des serviteurs de Dieu.

C'est là un aspect du problème qu'il importe de ne pas oublier.

Luigi D'APOLLONIA.

Les livres

Abbé René BERTHIER: *Vivre c'est le Christ*. Documents pour une catéchèse des adolescents, 2^e série. — Paris, Editions Fleurus, 1964, 20 fiches de 4 pp. chacune, 30 cm.

DÉJÀ, l'A. avait publié une série de fiches auxquelles on avait fait un excellent accueil. La deuxième série continue l'expérience, avec l'espoir que les jeunes qui les utiliseront auront connu les premiers sujets. Les thèmes proposés plongent au cœur des préoccupations des adolescents et traitent autant de problèmes de vie que de questions strictement religieuses. L'A. a le don de joindre l'actualité au message de la Bible. Nul procédé mécanique, mais une recherche vivante. Il n'est pas facile pour les parents et les éducateurs d'amorcer le dialogue avec leurs grands garçons et filles. Ces fiches pourront peut-être servir d'accrochage et lancer les jeunes dans une recherche ardente de la Vérité.

Jean-Paul LABELLE.

Maison Bellarmin.

Lucien DEISS, C. S. Sp.: *Synopse de Matthieu, Marc et Luc, avec les parallèles de Jean*. 1. *Introduction, notes et vocabulaire*. 2. *Texte*. — Paris, Desclée de Brouwer, 1963-1964, 192 et 240 pp., 26,5 cm.

« LES QUATRE ÉVANGILES en un seul », est un genre heureusement dépassé. Au lieu de niveler les particularités de chaque évangile et de démembrer chaque livre, pour agencer les morceaux dans le cadre

d'une vie de Jésus, on essaie maintenant d'être attentif au message inspiré à chacun des évangélistes. Cette révélation spécifique ressort avant tout de multiples détails qui distinguent un évangile des autres. La comparaison minutieuse des évangiles s'impose alors, surtout dans les passages parallèles, et le recours à une synopse devient pratiquement une nécessité.

Il faut bien avouer que le public de langue française n'était guère favorisé jusqu'ici, car il ne disposait d'aucune synopse pratique, répondant aux normes généralement admises par les exégètes modernes. Aussi les deux volumes du P. Deiss comblent une lacune et méritent notre gratitude.

Le volume 1 est destiné à guider le lecteur dans sa comparaison personnelle des Synoptiques. Une table synoptique commode (répétée au début du volume 2) et une bibliographie étendue précèdent les trois sections principales du volume. La première section introduit aux Synoptiques, en insistant avec raison sur l'aspect littéraire et doctrinal du Mt, Mc et Lc. La section centrale ne prétend pas présenter un véritable commentaire des passages synoptiques, mais se limite à des précisions ou observations, qui correspondent ordinairement à ce qu'admet de nos jours l'exégète catholique. Enfin un « vocabulaire » des termes les plus significatifs des Synoptiques complète cet excellent instrument de travail.

La présentation du texte synoptique (vol. 2) est basée sur deux principes admis

par tous actuellement. On ne peut organiser la matière des Synoptiques selon un ordre « idéal » différent de celui de nos trois évangiles; on ne doit pas non plus agencer tous les passages synoptiques en fonction d'un seul évangile. Il faut présenter chaque évangile d'après le plan déterminé par son auteur, quitte à répéter, par la suite, les mêmes textes en fonction de l'ordre ou du contexte différent d'un autre évangile. Par ailleurs, une comparaison précise des textes évangéliques n'est possible que sur l'original grec ou sur une traduction très littérale. Le P. Deiss a été fidèle à ce littéralisme au point de traduire régulièrement de la même manière les mêmes mots ou expressions grecques.

La matière de ces deux volumes s'est divisée en de nombreux paragraphes numérotés, qui rendent la consultation facile. De multiples renvois permettent d'éviter les répétitions et suggèrent au lecteur les données connexes à la question étudiée. De nombreux tableaux rassemblent utilement les principaux éléments concernant un problème. Il serait difficile de souhaiter une amélioration quelconque dans la présentation pratique de ces deux volumes.

Ajoutons que l'éditeur a assuré à l'A. une collaboration efficace; le choix des caractères et la disposition de la matière sont pour ainsi dire impeccables.

Avec cette synopse, la collection « Connaître la Bible » prend un second départ. La direction, maintenant confiée aux PP. Béguerie et Deiss, nous permet d'espérer que cette collection s'enrichira bientôt d'ouvrages sérieux et pondérés. La qualité de la présente publication constitue une garantie.

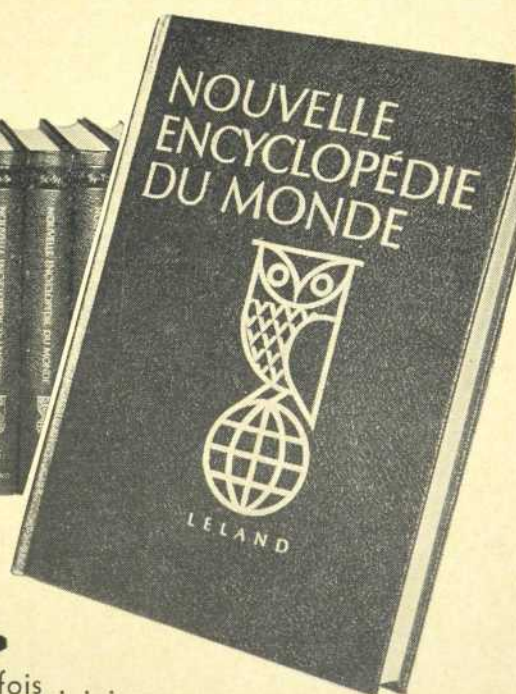
Jean-L. D'ARAGON, S. J.

Scolasticat de l'Immaculée-Conception, Montréal.

Aubaine Unique

POUR UN TEMPS LIMITÉ SEULEMENT

18
magnifiques
volumes
—
6292 pages
—
276 cartes
—
2232 illustrations



PRIX COURANT ~~\$270.~~ POUR SEULEMENT \$90.

LA NOUVELLE ENCYCLOPÉDIE DU MONDE est à la fois...
UN DICTIONNAIRE - UNE ENCYCLOPÉDIE
LES ÉDITIONS EUROPÉENNES LTÉE

QUEBEC

764 est, rue Saint-Joseph. Tél.: 524-9077

MONTREAL

1600, rue Berri, ch. 215. Tél.: 844-7655

Thierry MAERTENS et Jean FRISQUE: **Guide de l'assemblée chrétienne.** Tome I: *Du 1^{er} dimanche de l'Avent au 6^e dimanche après l'Épiphanie.* Tome II: *De la Septuagésime au Mercredi saint.* Tome III: *Du Jeudi saint à la fête de la Trinité.* Tome IV: *Du 1^{er} au 14^e dimanche après la Pentecôte.* Tome V: *Du 15^e au dernier dimanche après la Pentecôte.* — Tournai, Casterman, 1964-1975, 250 pp. par volume, 20 cm.

AL'HEURE DU RENOUVEAU LITURGIQUE, c'est un remarquable instrument de travail que les AA. fournissent ici à tous ceux qui veulent célébrer pleinement l'Eucharistie et en faire le centre de leur vie. Pour chaque dimanche et chaque grande fête, ils offrent 1^o un bref commentaire exégétique (une page ou deux) de l'épître et de l'évangile, 2^o l'analyse historico-liturgique (trois pages environ) des divers textes de la messe du jour, dont ils dégagent, à la fin, le ou les thèmes principaux, 3^o un exposé biblique sur le thème adopté (une page ou deux) montrant son évolution avec abondantes références, depuis les premiers livres de l'Ancien Testament jusqu'aux Epîtres et à l'Apocalypse selon le cas, 4^o une assez longue étude doctrinale du même thème (cinq ou six pages) qui fixe le sens principal de la célébration eucharistique par rapport à l'histoire du salut, au Christ et à l'Eglise. Quelques titres d'articles ou de livres complètent l'exposé à l'intention de qui voudrait approfondir davantage le thème. Pour les Quatre-Temps, les semaines du Carême, les octaves de Pâques et de la Pentecôte, les AA. suivent le même schéma de la manière suivante: le commentaire exégétique présente les lectures une à une; l'analyse liturgique, l'exposé et l'étude du thème s'appliquent à la semaine dans son ensemble. Les pages consacrées au Jeudi saint, au Vendredi saint et à la Vigile pascale abordent, dans le même cadre, jour par jour, les grandes célébrations liturgiques et les mystères fondamentaux de notre foi; elles sont particulièrement riches.

Les données fournies par les AA. peuvent grandement aider, malgré l'allure un peu savante de certaines d'entre elles, à préparer l'homélie dominicale et le commentaire de l'animateur. Tout ne servira pas, mais tout aura contribué à la culture liturgique

et spirituelle des usagers de cet ouvrage. Une mine d'or pour prêtres et laïques, religieux et séculiers; un précieux outil pour les équipes liturgiques.

Gérard HÉBERT.

Louis BOUYER: **Le Rite et l'homme.** Coll. « Lex Orandi » 32. — Paris, Ed. du Cerf, 1962, 303 pp., 20 cm.

AFFIRMER qu'il n'y a que la nature divine en Jésus-Christ, c'est verser dans le « mono-physisme »; insister au contraire sur l'humanité du Christ au mépris de sa divinité, c'est encourir la qualification de « nestorien ». Le maintien pratique de l'équilibre entre ces deux affirmations: Jésus-Christ est Dieu et il est homme, n'a pas été résolu une fois pour toutes aux grands Conciles du V^e siècle. Car se méprendre dans un sens ou l'autre sur le mystère de l'Incarnation de l'Homme-Dieu est un écueil perpétuellement récurrent, et les liturgistes de notre temps ne l'évitent pas toujours.

Il faut reconnaître que le même problème se pose analogiquement pour l'Eglise, Corps du Christ, que pour la personne de Jésus lui-même, surtout quant aux sacrements qui sont gestes du Christ: comment concevoir en effet la sacralité du christianisme comme divine et humaine, transcendante et immanente à la fois, sans d'un côté se méprendre sur le véritable sens du sacré à la racine de toute religion pré- (et préter-) chrétienne, et sans, de l'autre côté, dissoudre l'apport original du sacramentalisme chrétien en une vague déprofanisation de la réalité de l'homme?

Le premier inconvénient aboutit au « monophysisme » de liturgistes préoccupés à maintenir le hiératique, le mystérieux, l'inaccessible, l'institutionnel des rites sacramentels; le second conduit au « nestorianisme », ou bien de ceux qui ont cherché à ré-interpréter les sacrements au moyen de leurs seuls rapports avec les mystères païens, ou bien de ceux pour qui l'existence humaine entière, rachetée par le Christ, est dans ses gestes les plus simples dépouillée de sa « profanité » pour devenir tout entière sacralisée dans le Christ.

Les conséquences pratiques de ces deux positions extrêmes sont graves: d'un côté, abîme infranchissable entre le sacré et le profane — schisme désastreux pour l'Eglise de la diaspora; de l'autre, confusion totale, où il n'y a plus ni sacré ni profane — pour l'Eglise des nouvelles chrétientés, syncrétisme non moins équivoque et ruineux.

Telles sont les données du problème clairement énoncées par l'auteur. L'enjeu est de taille. Et c'est fort des « possibilités ouvertes aujourd'hui à une intelligence meilleure des rites chrétiens par les ressources conjuguées de l'histoire comparée des

religions et de la psychologie des profonds » (p. 283) que le P. Bouyer s'applique à détailler la phénoménologie du rite et de la parole sacramentels, pour confronter sous leur vrai jour mystères païens et sacrements chrétiens. Quelques considérations sur l'espace et le temps sacrés, quoique en marge du problème majeur abordé, complètent un exposé extrêmement dense et abondamment documenté. L'auteur ne s'était proposé pour but que de « suggérer à d'autres chercheurs l'ampleur et les promesses des voies neuves qui s'ouvrent à eux aujourd'hui » (284): le P. Bouyer a tout le mérite d'une contribution humble mais positive à cette recherche.

Louis CYR.

Scolasticat de l'Immaculée-Conception, Montréal.

Chan. Georges PANNETON: **Le Ciel ou l'Enfer, II: L'Enfer.** — Paris, Beauchesne et ses Fils, 1956, 275 pp., 18 cm.

LORS de la parution du volume I, sur le Ciel, en 1955, nous avions l'occasion d'en faire la recension (*Relations*, nov. 1955, p. 302). De ce présent ouvrage sur l'Enfer, pendant naturel du premier, nous ne croyons pouvoir mieux faire que de rappeler ce que nous disions alors: « L'A. a su donner à son ouvrage les trois notes qui en font une œuvre classique: la note théologique qui garantit la sûreté de la doctrine en compagnie des maîtres les plus compétents; la note apologétique, par l'exposé et la réfutation des opinions condamnées ou dangereuses; la note ascétique, qui élève l'âme à mesure que nous pénétrons au cœur des questions. » Comme dans le premier volume sur le ciel, l'A. présente une abondante bibliographie et une table analytique fort détaillée. Nous renouvelons notre suggestion de naguère: « Après ces deux ouvrages, pourquoi l'A. n'achèverait-il pas une trilogie théologique des fins dernières en publiant un semblable traité sur le Purgatoire? »

Wilfrid GIROUARD.

Maison Bellarmine.

Bernard BASSET, S. J.: **Les Nerfs... à fleur de Dieu.** Traduit de l'anglais par J. Biot. — Tournai-Paris, Casterman, 1964, 143 pp., 20 cm.

IL N'EST PAS HABITUEL qu'un livre de spiritualité qui entreprend de nous mener à Dieu, surtout si nous sommes de la race des « nerveux », des neurotiques qui s'en font pour tout et pour rien, nous laisse dans une jouissance aussi vive qu'un bon roman: vivant, pittoresque, riche d'observation, de fantaisie et d'humour. C'est le charme inoubliable de l'opuscule du P. Bernard Basset: *We Neurotics, a handbook for the half-mad*, traduit de façon excellente par

Épargnez

tout en protégeant les vôtres
avec un plan de

La Sauvegarde

COMPAGNIE
D'ASSURANCE
SUR LA VIE

Siège social: Montréal

Romana
Associatio
Pro
Transvehendis
Itinerantibus
Missionariis

RAPTIM CANADA Ltée
AGENCE INTERNATIONALE DE VOYAGES

Approuvée par: IATA, ATC

Conférences Transatlantique et Transpacifique

Pour vous servir: **Luc Gou**, directeur général,
1652, rue Saint-Hubert, Montréal-24, P. Q. Tél.: 845-7223*

Nous mettons à votre disposition nos bureaux de Raptim-Italie,
Allemagne, Belgique, France, Hollande, Argentine et Colombie.

l'abbé J. Biot sous le titre: *Les nerfs.. à fleur de Dieu*. Nous y reprenons de façon piquante et souriante, en compagnie de savoureux personnages, le bon sens, la détente, la prière profonde, la vraie physiologie de Dieu et le chemin qui nous conduit à Lui à travers les tensions et les crises de notre vie moderne. De tels livres sont une rareté. On en redemande.

Georges ROBITAILLE.

Hébert ROUX: *Le Concile et le dialogue œcuménique*. — Paris, Editions du Seuil, 1964, 176 pp., 20.5 cm.

IL EST SIGNIFICATIF que plusieurs chapitres de ce volume aient paru dans des revues catholiques, alors qu'ils sont écrits par un protestant. C'est dire que le pasteur Roux, observateur au Concile, est une des voix les plus autorisées pour exprimer les vues du protestantisme en matière de dialogue œcuménique. Les traits qui nous ont le plus frappé sont la lucidité du théologien et la sincérité de l'interlocuteur. Qu'il s'agisse de christologie ou de mariologie, de l'attitude à prendre par l'Eglise catholique ou les Eglises protestantes, toujours l'A. demeure fidèle aux convictions de sa foi et expose le point de vue protestant, tout en étant très ouvert aux problèmes que pose et se pose l'Eglise catholique. On sent que le Concile a été pour le pasteur une expérience enrichissante, pleine de promesses; mais l'A. en même temps, a touché du doigt aux principales difficultés ou aux principaux obstacles que suscite le dialogue œcuménique. Pour les surmonter, il se situe dans un plan nettement surnaturel où il est attentif à l'Esprit. Nous avons, en particulier, admiré la vigueur du chapitre sur la mariologie, même si les positions endos-

sées ne sont pas les nôtres. Il va sans dire qu'un tel volume s'adresse à des lecteurs bien au fait de la théologie. Les spécialistes qui, depuis quelques années, tiennent une table ronde sur les problèmes œcuméniques, y trouveront matière à de fructueux échanges de vues.

Jean-Paul LABELLE.

Maison Bellarmin.

Claude THOMPSON, prêtre: *Messe pour l'Assemblée*. — Cap-de-la-Madeleine, Editions RM, disque RM 36504, 12", 33 t., monaural.

DES DIVERS POINTS DU PAYS, des spécialistes de la musique sacrée multiplient les expériences afin de doter les fidèles de messes liturgiques en français, simples, religieuses et faciles à chanter. L'abbé Claude Thompson, maître de chapelle à la cathédrale de Trois-Rivières, membre consultant de la Commission nationale de Liturgie et président de la Commission diocésaine de musique sacrée, nous offre, à son tour, une messe empreinte d'une grande simplicité. La première face du disque nous la livre dans sa structure originelle, afin d'en faciliter l'apprentissage aux fidèles des paroisses. Nous la retrouvons incrustée dans l'ensemble d'une messe chantée à l'église Notre-Dame de Trois-Rivières, avec une nef de 900 voix, où elle prend ses vraies dimensions. L'abbé Thompson a voulu, dans cette dernière exécution, intégrer le propre grégorien, un nouveau graduel français, de la polyphonie classique. De même, deux pièces d'orgue de Louis Collard s'harmonisent très bien dans l'ensemble. Bref, un effort qui mérite d'être souligné et encouragé.

Jean-Paul LABELLE.

Maison Bellarmin.

Jean WIRTZ: *Époux et Parents d'aujourd'hui*. Version française par Paul et Renée Dieudonné. — Mulhouse, Salvator: Paris-Tournai, Casterman, 1964, 295 pp., 19 cm.

UN LIVRE excellent dont on souhaite la lecture aux parents, aux éducateurs et aux grands jeunes gens. Il explore, en effet, tous les problèmes majeurs que pose le foyer aux époux l'un à l'égard de l'autre et aux parents à l'égard de leurs enfants. Ces problèmes sont présentés par un sociologue de grand sens chrétien, de vaste expérience, lui-même aviseur d'une clinique matrimoniale. Rarement se rencontre une telle santé intellectuelle et morale: large, solide, équilibrée, compréhensive, radieuse d'espérance et d'élan. Le dernier chapitre consacré à la jeunesse d'aujourd'hui serait à publier à part. C'est le portrait de l'actuelle jeunesse dans les conditions qu'adultes nous lui faisons. Il faut nous avertir du monde où nous sommes engagés, dont nous accentuons le désordre, qu'il nous appartient aussi de reprendre en main pour vraiment le rajeunir.

Georges ROBITAILLE.

Eduardo BRAZAO: *La Découverte de Terre-Neuve*. — Montréal (C. P. 6128), Les Presses de l'Université de Montréal, 1964, 114 pp., 21 cm.

CE PETIT LIVRE est l'œuvre de l'ambassadeur du Portugal au Canada. Homme de lettres et historien, l'A. s'est intéressé aux voyages antiques des Portugais sur le littoral de l'Amérique du Nord; il nous décrit ces voyages et fait ressortir les titres des navigateurs de son pays à la découverte de Terre-Neuve. L'ouvrage comporte

NOUVELLES PUBLICATIONS

WALT WHITMAN

ses meilleures pages traduites de l'anglais

par Rosaire Dion-Lévesque

A la demande des nombreux admirateurs du grand poète américain, les Presses de l'université Laval offrent la réédition de ce recueil qui, en 1933, avait fait l'unanimité des critiques. Louis Dantin, pour un, y voyait « une interprétation lumineuse de tout Whitman dans un langage nouveau qui lui garde sa voix et son âme ».

5 1/2 x 8 1/2 — 242 pages — 1965 — broché \$3.00

LES INSTITUTEURS LAÏQUES
AU CANADA FRANÇAIS — 1836-1900

par André Labarrère-Paulé

Cette étude présente des aperçus totalement nouveaux et une conception originale de l'histoire de l'enseignement dans le Québec. Fondée sur des documents pour la plupart inédits, elle est indispensable à la compréhension des problèmes actuels de l'éducation au Canada français.

7 x 10 — XVIII, 474 pages — 1965 — broché \$10.00

LES PRESSES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL
C. P. 2447, Québec 2, Qué.



CIGARETTES

"EXPORT"

BOUT UNI OU FILTRE

RÉGULIÈRES ET "KING"

E I E Mot de passe

Un mot de passe qui signifie pour le client : *Expérience... Intégrité... Efficacité...* trois qualités qui ont bâti la réputation de JETTE depuis sa fondation dans le domaine du chauffage et de la plomberie.

Votre intérêt et votre tranquillité vous conseillent de faire confiance à Jetté.



"Où le travail devient œuvre...
chef-d'œuvre"

849-4107

360 EST, RUE RACHEL, MONTRÉAL

Lalonde, Valois, Lamarre, Valois & Associés

Ingénieurs-conseils

615, RUE BELMONT,
MONTRÉAL-3

L'IMPRESSION
PATRIOTIQUE
est toujours
la plus profonde des
IMPRESSIONS



J.-ALEX. THÉRIEN
président

Imprimeurs - Lithographes
Studio d'art - Éditeurs

8125 Saint-Laurent, Mtl 11
388-5781

de nombreuses références et ouvre des voies nouvelles aux chercheurs. En conclusion, l'A. écrit: « Nous aurions pu créer un nouveau Brésil au Labrador, à Terre-Neuve et dans l'île du Cap-Breton. Nous nous sommes bornés à y pêcher l'aliment préféré des Portugais... Mais de la côte nord de ce nouveau continent, il nous reste toujours le souvenir de beaux rêves évanouis. »

Richard ARÈS.

Frédéric COPLESTON, S. J.: **Histoire de la philosophie.** I. *La Grèce et Rome.* II. *Le Moyen Âge.* III. *La Renaissance.* — Paris, Casterman, 1963, 1964, 1958; 552, 664 et 514 pp., 22 cm.

LA TRADUCTION des premiers tomes de l'histoire de la philosophie du P. Frederick Copleston, S. J., professeur à *Heythrop College* et à l'Université Grégorienne, constitue un événement culturel important. Cette histoire, qui compte déjà neuf volumes dans l'édition anglaise, est une des plus fiables, des plus complètes et des plus aisées à lire qui puissent se trouver à l'heure actuelle. Non seulement l'auteur excelle à saisir l'essentiel d'une philosophie et d'un système, mais il sait encore l'éclairer en retraçant progressivement la genèse des idées qui l'ont préparé. A chaque philosophe, il réserve une place proportionnée à l'ampleur de son génie et à la permanence de son influence. A des maîtres comme Platon, Aristote, saint Thomas, Duns Scot, Descartes et Kant, il ne craint pas de consacrer plusieurs chapitres. Par contre, il n'oublie pas des auteurs moins connus et jugés secondaires mais qui ont tout de même exercé en leur temps une influence décisive, tels Marsile de Padoue, Nicolas de Cues et Suarez dont il est question dans le tome consacré à la Renaissance. Sans être prolixe, le P. Copleston ne craint pas d'exposer largement et même de répéter quand l'importance et la difficulté des questions l'exigent. Chaque volume se termine par un index détaillé qui en permet une consultation rapide. Une bibliographie complète chaque chapitre et permet au lecteur d'aller aux œuvres elles-mêmes et aux principales études qui ont été consacrées à chacun des philosophes. Bref, il s'agit d'un ensemble dont il n'est peut-être pas excessif de dire qu'il tient lieu de toute une bibliothèque.

Jean RACETTE.

Facultés S. J.,
Montréal.

Emile SIMARD: **Communisme et Science.** — Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1963, 527 pp., 23 cm.

L'AUTEUR expose les relations entre communisme et science; plus précisément, il étudie la prétention des communistes de fonder les principes de leur doctrine sur les sciences de la nature. L'A. suit dans ce livre la même démarche que dans son volume précédent, « La nature et la portée de la méthode scientifique »: à la fin de chaque chapitre, il illustre son exposé de nombreux textes d'auteurs. Nous avons dit déjà beaucoup d'éloges du précédent livre de l'A. Nous retrouvons ici les mêmes qualités de rigueur, de clarté, d'honnêteté intellectuelle et, en plus, une pointe de combativité et d'ironie dans le ton qui ne déplaît pas du tout. Soulignons aussi l'intérêt captivant des pages qui décrivent l'ingérence du parti communiste dans la grande controverse sur la génétique qui fit rage en Russie après 1930; ça se lit comme

un roman. Nous recommandons au lecteur sérieux ce livre sérieux, mais pas trop austère, sur un des grands sujets de notre temps. Souhaitons au public que l'A. poursuive sa réflexion philosophique sur des questions aussi engagées.

Conrad EAST.

Observatoire de Géophysique,
Collège Jean-de-Brébeuf.

François DUYCKAERTS: **La Formation du lien sexuel.** Coll. « Psychologie et sciences humaines ». — Bruxelles (2, Galerie des Princes), Charles Dessart, 1964, 326 pp. Prix: 145 fr. b.

DANS SON OPTIQUE exclusivement psychologique, l'ouvrage, pénétrant et serein, me paraît original et recevable par tous. Du premier émoi à la consommation du mariage, le processus du lien sexuel n'est ni simple ni aisé, parce qu'à tous les stades érotisme qui excite et agressivité qui inhibe ont à composer. L'A. étudie le phénomène chez le nourrisson et chez l'enfant qui grandit; alors, il analyse les réactions qui se forment dans l'inconscient (déplacement des schématismes « per-vers », formation de l'objet attirant et de l'objet interdict, création du noyau pulsionnel, rôle des rêves et de l'imagination). Après quoi, il montre que le narcissisme, entendu avec une profondeur nouvelle, sert de transition entre le conflit installé dans l'inconscient de l'enfant et l'attrait surgi à la conscience de l'adolescent. Si la peur, dont l'A. parle avec acuité (chap. V), fait rater la transition, le sujet peut se figer dans l'homosexualité. Suivent les chapitres qui traitent des préliminaires de l'union et des conditions de la fidélité, du lien. Livre technique, mais relativement facile, sobre et précis, qui s'impose aux spécialistes et aux éducateurs cultivés. Je n'y critiquerai que l'abus du mot « besoin » et l'expression « sexe opposé », bien que le sens de l'ouvrage semble la justifier. Si on admet, avec l'A., l'universalité de l'excitation érotique et son dynamisme, moins vif dans l'enfance que de l'adolescence à la fin de la maturité, on devra conclure à la nécessité de la pudeur domestique et sociale, car l'exhibitionnisme comporte une agressivité génératrice de peur, et la peur nuit à l'amour. Entreprense difficile, l'amour exige maîtrise de soi et constante discipline. L'ignorance imagine que le naturel va de soi; la science de l'A. prouve qu'il résulte d'une patiente purification.

Joseph D'ANJOU.

Théophile GAUTIER: **Le Capitaine Fracasse.** Coll. « Marabout géant » 15. — Verviers (Belgique), Gérard et Cie, 1965, 535 pp., 18 cm.

RÉÉDITION d'une œuvre célèbre du plus pur romantisme, agrémentée de nombreuses illustrations signées Gustave Doré. Dès le premier chapitre, on peut remarquer le chemin parcouru dans la facture du roman depuis les Romantiques à nos jours. C'était l'époque alors des longues descriptions, surchargées des plus intimes détails, des personnes et des choses, dans un style très haut en couleur et avec une abondance verbale capable de faire honte au dictionnaire lui-même. En fait plusieurs mots de ce roman n'ont plus cours dans la langue moderne.

Pour raconter les aventures mirobolantes de personnages fantastiques et étranges dans des décors de rêves et de

mystères, Gautier s'est cru à bon droit légitimé d'utiliser une langue somptueuse, d'un pittoresque éblouissant et d'une verve endiablée.

Ce récit de plus de cinq cents pages rappelle les vicissitudes parfois cocasses, parfois tragiques, jamais banales, d'une troupe ambulante de théâtre, au temps cher aux Romantiques du règne du bon roi Louis XIII en France, à laquelle s'est joint, poussé par la faim et un amour assez romanesque, un jeune baron miséreux, surnommé le Capitaine Fracasse.

A vrai dire, les comédiens tiennent surtout le haut du pavé dans la première partie du roman pour céder, ensuite, graduellement, la place au capitaine Fracasse et à ses difficultés amoureuses, surmontées, on s'en doute bien, à son avantage.

Le lecteur moderne, s'il n'est pas trop pressé et impatient, tirera profit moins de l'affabulation elle-même de ce roman que de la richesse du vocabulaire, de la parfaite correction de la phrase, de l'éclat presque trop étincelant des images, de l'art remarquable de camper vivement un personnage — qualités qu'on aimerait retrouver plus souvent chez les écrivains de chez nous.

Georges-Henri D AUTEUIL.

Andrée BOURÇOIS-MACÉ: **La Culture: richesse accessible.** Coll. « La vie de la femme ». — Paris (31, rue de Fleurus), Editions Fleurus, 1964, 128 pp., 17 cm.

PETIT LIVRE rempli d'excellents conseils pratiques sur les différentes manières de se cultiver: lectures, spectacles, radio et télévision, etc. Parlant des nouvelles publiées dans les quotidiens, l'A. écrit: « Le titre influe toujours sur le jugement du lecteur, même et surtout, s'il ne s'en rend pas compte. » La radio et la télévision ramassent en elles tous les moyens de culture; il ne faudrait pas les réduire au rôle d'une sorte de... « chewing-gum » de l'oreille et de l'œil! « Elles mettent à notre service tous les maîtres de la musique, de l'art, du théâtre, de la littérature, du cinéma. Elles nous promènent à travers le monde, et nous fournissent une documentation universelle. » Pour couronner tous ses conseils, un dernier qui les vaut tous: « Le silence est d'or. » La culture a besoin de silence. Le bruit est anti-naturel: il sappe l'équilibre nécessaire à la culture et gêne la réflexion.

Ouvrage à la portée de tous et riche d'utiles conseils.

Richard ARÈS.

EN COLLABORATION: **Adolescence et Vocations.** Coll. « Pour les appels de notre temps ». — Paris (17, rue de Babylone), Editions du Centurion, 1964, 18 cm., 174 pp.

AU CANADA comme en France, il y a crise de vocations sacerdotales et religieuses. Ce petit livre nous aidera à comprendre pourquoi. Il nous présente les adolescents devant le monde moderne, décrit la crise et le renouvellement des vocations au cours de l'adolescence, ce qui se passe dans les séminaires de jeunes, dans les institutions secondaires libres ainsi que dans les lycées. Son souci majeur est d'arriver à déterminer comment dans notre monde technique, instituer une pastorale des vocations pour l'adolescence d'aujourd'hui. Beaucoup liront avec profit les pages (55 à 80) intitulées « L'Adolescent et l'appel au sacerdoce »: elles sont justes et stimulantes.

Richard ARÈS.

Prière d'envoyer ce coupon à: MONTREAL TRUST
777 ouest, boul. Dorchester, Montréal, Qué.

M. R.

Veuillez indiquer ici vos:

NOM _____

ADRESSE _____

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE _____ VILLE _____

Je désire recevoir, GRATIS, votre brochure en français intitulée
"SERVICES FIDUCIAIRES pour les particuliers et les com-
pagnies".

Le mot "trust" ne veut pas dire ce que certains pensent— le Montreal Trust vous donne toutes explications.

Le mot "trust" peut porter à confusion. Certains le confondent avec "cartel"—groupement d'intérêts qui élimine la concurrence à son unique profit.

Si cette définition est valable en Europe, ici le mot "trust" a le sens que lui donne le dictionnaire *anglais*: "trust", c'est la confiance, l'acte de confier une chose à une personne responsable qui la fait fructifier. Un "trust", en somme, c'est un organisme financier digne de votre confiance.

Tel est le Montreal Trust: un organisme financier important qui sert les intérêts les plus divers de ses clients en mettant à leur service des spécialistes qui travaillent à faire fructifier leurs biens.

Spécialistes de toutes sortes, économistes, experts en questions boursières, immobilières ou fiscales, tous méritent votre confiance la plus complète.

Pour la gestion de vos biens (portefeuille de valeurs mobilières, terrains, immeubles, assurance-vie ou tout autre titre de propriété), de votre vivant ou selon vos dispositions testamentaires, le Montreal Trust met à votre service sa compétence et son souci constant de l'actualité économique et financière.

Nombre des conseillers du Montreal Trust sont Canadiens-français: ils ont une connaissance plus vivante, plus intime, de vos problèmes. Vous serez heureux de leur avoir fait confiance.

Le Montreal Trust n'est pas une administration froide et impersonnelle. Il s'intéresse à chacun de ses clients et aime traiter de personne à personne.

Vous recevrez une brochure sur le Montreal Trust et les services qu'il peut vous rendre, en remplissant le coupon ci-dessus.



Montreal Trust

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

« *Pacem in Terris* » and World Government. — Detroit, Michigan, Marygrove College, *The Campus Reporter*, 1965 Commencement Issue, pp. 31-98.

Numéro spécial sur l'encyclique *Pacem in terris* et le gouvernement mondial. Dix articles en tout. Nombreuses références et abondante bibliographie sur l'organisation de la société internationale et le gouvernement mondial.

Dom Jean-Marie BEAURIN, O. S. B., et Michel BEAUVALLÉ: *Saint Michel archange, protecteur du peuple de Dieu*. Coll. « Votre nom, votre saint ». — Tours, Mame, 1965, 136 pp.

Petit livre qui vise à « aider beaucoup de « Michel » à mieux connaître, et donc aimer leur patron saint Michel ».

Recueil des films de 1964. — Office catholique national des Techniques de diffusion, Montréal (4635, rue de Lorimier), 1965, 244 pp.

Recueil fournissant des renseignements utiles sur tous les films présentés au cours de l'année 1964: générique, résumé du scénario, appréciation artistique, appréciation et cote morales.

Vie musicale (Montréal, 2150, rue Saint-Luc), n° 1.

Nouvelle revue, qui se définit ainsi: « *Vie musicale* s'adresse à tous ceux qui, de près ou de loin, s'intéressent à la musique, à la meilleure musique. Elle est plus spécialement destinée pourtant à ceux qui, loin des grands centres plus favorisés, ont parfois l'impression que leurs efforts sont isolés, voire inutiles. »

Evariste-C. JACOB, I. C.: *La Chanson et les réunions*. — Chicoutimi (114 est, rue Jacques-Cartier), L'Office diocésain des Techniques de diffusion, 1965, 16 pp.

Simple notes sur la chanson dans notre milieu.

Théodore TESSIER, F. S. C.: *Possible? Pourquoi pas?* — Arthabaska, Hervé Boisjoli, 1965, 103 pp.

Diverses aventures auxquelles prennent part trois grands adolescents d'école secondaire; à travers lesquelles se fait jour, pour deux d'entre eux, l'appel au sacerdoce et à la vie de religieux enseignant. Esquisse plutôt que roman. Alerte, bien présenté.

Revue de l'Enseignement supérieur (13, rue du Four, Paris-VI), juillet-septembre 1965.

Numéro spécial sur *Les Sciences ethnologiques*. Trois articles à signaler: « L'ethnologie » de A. Leroi-Gourhan, « L'ethnologie sociale et religieuse » de R. Bastide et « L'ethnologie juridique » de J. Poirier.

Maurice HERR et Loys PÉTILLOT: *L'aviation racontée à Jean-Pierre*. — Paris (5, rue Bayard), Editions Ciné-Color (Bonne Presse), 60 pp.

Grand album illustré pour les jeunes.

Le Boréal Express, février-juin 1965. — Centre des Études universitaires, C. P. 545, Trois-Rivières.

Le numéro porte sur l'an 1790 et met en vedette deux thèmes principaux: le rapport de la commission d'enquête sur l'éducation et une présentation de la nouvelle constitution américaine.

Herman VOLK, évêque de Mayence: *Le Christ et Marie*. Fondement dogmatiques de la piété mariale. Coll. « Voies spirituelles ». — Paris (31, rue de Fleury), Editions Fleurus, 1965, 72 pp.

Présentation de la position catholique: ni le dogme ni le culte mariaux ne contredisent en rien au primat du Christ. L'A. indique comment un catholique doit comprendre ce qu'il a appris à dire de Marie.

Cahiers d'études et de recherche. Publiés par l'Office national des Techniques de diffusion, 4365, rue de Lorimier, Montréal. Prix: \$0.50 l'exemplaire.

Cahier n° 1: *Essai de théologie des moyens de communication sociale*, par Yvon Desrosiers, prêtre.

Cahier n° 2: *Jalons pour une psychosociologie des moyens de communication sociale*, par Marc Laplante, sociologue.

Cahier n° 3: *L'influence des techniques de diffusion collective du point de vue de la recherche empirique*, par Yvan Corbeil, travailleur social professionnel.

Cahier n° 4: *Notes sur l'évaluation critique à la télévision*, par Jacques Keable, journaliste.

Cahier n° 5: *Réflexion chrétienne sur la chanson d'aujourd'hui*, par Yvon Desrosiers, prêtre.

C'est une œuvre fort utile qu'entreprend l'Office catholique national des Techniques de diffusion. Les moyens de communication sociale occupent désormais dans notre vie une place tellement importante qu'on ne saurait trop les connaître, trop réfléchir sur l'influence qu'ils exercent dans notre milieu. Les divers cahiers déjà publiés nous y aident grandement. « Par leur contenu autant que par leur forme, écrit l'abbé Desrosiers, ces moyens ont contribué à créer un homme et un monde nouveaux, pour lesquels le Mystère chrétien prend un sens spécial et doit être vécu de façon nouvelle. »

Les travaux de MM. Laplante et Corbeil forment des textes plutôt techniques, pas toujours faciles à lire, surtout celui de M. Laplante. Quant au cahier n° 4 de M. Keable, il se révèle à la fois instructif et fort intéressant; il faut lire tout particulièrement les « Notes sur la façon de regarder une émission de télévision ». A lire aussi la « Réflexion chrétienne sur la chanson d'aujourd'hui »: c'est simple, compréhensif et intelligent.

Joseph COSTISELLA: *Le Peuple de la nuit*. — Montréal (C. P. 206, station N), Editions Chénier, 1965, 128 pages.

Ce livre se présente comme « l'histoire de la résistance armée du peuple du Québec contre l'occupant colonialiste. Le « peuple de la nuit », ce sont tous ceux, connus ou inconnus, qui ont choisi volontairement la mort ou la prison pour libérer la nation. » L'A. y lance un cri de désespoir et un appel à la révolte.

« Le temple de la lumière »



Pour vos ampoules
tubes fluorescents
et
fournitures électriques

BEN BÉLAND, prés.
JEAN BÉLAND, Ing. P.,
secr.-trés.

7152, boul. Saint-Laurent, Montréal 274-2465*

La cité de Saint-Jérôme



est le centre commercial et industriel le plus important au nord de Montréal.

Deux chemins de fer, C. P. R. et C. N. R. Main-d'œuvre abondante.

Elle invite les industriels à venir s'y établir et leur offre tous les avantages possibles.

Routes de première classe.

Tous renseignements fournis avec empressement.

LE CONSEIL MUNICIPAL.

Collections marabout

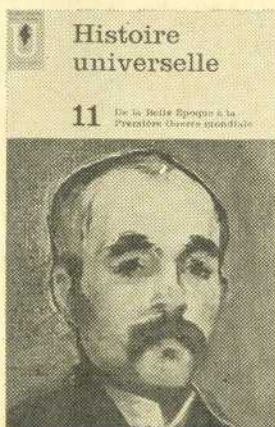


marabout
université

une œuvre monumentale
enfin complète

les 12 volumes de
l'Histoire universelle

Prix suggéré : \$ 1.95



Distributeur général pour les Amériques : D. KASAN - 226, Est, Christophe Colomb, QUEBEC P. Q.



À LOUER:

bureau d'affaires, tout confort, vue magnifique, loyer raisonnable.

PRIÈRE DE S'ADRESSER À AIR CANADA

Voici le bureau ambulant idéal — confortable, calme, reposant — qui vous emmène presque partout... visiter une succursale, résoudre un problème délicat, rencontrer un client important, vendre sur place vos produits. Et la liste est longue des raisons qui justifient amplement un voyage en avion — via AIR CANADA! Les hommes d'affaires avertis le savent — ce sont nos meilleurs clients! Quand le temps presse, n'hésitez pas... prenez l'avion — choisissez AIR CANADA!

Nos vols sont nombreux, nos horaires sont pratiques, nos destinations représentent plus de 35 villes du Canada et 7 grandes villes des Etats-Unis. Vous voyagerez à 9 milles à la minute dans le parfait confort d'un fauteuil. Vous pourrez travailler, somnoler si le coeur vous en dit, lire ou tout simplement vous détendre. Arrivé à destination vous trouverez partout un service de location de voitures qui facilitera vos déplacements. AIR CANADA connaît bien les hommes d'affaires: ce sont ses meilleurs clients.

Consultez votre agent de voyages ou appelez AIR CANADA

AIR CANADA 